

LA COMMISSION D'ENQUÊTE
SUR LES RELATIONS
ENTRE LES AUTOCHTONES
ET CERTAINS SERVICES PUBLICS

SOUS LA PRÉSIDENCE DE
L'HONORABLE JACQUES VIENS, COMMISSAIRE

AUDIENCE TENUE À LA
SALLE PENA-DUMONT,
93, RUE ARSENEAULT 2E ÉTAGE
VAL-D'OR (QUÉBEC) J9P 7B9

LE 10 DÉCEMBRE 2018

VOLUME 170

Ann Montpetit, s.o.b.

Sténographe officielle
STENOEXPRESS
201 ch. De l'Horizon,
Saint-Sauveur (Québec) J0R 1R1

COMPARUTIONS :

POUR LA COMMISSION :

Mme JACINTHE POISSON, agente de
recherche en droit

Me ARIANNE MARTEL

Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU

Me SUZANNE ARPIN

POUR LES PARTIES PARTICIPANTES :

Me DENISE ROBILLARD, procureure
générale du Québec

Me MAXIME LAGANIÈRE, directeur des
poursuites criminelles et pénales

Me VINCENT RIENDEAU, procureure
générale du Québec

TABLE DES MATIÈRES

Préliminaires.....5
Hélène Cyr.....9
Mylène Grondin.....9
Stéphanie Quesnel.....9
Édith Cloutier.....9
André Dudemaine.....92
Chantale Pelletier.....147
Robert Proulx.....147
Lucille Chabot.....147
Danielle Côté.....147
Richard Côté.....147

LISTE DES PIÈCES COTÉES

P-1180	Protocole du Anwatan-PAJIC Val-d'Or.....	19
P-1181	Présentation PowerPoint de la Cour du Québec, en liasse.....	147
P-1182	Formulaires Cree et Inuit.....	148

1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

2

LA GREFFIÈRE-AUDIENCIÈRE :

3

La Commission d'enquête sur les relations entre les

4

Autochtones et certains services publics au Québec,

5

présidée par l'Honorable Jacques Viens est

6

maintenant ouverte.

7

LE COMMISSAIRE :

8

Alors, bonjour. Bienvenue ce matin à notre... au

9

début de notre dernière semaine d'audience, la

10

trente-huitième semaine. On est toujours à

11

Val-d'Or en territoire anishnabe, à l'aéroport, au

12

Centre de transit minier. Alors, je souhaite la

13

bienvenue aux gens qui sont avec nous dans la

14

salle, à tous ceux qui viendront s'exprimer au

15

cours de la semaine ainsi qu'aux gens qui nous

16

suivent sur le site de la Commission.

17

Alors je vais d'abord demander aux procureurs

18

de s'identifier pour les fins du procès-verbal.

19

Mme JACINTHE POISSON :

20

Jacinthe Poisson, agente de recherche en droit,

21

pour la Commission.

22

LE COMMISSAIRE :

23

Bienvenue, Madame Poisson.

24

Me ARIANNE MARTEL :

25

Arianne Martel, pour la Commission.

1 **LE COMMISSAIRE :**

2 Bienvenue, Me Martel.

3 **Me DENISE ROBILLARD :**

4 Bonjour. Denise Robillard pour la procureure
5 générale du Québec.

6 **LE COMMISSAIRE :**

7 Bienvenue, Me Robillard.

8 **Me MAXIME LAGANIÈRE :**

9 Bonjour à tous. Maxime Laganière, pour le
10 Directeur aux poursuites criminelles et pénales.

11 **LE COMMISSAIRE :**

12 Bienvenue, Me Laganière.

13 Maintenant, Me Martel, j'imagine que vous allez
14 nous présenter le programme de la journée et vos
15 premiers témoins?

16 **Me ARIANNE MARTEL :**

17 Oui, absolument. Donc en cette dernière semaine
18 d'audiences de la Commission, nous recevons des
19 invités et des organismes publics qui viennent
20 faire, bon, aussi des participants à la Commission,
21 qui viennent faire leur plaidoirie finale à la
22 Commission. Mais ce matin, nous commençons avec
23 madame Stéphanie Quesnel, coordonnatrice des
24 services d'accès à la justice du Centre d'amitié
25 autochtone de Val-d'Or; madame Édith Cloutier,

1 Directrice du Centre d'amitié autochtone de
2 Val-d'Or; Hélène Cyr, Greffière à la Cour municipal
3 de de la Ville de Val-d'Or et Me Mylène Grondin,
4 avocate à la Ville de Val-d'Or.

5 **LE COMMISSAIRE :**

6 Alors bienvenue, il me fait plaisir de vous
7 accueillir. Nous allons certainement avoir des
8 sujets intéressants qui font suite à des sujets qui
9 ont déjà été discutés, si j'ai bien compris.

10 **Me ARIANNE MARTEL :**

11 Exactement.

12 **LE COMMISSAIRE :**

13 Han, on va avoir le suivi. Donc, j'imagine qu'on
14 va commencer par assermenter vos témoins?

15 **Me ARIANNE MARTEL :**

16 Oui, bien je pourrais présenter le reste de la
17 journée aussi.

18 **LE COMMISSAIRE :**

19 Bien sûr, bien oui, Me Martel.

20 **Me ARIANNE MARTEL :**

21 Et à onze heures (11 h), on reçoit André Dudemaine
22 qui est Directeur et co-fondateur de Terres en
23 vues, la Société pour la diffusion de la culture
24 autochtone. Puis à treize heures trente (13 h 30),
25 on reçoit la Cour du Québec, donc madame Chantale

1 Pelletier, juge en chef adjointe de la Cour du
2 Québec, Chambre criminelle et pénale, Robert
3 Proulx, juge en chef adjoint de la Cour du Québec,
4 Chambre de la jeunesse, Lucille Chabot, juge
5 coordonnatrice pour les régions de
6 l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec,
7 Danielle Côté, juge à la Cour du Québec, palais de
8 justice de Sherbrooke, puis Richard Côté, juge
9 coordonnateur pour les régions du Bas-St-Laurent,
10 Côte-Nord, Gaspésie et Îles-de-la-Madeleine. Donc
11 je propose qu'on procède à l'assermentation des
12 témoins maintenant.

13 -----

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

1 Hélène Cyr
2 Greffière à la Cour municipal, Val-d'Or
3 Affirmation solennelle

4 -----
5 Me Mylène Grondin
6 Avocate à la Ville de Val-d'Or
7 Serment d'office

8 -----
9 Stéphanie Quesnel
10 Coordonnatrice des services d'accès à la justice du
11 Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or
12 Serment sur la plume d'aigle.

13 -----
14 Madame Édith Cloutier
15 Directrice du Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or
16 Serment sur la plume d'aigle.

17 -----

18 **LE COMMISSAIRE :**

19 Alors bienvenue encore à vous quatre (4). Ça fait
20 plaisir de vous recevoir. Nous allons vous écouter
21 avec beaucoup d'attention. Me Martel, vos témoins.

22 **Me ARIANNE MARTEL :**

23 Merci.

24 **LE COMMISSAIRE :**

25 Ou madame Poisson.

1 **Mme JACINTHE POISSON :**

2 Alors en guise d'introduction, Monsieur le
3 Commissaire, le vingt (20) septembre deux mille
4 dix-sept (2017), vous émettiez en audience deux (2)
5 premiers appels à l'action. Donc, vous invitiez
6 dans un premier temps les autorités compétentes à
7 mettre un frein à l'emprisonnement pour
8 non-paiement d'amendes, sous la forme d'un
9 moratoire. Dans un deuxième temps, vous
10 recommandiez aux acteurs locaux de se rencontrer
11 afin de mettre sur pied un programme de
12 déjudiciarisation qui s'inspirait du modèle PAJIC à
13 Montréal. Alors aujourd'hui, on a la chance de
14 faire un suivi de ces deux (2) premiers appels à
15 l'action plus d'un an plus tard.

16 Les acteurs interpellés ont choisi aujourd'hui
17 de s'asseoir ensemble pour nous faire état des
18 avancements, des succès, des défis liés à ces deux
19 appels à l'action. Ils nous ont préparé une
20 présentation en cinq points. Donc on va les
21 inviter à commencer par une mise en contexte.
22 Alors, je vous passe la parole.

23 **Mme ÉDITH CLOUTIER :**

24 Mikwetc. Merci. Alors, je ferai la mise en
25 contexte rapidement. D'abord, merci de nous

1 accueillir et de nous donner l'opportunité de faire
2 un retour sur vos deux appels à l'action. En fait,
3 le Centre d'amitié autochtone... j'irai pas en
4 détail parce que je sais que mes collègues du
5 Regroupement des Centres d'amitié autochtone seront
6 ici pour faire une présentation un peu plus tard
7 cette semaine, mais juste pour mettre en contexte,
8 le Centre d'amitié autochtone est une organisation
9 établie à Val-d'Or depuis mille neuf cent
10 soixante-quatorze (1974) et on a comme mission
11 d'améliorer la qualité de vie des Autochtones en
12 ville et ça se fait par le déploiement d'une gamme
13 de services. Les Centres sont des lieux de
14 rencontre et d'échange pour les Autochtones, mais
15 c'est aussi des organismes où se manifestent
16 vraiment l'identité, l'ancrage culturel, l'ancrage
17 identitaire des Autochtones. Le Centre,
18 évidemment, s'implique dans différents services à
19 la communauté et toute la question de l'itinérance
20 a émergé à Val-d'Or autour de deux mille huit
21 (2008), deux mille neuf (2009). Et à cette
22 époque-là, le Centre évidemment avec d'autres
23 acteurs avions été concernés par une réalité qui,
24 jusqu'à ce moment-là, touchait davantage les grands
25 centres urbains. On savait que nos gens quittaient

1 la région, quittaient les communautés, se
2 retrouvaient surtout dans les grands centres
3 urbains: Montréal, Toronto... Et c'est un
4 phénomène qu'on voyait aussi, évidemment, dans
5 l'Ouest canadien.

6 Alors, en fait, à cette époque-là, en deux
7 mille huit (2008), une Commission parlementaire
8 s'est organisée, a été mise sur pied par le
9 gouvernement du Québec pour se pencher sur la
10 question de l'itinérance. Et, conscient que
11 Val-d'Or était touchée par une réalité qui avait
12 donc une couleur qui était autochtone, le Centre a
13 rédigé un mémoire et l'a présenté à cette
14 Commission parlementaire en deux mille huit (2008),
15 intitulé « Le phénomène de l'itinérance : Val-d'Or
16 et les Premières Nations. » À ce moment-là est
17 également... est survenus des événements où on a
18 fait un constat en novembre deux mille huit (2008),
19 un citoyen, en fait, s'était présenté au Conseil
20 municipal pour mettre en lumière le fait que des
21 personnes itinérantes autochtones squattaient dans
22 un boisé près du centre-ville. Et à ce moment-là,
23 il y a eu évidemment toute une mise en visibilité,
24 si je peux dire, on a... toute la question de la
25 problématique de l'itinérance à Val-d'Or. À ce

1 moment-là, le Centre d'amitié a réagi également par
2 la diffusion d'un communiqué où on a fait appel à
3 une action. On a demandé qu'on puisse trouver des
4 mécanismes pour apporter du soutien, de l'appui et
5 des services évidemment à la question de
6 l'itinérance. S'en est suivie une mobilisation du
7 milieu à travers, à l'époque, le CSSS qu'on
8 appelle, évidemment en lien avec toute la
9 problématique de l'itinérance qui était aussi à
10 l'étude, comme je disais, à travers une Commission
11 parlementaire québécoise. Donc, on a travaillé à
12 établir une forme de concertation autour de la
13 problématique de l'itinérance avec des acteurs du
14 terrain, des acteurs institutionnels, la Ville de
15 Val-d'Or... Bon an, mal an, on a essayé aussi de
16 mieux cerner la réalité et les problématiques qui
17 touchaient les personnes itinérantes et,
18 rappelons-le, qui étaient très visibles, qui
19 commençaient à être visibles au centre-ville et
20 visibles aussi parce qu'on était... ce sont surtout
21 des Autochtones. Il y a eu... je sais qu'au cours
22 de la dernière année, les chercheuses Céline Bellot
23 et Marie-Ève Sylvestre qui se sont penchées et qui
24 ont fait état d'une étude portant sur la
25 surjudiciarisation ou la judiciarisation et

1 l'occupation de l'espace public. Une étude qui a
2 été présentée en décembre deux mille seize (2016)
3 où on faisait justement état d'une réalité qui se
4 traduisait par une augmentation d'un sentiment
5 d'insécurité au centre-ville. Des débats ont eu
6 lieu autour de ça dans le milieu et c'était donc
7 une réalité à laquelle on cherchait des solutions,
8 mais connaissant la problématique de l'itinérance,
9 qui est une problématique complexe dans une
10 municipalité qui était aux prises avec un phénomène
11 émergent, un petit centre, une petite ville aux
12 prises avec des problématiques de grande ville.

13 Alors c'en est suivi de ça, un travail que le
14 Centre, avec d'autres, mais nous ce qu'on a fait,
15 on a mis en place des services de travail de
16 proximité, travail de milieu. On avait des gens
17 qui allaient dans le centre-ville, dans les parcs,
18 dans les ruelles à la rencontre des personnes
19 itinérantes. En même temps, il y a eu le dortoir
20 qui a été ouvert donc pour permettre aux personnes
21 en situation d'itinérance d'avoir un refuge pour
22 dormir la nuit. Et c'est donc avec l'organisme La
23 Piaule et d'autres intervenants que ces types de
24 services d'urgence ont été mis en place. On a
25 appris à travers les travaux de cette Commission

1 que la Sûreté du Québec avait mis en place, à
2 travers ses actions, ce qui s'est appelé
3 "l'Escouade centre-ville" de la Sûreté du Québec.
4 J'ai pu prendre connaissance, nous avons tous pu
5 prendre connaissance de cette initiative qui a été
6 mise en place en juin deux mille quatorze (2014).
7 Et c'est donc à travers l'étude de Céline Bellot et
8 Marie-Ève Sylvestre qu'on a pu prendre la mesure de
9 l'impact de ce type de projet, que la SQ a mis en
10 place et qui a abouti à des constats de pratiques
11 de profilage racial et de profilage social à
12 l'égard des personnes itinérantes de Val-d'Or. Et
13 ce qui a été mis au grand jour, donc toute la
14 question de la surjudiciarisation qui a touché en
15 très très forte proportion les personnes
16 autochtones itinérantes.

17 Évidemment, des grandes préoccupations à
18 travers tous ces... ces réalités-là a abouti, comme
19 vous le savez, en octobre deux mille quinze (2015),
20 la dénonciation publique des femmes autochtones à
21 l'émission Enquête au sujet d'abus perpétrés à leur
22 égard de la part de policiers de la Sûreté du
23 Québec. À partir de ce moment-là, bon, on a
24 cheminé vers une Commission d'enquête. Et
25 j'aimerais rappeler à travers le décret du

1 gouvernement du Québec le vingt et un (21) décembre
2 deux mille seize (2016), donc, il y a deux (2) ans
3 déjà, qu'on faisait référence, dans le décret, du
4 rapport de l'Observatoire sur les profilages, à
5 l'intérieur duquel on faisait justement... on
6 faisait un rappel qu'il était nécessaire de trouver
7 des solutions à des problématiques et d'éviter que
8 de telles situations se reproduisent. Et donc, le
9 décret faisait même référence à cette réalité de
10 surjudiciarisation et l'occupation de l'espace
11 public.

12 C'est le deux (2) juin deux mille dix-sept
13 (2017) que le Centre d'amitié autochtone, à travers
14 ma représentation, que nous avons fait... En fait,
15 c'est pas le deux (2) juin, je m'excuse, c'est le
16 huit (8) juin. Parce que le deux (2) juin, nous
17 étions interpellés dans le dossier d'une femme
18 autochtone surjudiciarisée qui se présentait à la
19 Cour municipale avec une très forte probabilité d'un
20 mandat d'emprisonnement, parce qu'il y avait un
21 mandat émis à l'égard de cette femme. Et donc,
22 évidemment, nous avons agi avec l'accompagnatrice
23 de cette personne pour éviter, trouver des moyens à
24 minuit moins une donc, que cette femme ne se
25 retrouve pas emprisonnée parce qu'elle n'a pas payé

1 des tickets. Et c'est donc le deux (2) juin qu'une
2 des actions que nous avons *pris* a été de remettre
3 une correspondance à la perceptrice des amendes de
4 la Cour municipal de Val-d'Or avec copie conforme à
5 certains leaders, intervenants, dont le juge de la
6 Cour municipal, le procureur de la Ville de
7 Val-d'Or, la directrice générale de la Ville de
8 Val-d'Or. En fait, nous étions vraiment dans
9 l'urgence d'agir. Heureusement, la dame, on a pu
10 trouver des mesures alternatives à ce moment-là à
11 la Cour municipal. Mais ceci étant dit, le huit
12 (8) juin, le Centre d'amitié s'est présenté devant
13 vous, Monsieur le Commissaire, pour faire une
14 présentation et formuler une recommandation, en
15 fait, une demande à l'effet de donner suite, que la
16 Commission ici puisse donner suite aux
17 recommandations de l'étude sur la judiciarisation
18 dont les chercheuses, dans leur rapport - et je lis
19 la recommandation :

20 « Nous recommandons de ne pas émettre de
21 mandats d'emprisonnement pour les
22 personnes dont les dossiers sont au terme
23 du processus judiciaire et de soutenir au
24 contraire des mesures de rechange à la
25 judiciarisation, visant la radiation des

1 constats d'infraction émis, comme le fait
2 notamment la Cour municipale de Montréal
3 dans le cadre d'un programme
4 d'accompagnement Justice-itinérance à la
5 Cour et comme le recommandaient le
6 Barreau du Québec et la Commission
7 parlementaire sur l'itinérance en deux
8 mille huit, deux mille neuf
9 (2008-2009). »

10 On a ajouté également qu'on... à travers ça,
11 bien, qu'on puisse établir ces mesures ici à
12 Val-d'Or, ce dont vous avez fait, Monsieur le
13 Commissaire. Vous avez donc émis vos deux (2)
14 premiers appels à l'action pour... interpellant la
15 Ville de Val-d'Or à la mise en place d'un moratoire
16 sur les mandats d'emprisonnement pour non-paiement
17 d'amendes et la recommandation qu'un PAJIC soit
18 développé à Val-d'Or et c'est ce qu'on vient vous
19 présenter : le travail qui a été effectué depuis
20 que vous avez émis ces deux appels à l'action. Et
21 on a donc implanté le PAJIC-Anwatan Val-d'Or, que
22 je vais laisser dans un prochain... le prochain
23 point, donc vous faire cette présentation. - Je
24 pense que ça pourrait compléter, à moins que vous
25 vouliez ajouter des choses sur la mise en contexte.

1 **Mme HÉLÈNE CYR :**

2 Juste ajouter que la Ville de Val-d'Or a collaboré
3 depuis le début à la mise en place du programme.
4 On avait la volonté de collaborer. C'est pas mal
5 ça.

6 **Me ARIANNE MARTEL :**

7 Merci beaucoup. Nous n'aurons pas de questions
8 pour cette section. Par contre, avant que vous
9 passiez à la présentation du protocole, je suggère
10 qu'on dépose le protocole. Donc, il s'agit du
11 protocole Anwatan-PAJIC Val-d'Or. Je déposerais
12 sous la cote 1880, P-1180. Merci.

13 **- PIÈCE COTÉE P-1180 -**

14 Je vous laisse aller.

15 **Mme STÉPHANIE QUESNEL :**

16 Donc, peut-être commencer, juste le nom du
17 programme, c'est Anwatan-PAJIC Val-d'Or. Peut-être
18 juste explique que Anwatan, c'est un mot algonquin
19 qui désigne les eaux calmes. On a choisi le nom
20 parce que ça avait une symbolique, justement : un
21 retour au calme après une période de détresse
22 vécue. Donc, vous allez avoir, là, je pense qu'on
23 va présenter le protocole, qui est un tableau qui
24 explique un peu le cheminement du Programme qu'on a
25 mis en place. Juste expliquer peut-être avant de

1 voir les étapes du Programme, un petit peu les
2 valeurs puis les objectifs qu'il y a derrière le
3 Programme. Le Programme qu'on a mis en place, on a
4 pris une année, dans le fond, à le mettre en place.
5 On a pris le temps de s'assurer que c'était un
6 modèle qui était culturellement pertinent et
7 sécurisant. Il existait déjà un programme dans le
8 genre, un PAJIC à Montréal, mais nous, on voulait
9 lui donner une couleur culturelle puis qui tenait
10 compte du type de milieu aussi, parce que le milieu
11 de Val-d'Or c'est pas celui de Montréal non plus.
12 Donc, on a pris le temps - oups, désolée - de
13 vraiment le travailler dans ce sens-là. Édith
14 parlait aussi du fait qu'on a... on se rend compte
15 que chez nous, les constats d'infraction, la
16 judiciarisation est majoritairement autochtone,
17 donc il y a une couleur autochtone. Par contre,
18 c'est important de dire que le Programme va être
19 offert aussi aux gens qui sont allochtones. Donc
20 dans un esprit de collaboration, de rapprochement
21 des peuples, l'ensemble des services qu'on va
22 offrir s'offre aux deux (2)... aux deux personnes
23 aussi.

24 De plus, le programme est là pour travailler,
25 pour offrir des alternatives justement, par

1 exemple, à l'emprisonnement ou le paiement des
2 infractions pour des gens à qui ça répond pas, mais
3 il doit aller de pair aussi avec toutes les
4 démarches qui se font pour travailler la
5 problématique de l'itinérance à la base. Ce qui
6 veut dire, tout ce qui est logement social, accès à
7 un logement, accès à des services. Donc, c'est
8 bien que ça, ça existe, mais ça doit pas empêcher
9 toutes les mesures qui sont *mis* de l'avant aussi
10 là, au niveau du profilage racial et social
11 également aussi.

12 Donc, le programme est à sa mise en place, au
13 début de sa mise en place, les premiers cas ont été
14 explorés. On a cinq (5) personnes qui vont
15 intégrer le programme là, dans les semaines qui
16 suivent. C'est nouveau, mais on s'est donné une
17 souplesse, je pense que c'est important de le dire,
18 on a... C'est un travail de collaboration, de
19 co-construction avec la Ville, on l'a pas fait tout
20 seuls puis ça va fonctionner parce qu'il y a cette
21 collaboration-là. On peut pas travailler tout
22 seuls de notre côté et eux non plus, donc c'est sûr
23 que ça prend ça. Puis on s'est dit qu'on se
24 donnait la chance aussi de modifier en cours de
25 route pour s'assurer que tout le monde a une place

1 dans ce programme-là, qu'il y a pas personne qui
2 tombe à côté de la case, parce qu'il correspond pas
3 à un critère, à une infraction et tout ça.

4 Donc, essentiellement, si on regarde le
5 tableau du Programme. On a des gens, des personnes
6 qui sont potentiellement en situation de
7 vulnérabilité, qui ont vécu de l'itinérance ou qui
8 sont à risque d'en vivre ou qui ont une situation
9 vulnérable particulière. On s'est pas fixé de
10 critères explicites. On s'est ouvert un peu, on
11 s'est donné une souplesse au niveau de
12 l'admissibilité des personnes et qui ont des
13 tickets *municipals*, soit qui sont jugés impayés ou
14 en cours de traitement. Ces gens-là peuvent
15 participer au Programme, ils peuvent être référés
16 directement de la Ville, peuvent être référés de la
17 part d'autres organismes, ça peut être des gens
18 qu'on côtoie nous-mêmes, donc ils seraient référés
19 au Programme. La porte d'entrée du Programme étant
20 un lieu culturellement pertinent et sécurisant, qui
21 est le Centre d'amitié autochtone ou chez Willy
22 Nigan, qui est un centre de jour pour les personnes
23 en situation d'itinérance à haut seuil de tolérance
24 et d'acceptabilité. Donc, on a choisi un lieu
25 aussi, on voulait pas que les gens se rendent

1 nécessairement dans un milieu de cour, auprès de
2 policiers, auprès de gens... de la perceptrice
3 s'ils se sentent pas à l'aise. Et c'est pour ça
4 que les rencontres se font majoritairement tout au
5 long du Programme au Centre ou chez Willy Nigan.

6 Donc la personne sera référée et la
7 responsable du Programme va la recevoir, va lui
8 parler, va lui expliquer c'est quoi le Programme
9 Anwatan-PAJIC Val-d'Or, comment ça fonctionne et
10 puis quelles options s'offrent à elle.

11 Donc on vérifie ensuite l'admissibilité de la
12 personne pour s'assurer qu'elle a un minimum de
13 vulnérabilité et puis que les tickets qu'elle a,
14 c'est des tickets *municipals* qui s'adressent à la
15 Cour municipale de la Ville de Val-d'Or. Puis
16 ensuite, on va pouvoir explorer les options avec
17 elle. Par contre, une personne qui serait pas
18 admissible, on la laisse pas aller sans services ou
19 sans soins. Il se peut qu'il y ait des gens qui
20 sont peut-être soit pas vulnérables ou qui auraient
21 des tickets par rapport à d'autres instances, à
22 d'autres municipalités. Bien ces personnes-là, on
23 va quand même les accueillir, leur offrir du
24 soutien et puis les référer aux bons services si
25 c'est nécessaire ou leur offrir nous-mêmes, à

1 l'intérieur de nos services qu'on offre au Centre,
2 certains services. Donc c'est ça.

3 Pour les personnes qui sont admissibles, il y
4 a quatre (4) options possibles pour régulariser
5 leur dossier. La première est un volet
6 d'accompagnement à la Cour municipale, ce qu'on
7 appelle traditionnellement par exemple à Montréal,
8 le PAJIC. C'est pour les gens qui connaissent une
9 certaine stabilité dans leur vie, qui ont eu, par
10 exemple, plusieurs tickets *municipals*, mais qui
11 sont sur une pente montante, qui peut-être se sont
12 trouvé un logement, qui peut-être vont un peu
13 mieux, ont travaillé certaines problématiques et
14 qui sont moins à risque par exemple de ravoir des
15 tickets. Bien, pour ces gens-là, c'est un peu une
16 deuxième (2^e) chance qu'on leur offre. Les gens
17 viennent, ils viennent nous rencontrer, on prend en
18 note leur histoire, la personne responsable la
19 rencontre et voit avec elle si elle aimerait
20 présenter sa progression, dans le fond, dans un
21 deuxième temps, à la procureure de la Ville pour
22 voir si, ultimement, il pourrait pas y avoir un
23 règlement de sa dette ou de ses constats via la
24 Cour municipale. Donc la personne, elle vient nous
25 voir, nous explique la situation. Ensuite de ça,

1 on prend un rendez-vous avec la procureure de la
2 Ville, on s'assoit avec elle. Ces rencontres-là se
3 font chez nous, dans nos locaux, dans un lieu
4 sécurisant en jeans, en T-shirt, pas en veston
5 cravate. Donc dans un... on essaie de mettre des
6 conditions gagnantes pour que la personne se sente
7 pas intimidée puis soit intéressée à venir faire
8 une telle démarche. On lui explique un petit peu à
9 procureure ce qui s'est passé avant, la situation
10 avant et la situation maintenant, le progrès fait.
11 Si tout le monde est d'accord puis qu'on se rend
12 compte que la personne est admissible, ensuite on
13 se rend à la Cour pour demander, je crois,
14 peut-être Me Grondin pourra préciser, mais une
15 rétractation de jugement pour les constats jugés et
16 une annulation, je crois là, des constats qui sont
17 pas encore jugés. Et donc, on lève la dette de la
18 personne pour lui permettre une seconde chance, de
19 repartir, de continuer sa guérison sans avoir tout
20 le fardeau de la dette judiciaire qu'elle a
21 accumulée avec les constats d'infraction. - Je
22 peux peut-être te laisser...

23 **Me MYLÈNE GRONDIN :**

24 Oui.

25 **Mme STÉPHANIE QUESNEL :**

1 ... pour l'aspect légal, expliquer ce volet-là.

2 **Me MYLÈNE GRONDIN :**

3 Oui. En fait, si je reprends... ma collègue a...

4 **LE COMMISSAIRE :**

5 Ça va... Non, ça allait. Là, ça va.

6 **Me MYLÈNE GRONDIN :**

7 Parfait. Donc, pour reprendre la balle au bond, en
8 fait, une fois qu'on a rencontré... qu'on s'est
9 rencontrés intervenants, intervenantes avec la
10 personne et la procureure en mon humble personne,
11 on décide d'une date de Cour en fait. On a
12 commencé déjà à en discuter. On a... peut-être
13 pour vous expliquer, on a à peu près une séance de
14 Cour municipale par mois : mercredi après-midi,
15 mercredi soir, jeudi après-midi, jeudi soir et
16 vendredi matin. Une fois par mois donc, on
17 privilégierait une séance expressément pour les
18 gens qui viennent au volet accompagnement à la Cour
19 municipale, probablement le jeudi matin, mais ça
20 reste à suivre, pour que ces gens-là soient
21 sécurisés, pour pas qu'ils aient à faire, par
22 exemple, on fait témoigner des policiers dans le
23 cadre de nos autres dossiers, donc ces gens-là
24 auraient pas affaire à être présent en même temps
25 que les policiers. Ça serait vraiment une séance,

1 quand on en aurait accumulé quelques-uns pour...
2 Là déjà, on a cinq (5) personnes dans le Programme.
3 On en a quatre (4) qui font partie du volet
4 accompagnement. Donc, on prend une date de Cour et
5 à ce moment-là, les gens, on inscrit tous leurs
6 dossiers à la Cour. Et on fait selon le cas : si
7 on parle d'une... des dossiers qui sont déjà jugés,
8 ce qu'on a beaucoup, on va demander une
9 rétractation de jugement; si on parle de dossiers
10 qui ont pas encore été jugés, on va demander le
11 retrait de ces dossiers-là.

12 Donc le but est de - je vais reprendre un peu
13 les termes là, que j'ai entendus à la Commission,
14 des gens de Droits devant - on efface la dette
15 mais, en fait, dans le jargon juridique, c'est
16 vraiment une rétractation de jugement ou un retrait
17 des dossiers. Donc, avec cette dette judiciaire-là
18 qui [n']existe plus, les gens peuvent se permettre
19 un nouveau départ et déjà avec les cas qu'on a,
20 c'est vraiment stimulant. Moi, je suis très
21 enthousiaste de ce projet-là, puis on voit que
22 c'est des gens qui sont partis, t'sé, qui avaient
23 des difficultés puis là, ils sont partis sur une
24 bonne lancée. On va leur permettre un nouveau
25 départ avec ce fonctionnement-là.

1 Et, je me permets de devancer peut-être des
2 questions, mais au niveau de... on va voir les
3 autres volets, mais c'est vraiment le volet
4 nouveau, parce qu'au niveau des autres... des
5 trois autres volets, c'est des choses qui se
6 faisaient déjà, mais peut-être un petit peu de
7 façon informelle là. C'est un peu... ça va être un
8 petit peu plus formel.

9 Donc, je vais repasser la parole à madame
10 Quesnel pour nous expliquer les autres volets et je
11 viendrai bonifier là, au fur et à mesure.

12 **LE COMMISSAIRE :**

13 Merci.

14 **Mme STÉPHANIE QUESNEL :**

15 Peut-être juste pour expliquer, on a pris cinq (5)
16 cas qu'on va intégrer au départ. De ces cinq (5)
17 cas-là, on en a discuté là, je pense la semaine
18 passée ou la semaine précédente là, justement du
19 type de cas. Il y en a quatre (4) qui s'en iraient
20 vers ce volet. Pour donner une idée plus concrète,
21 t'sé, du type de personne, du type de démarche,
22 peut-être je vais vous parler un peu, anonymement
23 là, de chacun des cas.

24 Il y en a un premier qui est un jeune homme
25 qui a vécu... qui a eu beaucoup de... d'infractions

1 au municipal il y a quelques années, qui a vécu une
2 période d'incarcération aussi pour d'autres choses,
3 pas par rapport aux tickets, qui aujourd'hui vit
4 une situation différente, a vécu des périodes aussi
5 dans la rue. Maintenant, il est avec une
6 conjointe, il a des enfants, il est en train de
7 suivre un cours professionnel à l'école, il a un
8 emploi qui l'attend. Alors ça, c'est... c'est...
9 On pourrait le voir comme le cas idéal là, t'sé,
10 d'une situation de quelqu'un qui a vraiment fait
11 des grosses démarches, qui a fait beaucoup
12 d'efforts. C'est une des personnes qu'on veut
13 présenter dans le programme. Parce que, pour lui,
14 il va commencer à travailler, il va commencer à
15 travailler avec une dette, s'il commence à
16 travailler avec des tickets toujours en suspens
17 aussi.

18 **Mme ÉDITH CLOUTIER :**

19 Il a cessé de consommer.

20 **Mme STÉPHANIE QUESNEL :**

21 Il a cessé de consommer aussi. C'est quelqu'un qui
22 avait des problématiques de consommation et qui a
23 arrêté. Donc pour lui, c'est vraiment de lui
24 donner une chance puis de lui enlever un fardeau
25 parce que toutes ces étapes-là, ça demande

1 beaucoup, c'est un travail de longue haleine. Si
2 en plus, on a un fardeau financier, bien c'est
3 quelque chose de difficile aussi.

4 On a une autre situation d'une femme qui a des
5 enfants. Tsé là, payer une dette avec un montant
6 d'argent très minime ou faire garder ses enfants
7 pour faire des travaux compensatoires, on doit
8 payer la gardienne aussi, donc c'est des options
9 qui fonctionnent pas, qui font que ces gens-là se
10 retrouvent dans des situations impossibles. Alors
11 il s'agit d'une femme qui avait des problématiques,
12 qui avait perdu ses enfants qui avaient été retirés
13 par la DPJ, qui a vécu dans la rue, qui a eu des
14 problématiques de consommation aussi. Cette
15 dame-là est tombée enceinte d'un autre enfant puis
16 a décidé d'amorcer une démarche de guérison. Là
17 maintenant, elle ne consomme plus, ça fait un petit
18 bout. Elle a retrouvé son... un logement. Elle a
19 récupéré ses enfants et puis aujourd'hui elle va
20 mieux. Donc, c'est une personne qu'on voudrait
21 aussi intégrer.

22 Une autre personne, qui est quelqu'un qui a
23 vécu de longues périodes, mais très longues
24 périodes dans la rue, qui a cumulé je pense environ
25 dix mille dollars (10 000 \$) de tickets municipaux,

1 qui est en démarches, qui travaille sa sobriété,
2 qui travaille à partir des groupes aussi et puis
3 qui a un logement, qui aide son père aussi.

4 Donc c'est des... Des fois, t'sé, il faut pas
5 non plus s'attendre à ce que ce soit des gens qui
6 vivent une vie parfaite avec une clôture blanche,
7 un chien, trois (3) enfants puis, t'sé là, qui
8 travaillent avec une mallette. Il faut voir que
9 même les petits pas sont des bons pas. Puis que
10 l'alternative qui serait l'emprisonnement viendrait
11 tellement défaire tous ces petits pas-là, viendrait
12 enlever l'espoir. Donc c'est important de
13 comprendre que, t'sé, c'est des réalités, c'est des
14 gens qui travaillent fort pour en arriver où ils
15 sont là, puis ça c'est vraiment une façon de les
16 aider puis de leur permettre un renouveau. Donc
17 pour cette étape-là, c'est un peu ça.

18 Ensuite de ça, c'est pas tout le monde qui est
19 rendu là ou qui voudrait ce volet-là. C'est le
20 volet privilégié, le volet accompagnement à la
21 cour, mais on voulait essayer de mettre d'autres
22 options pour s'assurer de répondre au plus grand
23 nombre de besoins. Puis c'est important de dire
24 que nous, on accompagne les gens, mais c'est pas
25 nous qui *décide* quelles options ils vont prendre.

1 Nous, on est là pour leur suggérer, leur présenter.
2 Le programme est basé sur le volontariat. Tant
3 dans le fait de vouloir embarquer dans le programme
4 mais dans le choix de la mesure aussi qui convient
5 mieux.

6 Alors, il y a le volet entente de paiement.
7 Le volet entente de paiement, ça existe déjà.
8 Nous, on a la chance quand même à Val-d'Or d'avoir
9 une perceptrice qui est ouverte à certains
10 montants, qui sont pas le typique dix pour cent
11 (10 %) du montant total qui est impossible pour la
12 plupart des gens qui vivent en contexte de pauvreté
13 ou sous le seuil de pauvreté. Mais on tenait à le
14 mettre là. On tenait à le mettre là aussi parce
15 qu'on espère que notre Programme, on va en parler
16 plus tard, soit exporté ailleurs puis se fasse
17 ailleurs. Donc, des ententes qui tiennent compte
18 de la réalité des personnes. Ça peut-être des
19 ententes à cinq dollars (5 \$) par mois. On
20 s'entend que c'est long pour payer, on s'entend que
21 peut-être la personne... réussira peut-être pas
22 avec les années à payer, mais c'est quand même une
23 démarche où la personne se dit, bien moi, je fais
24 mon paiement, puis ensuite de ça, j'ai pas le
25 stress de tout le reste. J'ai pas le stress de

1 savoir que peut-être il va y avoir un mandat.
2 Maintenant, il y a un moratoire, mais t'sé, s'il y
3 en avait pas. Ou j'ai pas le stress de savoir que
4 les intérêts vont continuer à monter ou qu'on va
5 venir me voir, on va venir m'achaler, je sais que
6 j'en prends soin de mon dossier puis je paie le
7 cinq dollars (5 \$) par mois. Alors ça c'est une
8 façon de faire qui est possible aussi.

9 == Je sais pas si tu voulais, au niveau de la
10 mécanique, ajouter quelque chose pour l'entente de
11 paiement?

12 **Me MYLÈNE GRONDIN :**

13 Non, bien... Brièvement là, au niveau de
14 l'entente, ça... des choses qui se faisaient déjà
15 là, via notre perceptrice, et c'est possible même
16 si quelqu'un manque un paiement ou n'est pas en
17 mesure, toujours moyen de contacter, bon,
18 l'intervenant qui est responsable au dossier pour
19 qu'il appelle la perceptrice pour dire "Écoutez, ce
20 mois-ci, ça ne marchera pas" ou la personne peut
21 contacter directement la perceptrice pour venir
22 dire "j'ai pas d'argent ce mois-ci, mais..."
23 T'sé, même si la personne manque des paiements là,
24 on... il y a pas un nombre limite de "O.K. après
25 tant de paiements, on arrête tout ça." Donc les

1 gens, on sait qu'il y en a qui vont peut-être avoir
2 des rechutes, mais on... il y a pas, il y aura pas
3 d'arrêt automatique des ententes de paiement et de
4 procéder à d'autres mesures là. T'sé encore là, il
5 faut toujours avoir la collaboration des gens du
6 Centre d'amitié pour venir nous dire "écoute, je
7 suis au courant, cette personne-là, ça se peut que
8 son entente, ça aille pas bien pour telle raison."
9 C'est correct, on le note au dossier puis on
10 continue dans cette... dans cette voie-là, tant
11 qu'on est informés de ce qui se passe.

12 Je pense que ça allait au niveau des ententes
13 de paiement, donc au niveau des travaux, je vais
14 vous laisser expliquer la suite.

15 **Mme STÉPHANIE QUESNEL :**

16 Puis c'est important de dire aussi qu'on est
17 ouverts... T'sé, c'est pas... Là, c'est par
18 tableaux, mais c'est pas des cases, hein? Ça veut
19 dire que quelqu'un pourrait décider que "pour
20 l'instant, moi j'ai le goût de prendre une entente
21 de paiement" après un mois, a décidé "bien
22 finalement, je serais prête pour des travaux" ou
23 aller mieux "finalement, je pourrais aller vers le
24 volet accompagnement à la Cour." Donc c'est des
25 choses... Il faut y avoir... il faut qu'il y ait

1 une souplesse là, à ce niveau-là aussi, s'assurer
2 vraiment de répondre aux besoins de la personne
3 puis de saluer chaque geste qu'elle fait, dans le
4 fond, dans sa guérison aussi, de l'encourager.
5 Donc ça c'est pour l'entente de paiement.

6 Ensuite, il y a une autre option qui existe
7 actuellement, qui est l'entente de travaux
8 compensatoires où la personne effectue des travaux
9 pour payer la dette en lien avec les constats
10 d'infraction. On a apporté une modification ou une
11 inclusion à ce volet-là, dans le sens où travaux
12 compensatoires, pour nous, c'est pas juste de faire
13 des travaux, par exemple, d'aider un organisme, de
14 faire des travaux... ménage, cuisine et tout ça.
15 On voulait aussi inclure tout ce qui est activités
16 culturelles et tout ce qui est démarches de
17 mieux-être aussi. Activités culturelles qui
18 permettent à la personne de se recentrer sur elle,
19 qui permettent de retourner à ses racines, qui lui
20 permettent de se questionner en lien avec son
21 identité, avec sa culture et tout, ça parce que
22 c'est bénéfique pour la personne, parce que ça
23 risque de l'aider dans sa démarche de guérison
24 aussi. Et puis, on veut que ce soit reconnu et
25 écrit. T'sé, il peut y avoir des fois où ça se

1 faisait de façon informelle, où la personne a une
2 entente de travaux compensatoires, puis elle vient
3 les faire au Centre, puis on inclut ça dans les
4 travaux. Mais on tenait à ce que ce soit officiel,
5 que ce soit officiellement inclus dans les travaux
6 compensatoires. Puis aussi, tout ce qui est
7 démarches de mieux-être. On voulait que ce soit
8 inclus dans les travaux également parce que les
9 gens pourraient aller chercher une aide
10 psychosociale, pourraient travailler leur
11 mieux-être, travailler leurs traumatismes, travailler la
12 toxicomanie, travailler certaines choses qui leur
13 permettent de guérir de... d'aller mieux et
14 peut-être éventuellement justement d'aller vers une
15 sortie de rue. Donc, on voulait l'inclure.

16 C'est important dans ce volet-là par contre,
17 encore là, d'aller avec les démarches que la
18 personne veut faire. On trouve que trop souvent,
19 t'sé, des fois les gens ont tendance à penser
20 savoir ce qui est bon pour la personne plutôt que
21 de questionner ce qu'elle veut vraiment, elle,
22 travailler. Ou l'emphase est trop mise sur la
23 toxicomanie, alors que la toxicomanie est peut-être
24 juste une réponse à un trauma vécu, puis que la
25 personne, c'est le trauma qu'elle veut travailler,

1 pas la toxicomanie. Puis en travaillant le trauma,
2 automatiquement, ça va travailler la toxicomanie.
3 Donc l'importance de pas décider pour les gens,
4 mais bien de les accompagner dans leur démarche de
5 mieux-être. Alors, on voulait que tout ça soit
6 possible. Des fois, on s'est dit, t'sé, si les
7 gens font du mieux-être, si les gens font des
8 activités culturelles, pourquoi pas aller tout de
9 suite vers le volet accompagnement à la Cour?
10 Bien, on s'est dit pour certains gens, il y a des
11 gens qui sont dans la rue, qui demeurent dans la
12 rue, qui ont peut-être pas une certaine stabilité,
13 mais pour qui c'est moins demandant de commencer
14 par une étape comme celle-là. On y va avec une
15 entente de travaux, mais qui comprend les activités
16 et le mieux-être, puis si elle va bien, elle a une
17 stabilité, il y a rien qui nous empêche après ça
18 d'aller vers le volet accompagnement à la Cour puis
19 demander un retrait de la dette, dans le fond,
20 aussi.

21 Alors, au niveau du fonctionnement, bien le
22 fonctionnement est le même que pour les travaux
23 compensatoires actuellement, c'est-à-dire que les
24 gens viennent nous voir, on regarde leur situation,
25 qu'est-ce qu'ils aimeraient faire, qu'est-ce qu'ils

1 aimeraient travailler, quelles démarches ils
2 voudraient faire. Ensuite, on demande à la Ville,
3 on envoie une demande à la Ville pour qu'il y ait
4 une entente de travaux compensatoires qui passe par
5 l'organisme en région qui s'occupe des travaux
6 compensatoires - chez nous, c'est Vision-Travail -
7 qui là, elle, envoie un contrat à l'organisme qui
8 va recevoir la personne pour les travaux, que ce
9 soit travaux compensatoires, activités culturelles
10 ou encore travaux de mieux-être. Puis, un coup que
11 les travaux sont complétés, bien, il y a un rapport
12 qui est remis par la représentante de l'organisme
13 qui reçoit à l'organisme Vision-Travail qui, eux,
14 remplissent un rapport qu'ils renvoient à la
15 perceptrice pour dire que c'est complété et
16 ensuite, on efface la date... la dette - pardon -
17 avec ce qui a été fait.

18 C'est important de dire aussi, dans cette
19 démarche-là, il arrive des fois que les gens
20 complètent pas. Mais t'sé, les heures complétées,
21 les travaux complétés effacent la portion de la
22 dette en fonction des heures complétées aussi.
23 Donc t'sé, toute démarche qui a été faite, bien les
24 gens voient que... bien, ça fait baisser leur
25 dette, même s'il y a pas une réussite totale. Donc

1 ça peut être une option qui est intéressante aussi
2 pour les gens. - Est-ce qu'à ce niveau-là, tu
3 avais quelque chose à rajouter?

4 **Me MYLÈNE GRONDIN :**

5 Brièvement. Encore là, madame Cyr était déjà
6 venue témoigner devant vous, disait que les travaux
7 compensatoires, c'était déjà quelque chose qui est
8 offert. On va continuer à l'offrir. Là, on peut
9 intégrer d'autres activités. Encore là, si jamais
10 on voit que... La dette est pas effacée, en fait,
11 la personne a payé sa dette via les travaux
12 compensatoires. Donc, si c'est en partie, tant
13 mieux, si c'est... En fait, si c'est en totalité,
14 tant mieux; si c'est en partie, il y a toujours
15 moyen d'aller vers une autre option là, qu'on a au
16 tableau.

17 **Mme JACINTHE POISSON :**

18 Une petite question de clarification.

19 **Me MYLÈNE GRONDIN :**

20 Oui.

21 **Mme JACINTHE POISSON :**

22 On en comprend que c'est un volet qui est innovant,
23 dans un sens, qui constitue pas peut-être le... ce
24 que constituent normalement des heures de travaux
25 compensatoires. Donc, au niveau des démarches de

1 mieux-être, à qui va revenir l'appréciation de ce
2 qui constitue les activités de mieux-être? Est-ce
3 que ça va revenir au Centre d'amitié autochtone de
4 comptabiliser les heures? Ou est-ce qu'il va y
5 avoir une étape de validation avec la Cour
6 municipale ou ça revient vraiment à l'organisme?

7 **Mme STÉPHANIE QUESNEL :**

8 Bien moi, je dirais que ça va vraiment à
9 l'organisme. Souvent, ce qu'on se dit... là, c'est
10 sûr qu'on est en période de... un peu de rodage
11 aussi, puis qu'il y aura probablement des choses à
12 arranger. Parce que là, il faut faire notre
13 présentation, notre sensibilisation auprès de tous
14 les partenaires. Pour les travaux qui sont
15 réalisés au Centre d'amitié autochtone, c'est
16 facilitant, mais pour quelqu'un qui irait peut-être
17 vers un autre organisme, alors là, il faudra voir
18 comment on comptabilise et tout ça.

19 L'idée générale, c'est que dès qu'il y a une
20 certaine stabilité, on priorise vraiment le volet
21 accompagnement à la cour. Par contre, on voulait
22 pas non plus passer à côté de la possibilité de
23 faire des activités culturelles puis de... ou des
24 activités de mieux-être puis des les noter, puis de
25 faire progresser le dossier puis... Puis ça, t'sé

1 c'est sûr qu'il y a... il y un ajustement en cours
2 de route qu'on va voir au niveau de la
3 comptabilisation des heures, par exemple. Mais je
4 pense, à date, en tout cas, il y a des fois où on
5 le fait déjà, il y a certaines choses qu'on fait
6 puis que ça fonctionne quand même bien, oui. == Je
7 sais pas si... t'avais-tu l'air de vouloir rajouter
8 quelque chose? Non? O.K. c'est bon.

9 Donc maintenant, ensuite, ce serait l'autre
10 option, qui est la suspension temporaire du dossier
11 pour situation particulière. On l'a mis là, parce
12 qu'il y a des gens... Puis ça arrive, ça peut
13 arriver assez fréquemment, t'sé, qui vivent dans la
14 rue, qui ont des problématiques très sérieuses, qui
15 vivent une détresse profonde, qui peuvent se
16 retrouver dans des situations où leur santé
17 physique, même, est à risque et pour qui régler
18 leur dossier de tickets, c'est pas la priorité,
19 puis c'est correct, c'est correct avec tout ce
20 qu'ils vivent. On a des gens là... on avait une
21 dame là, qui a vécu des situations, qui faisait de
22 la prostitution, qui avait des atteintes à certains
23 membres où il y a eu même amputation où on craint
24 parfois pour sa vie au niveau physique. T'sé, des
25 gens qui ont pas nécessairement à manger à tous les

1 jours, qui ont pas un lieu à habiter. Alors régler
2 leur dette judiciaire, c'est pas la priorité, puis
3 on peut le comprendre.

4 Alors, pour ces gens-là, il y a quand même un
5 stress, par exemple, de dire "j'ai des tickets pas
6 payés, mais là, j'ai de la misère à manger, j'ai
7 pas nécessairement l'énergie de travailler ça pour
8 le moment, mais je vis quand même le stress de
9 savoir que, bien, qu'est-ce qui va m'arriver vu que
10 je les ai pas payés." Alors, pour ces gens-là, on
11 voulait qu'il y ait une option où on met le dossier
12 sur une tablette tout le monde ensemble, on est
13 d'accord, puis on se dit... On peut dire à la
14 personne "écoute, pour l'instant là, tes intérêts
15 continueront pas de monter, il y aura pas d'autres
16 démarches qui vont été *pris*, on va te laisser un
17 moment pour, justement, travailler ce qui sont tes
18 priorités à toi, ton bien-être physique, manger,
19 avoir une place où dormir, puis on réévaluera plus
20 tard." On s'est donné un délai de six (6) mois en
21 se disant, t'sé, on pourrait faire ça aux six (6)
22 mois, donner une période de six (6) mois à la
23 personne, t'sé, puis ça peut être ajusté selon les
24 situations particulières, de dire "correct,
25 travaille". Puis en même temps, on va la voir,

1 puis on va lui offrir tous les services qu'on pense
2 qui peuvent l'aider. Elle choisira, la personne,
3 de les prendre ou pas, mais on va l'informer qu'il
4 existe quelque chose, on va l'informer qu'il existe
5 un Programme aussi. Si jamais elle va mieux, puis
6 que là, elle est prête puis qu'elle voudrait
7 travailler, bien il y a quelque chose qui existe,
8 puis elle peut venir nous voir. On va créer un
9 premier contact. Fait que ça en soi, c'est déjà
10 une très bonne chose, parce que ça ouvre la porte à
11 des services, ça ouvre la porte à de l'espoir aussi
12 puis ça enlève tout le stress du fardeau financier
13 ou du... de la peur des répercussions judiciaires
14 qu'il pourrait y avoir par rapport à ça aussi. -
15 De votre côté, dans le fond, peut-être
16 expliquer...

17 **Me MYLÈNE GRONDIN :**

18 Peut-être juste pour expliquer là, un peu la
19 mécanique. Ça va être assez simple. On a un
20 système là, au niveau de la Cour municipale. Donc,
21 on peut mettre une note au dossier indiquant...
22 Puis encore là, c'est une question de
23 collaboration. Si on sait que cette personne-là va
24 pas bien, on a un topo, sans nécessairement avoir
25 la... le roman de la vie de cette personne-là,

1 parce qu'il y a des choses qui lui appartiennent,
2 savoir que cette personne, elle est pas... elle va
3 pas bien, on suspend les dossiers, on met six (6)
4 mois, on... À réévaluer, parce qu'on a quand même
5 certains délais au niveau de la Cour, là. L'arrêt
6 Jordan s'applique aussi en matière municipale, mais
7 par contre, si on vient documenter notre dossier,
8 venir dire "cette personne-là est pas en mesure",
9 parfait, on suspend les dossiers. T'sé, la note
10 est au système, tout le monde est au courant. Donc
11 c'est un peu cette mécanique-là qui va être faite
12 pour la suspension des dossiers.

13 Donc, au niveau de la présentation du
14 Programme, je pense que ça fait pas mal le tour.
15 On pourrait peut-être... Je vais peut-être tout de
16 suite prendre la balle au bond quant au suivi de la
17 recommandation sur la mise en place du moratoire.
18 Je peux vous le dire, bon, je suis à l'emploi de la
19 Ville de Val-d'Or depuis quelques mois maintenant,
20 mais je suis tout à fait au fait de la situation,
21 et un de mes premiers mandats a été de travailler
22 sur le Programme Anwatan-PAJIC. Je peux vous dire
23 qu'il y a aucune intention de la Ville de lever, à
24 court ou à moyen terme, le moratoire. Je dois vous
25 dire aussi que le moratoire s'applique à tous, pas

1 seulement aux personnes vulnérables, mais à tous.
2 Donc, il y a personne qui va être emprisonné pour
3 des... pour des amendes non payées, pour des
4 infractions non payées dans l'avenir... dans un
5 avenir rapproché. C'est certain qu'il va falloir
6 réévaluer, à un moment donné, si on laisse le
7 moratoire de façon permanente ou si on le lève.
8 Mais pour l'instant, il y a aucune intention là, de
9 toucher à ça. On laisse ça comme c'est là. On a
10 un beau Programme qu'on est en train de mettre en
11 place. On va... Ce Programme-là, c'est pas un
12 projet pilote, on y va de l'avant. Il va être
13 réévalué de façon annuelle. Mais pour l'instant,
14 aucune intention d'emprisonner personne.

15 **LE COMMISSAIRE :**

16 Oui, Madame Cloutier.

17 **Mme ÉDITH CLOUTIER :**

18 Oui. Pardon. Je vais en profiter avant qu'on
19 passe à l'autre point. Juste pour souligner que,
20 pour la dernière année, pour travailler ce... cette
21 initiative-là, on a obtenu un financement du
22 ministère de la Justice du Québec, je pense que
23 c'est important de le souligner, qui s'est ajouté à
24 un financement qu'on reçoit depuis les événements
25 Val-d'Or pour mettre en place un service d'accès à

1 la justice, mais qu'on a eu vraiment un financement
2 déployé pour la mise en place du PAJIC. Alors, je
3 trouve que c'est important de le souligner.
4 Également, souligner que nous avons eu une étroite
5 collaboration de la clinique Droits devant, qui
6 nous a accompagnés depuis le début et avec qui on a
7 pu, justement, prendre connaissance de
8 l'expérience, de l'expertise de la clinique, et de
9 pouvoir implanter un PAJIC, mais qui colle à la
10 réalité de la Val-d'Or et à la réalité autochtone
11 également. Donc, je tenais à souligner ces deux
12 (2) points-là.

13 **LE COMMISSAIRE :**

14 Merci.

15 **Mme STÉPHANIE QUESNEL :**

16 Donc, par rapport au, justement, au moratoire.
17 Pour nous, c'est sûr que ce Programme-là fonctionne
18 de pair avec un moratoire. Parce que la peur de
19 l'emprisonnement, les conséquences d'un
20 emprisonnement sur une personne qui vit dans la rue
21 sont désastreuses. C'est des gens qui ont pas
22 beaucoup de réseaux sociaux, il y en... ils ont
23 quelques personnes, t'sé, souvent qui ont pas
24 beaucoup de matériel non plus. Puis le fait de les
25 emprisonner, de les sortir de leur milieu, ça

1 accentue tout ça, ça accentue la problématique.
2 Puis quand ils sortent de prison, c'est pas avec
3 une punition de se dire "hey là, ok, j'ai été en
4 prison, je veux pas y retourner, fait que je [ne]
5 pognerai plus de tickets." C'est pas ça la
6 réalité, c'est pas ça.

7 Le fait d'être itinérant, aussi, ça les place
8 automatiquement dans une situation d'illégalité.
9 Je veux dire, quelqu'un qui veut aller uriner - les
10 toilettes des commerces, c'est pour les clients -
11 qui vit dans la rue, qui a pas de domicile, à un
12 moment donné, il faut qu'il aille à quelque part,
13 hein. Mais quand on... ça fait en sorte qu'il y a
14 des tickets qui sont associés à ça aussi. Donc, à
15 la base, il y a certaines problématiques, puis
16 nous, pour nous c'est important. Fait qu'on est
17 contents que la Ville maintienne le moratoire, mais
18 on va en parler un peu plus tard aussi là... Ça,
19 c'est pour Val-d'Or, mais aussitôt qu'on sort de
20 Val-d'Or, la réalité revient, hein? Le moratoire
21 est à Val-d'Or. Il y en a un à Montréal, il y en a
22 un à Québec. Mais outre ça... tout le stress du
23 fardeau financier revient aussi, tout le stress de
24 faire face à de l'emprisonnement revient aussi,
25 puis fait en sorte que les gens... la situation est

1 quand même difficile pour régulariser son dossier
2 justice au niveau des tickets et des infractions.
3 Donc, par contre, ce qu'on peut dire, c'est
4 que nous à Val-d'Or, on a vu sur le terrain, le
5 changement dans les perceptions des gens depuis
6 qu'il y a le moratoire. Le niveau de stress, quand
7 les gens apprennent là, qu'il y a pas de... qu'ils
8 feront pas face à un emprisonnement parce qu'il y a
9 un moratoire : ouh, le stress diminue. Le fait
10 d'aller se cacher; de pas vouloir venir voir
11 personne; de pas en parler de peur de se faire
12 emprisonner parce que peut-être qu'il y a un mandat
13 d'émis contre moi là; bien ça, ça tombe puis ça
14 fait en sorte que les gens sont plus ouverts à
15 aller vers d'autres alternatives puis à venir nous
16 voir, puis à venir voir comment ils pourraient
17 faire. Parce qu'il y a de l'espoir, il y a
18 peut-être des démarches qui se font à plus petite
19 échelle, c'est pas vu comme... T'sé, quand on a
20 des prestations d'aide sociale là, qu'on gagne six
21 cent quarante-huit dollars (648 \$) par semaine puis
22 qu'on a dix mille piastres (10 000 \$) de tickets,
23 qu'il faudrait payer dix pour cent (10 %), qui est
24 mille dollars (1 000 \$) là, c'est impossible par
25 mois, t'sé, c'est pas... c'est même pas juste pas

1 réaliste, c'est carrément impossible. Puis si on
2 vit une situation difficile où on peut pas faire
3 nécessairement des travaux compensatoires, que
4 notre... t'sé, on pense à notre prochain repas ou à
5 où je vais dormir ce soir, c'est-tu assez chaud,
6 j'ai-tu une place pour rester au chaud? Bien
7 les... les façons de faire actuelles fonctionnent
8 pas. Donc, pour nous, le fait qu'il y ait pas
9 moratoire, ç'a baissé le stress considérablement...

10 **Me MYLÈNE GRONDIN :**

11 Qu'il y ait un moratoire.

12 **LE COMMISSAIRE :**

13 Qu'il y ait un moratoire. (Rires)

14 **Mme STÉPHANIE QUESNEL :**

15 Qu'il y ait un moratoire - pardon - ç'a baissé le
16 stress considérablement. Mais les gens le savent
17 pas tous non plus, t'sé, c'est du bouche-à-oreille.
18 Il y a encore des gens, là, il y a quelques
19 semaines, qui venaient me voir là, qu'il restait
20 une petite portion de leur dette là : ils avaient
21 travaillé, ils avaient fait certains paiements puis
22 ils se demandaient s'ils étaient pas en mandat puis
23 que là... T'sé, il y avait une dame qui voulait
24 retourner à l'école, mais elle dit "là, je veux
25 retourner, t'sé, j'ai-tu des tickets, ça me

1 donne-tu un dossier criminel ça? Je vas-tu pouvoir
2 travailler dans tel domaine? Puis là, je vais-tu
3 être en mandat? Puis là, si j'appelle la
4 perceptrice à la Ville, est-ce que... bien là, ils
5 vont savoir que je suis en ville, fait qu'ils vont
6 me trouver puis je vais être emprisonnée..."...

7 T'sé, je veux dire, ça va loin le stress de...
8 possible d'être emprisonné, puis ça freine souvent
9 beaucoup de belles démarches qui pourraient se
10 faire en raison de ça. Donc pour nous là, c'était
11 vraiment, vraiment une bonne nouvelle puis ça a des
12 retombées très positives chez les gens, qu'on voit
13 concrètement là.

14 Ça fait que maintenant, on voulait passer sur
15 un point qui explique un peu la nécessité
16 d'exporter le Programme ailleurs. Parce qu'on sait
17 que les gens qui viennent chez nous des fois ont
18 des tickets dans d'autres municipalités, ou encore,
19 ont des tickets qui relèvent pas des cours
20 municipales, mais qui sont avec le Bureau des
21 infractions et amendes et relèvent d'une autre cour
22 où, là, toute la problématique de régulariser son
23 dossier revient, toutes les problématiques
24 resurgissent. Parce que... on se retrouve à la
25 case zéro dans les autres municipalités. - Je

1 pense que tu voulais parler un peu de
2 l'hypermobilité un peu avant qu'on... fasse nos
3 recommandations.

4 **Mme ÉDITH CLOUTIER :**

5 En fait, ce qui est important dans le point que
6 Stéphanie va soulever, la nécessité d'implanter un
7 tel PAJIC dans d'autres municipalités, et
8 particulièrement là où on retrouve des personnes
9 autochtones, c'est qu'il faut... Il y a des
10 études, en fait, qui ont été *faits* au Québec,
11 sur... qui a permis de mettre en lumière une
12 caractéristique particulière des Autochtones qui
13 est l'hypermobilité. Les Autochtones circulent
14 beaucoup. Les autochtones, c'est une population
15 qui a des déplacements variés, qui fait qu'on peut
16 se retrouver à Val-d'Or pendant quelques mois, mais
17 on peut se retrouver quelques mois aussi plus tard
18 à Chibougamau, on peut se retrouver quelques mois
19 ailleurs dans d'autres villes, à Montréal. Cette
20 caractéristique-là est importante dans la
21 compréhension d'une recommandation qu'on aimerait
22 apporter, qui est de transposer ce programme-là
23 ailleurs.

24 Juste pour vous situer aussi, et je sais que
25 mes collègues du Regroupement, comme je le

1 soulignais, va venir présenter plus en détail là,
2 la particularité des populations autochtones dans
3 les villes et les caractéristiques de ces
4 déplacements-là et de cette hypermobilité. Mais il
5 faut aussi comprendre qu'on est... les populations
6 autochtones dans les villes sont en croissance. Je
7 suis venue déjà présenter un autre dossier devant
8 la Commission et on a présenté d'ailleurs ces
9 tendances en croissance des populations, reliées au
10 recensement de deux mille seize (2016) de
11 Statistiques Canada, où on voit que la démographie
12 dans les villes a augmenté de près de cinquante
13 pour cent (50 %) en dehors des réserves en dix (10)
14 ans. Donc entre deux mille six (2006) et deux
15 mille seize (2016), Statistiques Canada a démontré
16 que la croissance de la population, en dix (10)
17 ans, dans les villes a augmenté de cinquante pour
18 cent (50 %).

19 Une MRC comme la nôtre, on a pu constater que,
20 en en dix (10) ans, on a passé de deux point huit
21 pour cent (2.8 %) - je crois, autour de ces
22 données-là - à cinq (5 %). Si cette tendance se
23 maintient sur dix (10) ans, dans dix (10) ans
24 d'ici, la population autochtone de la MRC sera
25 composée de dix pour cent (10 %). Alors il y a des

1 tendances qui nous permettent de croire que la
2 réalité de l'autochtonie urbaine au Québec, et en
3 Abitibi-Témiscamingue et dans d'autres régions, est
4 une réalité qui va venir marquer la présence dans
5 les villes. Alors, ces réalités-là nous permettent
6 de regarder des initiatives porteuses, comme le
7 volet de la déjudiciarisation, à travers un projet
8 comme Anwatan, pourrait être justement applicable
9 en faisant ces constats qu'il y a une réalité
10 démographique puis une réalité de circulation et
11 d'hypermobilité.

12 Alors, on a déjà, à travers l'initiative
13 Anwatan-PAJIC, fait de tels constats que dans
14 d'autres villes, on a des gens qui viennent nous
15 voir, avec lesquels on régularise les dossiers avec
16 la Cour municipale mais qui nous disent "eh bien,
17 j'ai aussi une réalité à Amos, j'ai cette
18 réalité-là à Chibougamau." Alors peut-être
19 Stéphanie peut prendre le relais pour vous
20 expliquer de façon plus *concret* comment ça se
21 traduit là, dans la réalité.

22 **Mme STÉPHANIE QUESNEL :**

23 Oui. Alors, c'est très fréquent. Je dirais même
24 que la majorité des gens qui viennent nous voir
25 pour régulariser leur situation au niveau des

1 constats d'infraction avec la municipalité de
2 Val-d'Or ont souvent, aussi, des constats avec le
3 Bureau des infractions et amendes, et ont souvent
4 aussi des constats dans d'autres municipalités.
5 Alors, ce qui fait que quand ils viennent nous
6 voir, bien, il faut travailler avec cet
7 ensemble-là. Pis des fois aussi, certains ont des
8 constats, euh, pas ont des constats, mais ont des
9 travaux communautaires à faire au niveau criminel.
10 Donc, on se retrouve avec des gens qui ont des
11 dossiers à régulariser un peu partout, mais pour
12 qui c'est comme très complexe, parce qu'on parle
13 toujours de personnes vulnérables avec certaines
14 problématiques, avec une certaine détresse, avec
15 une certaine précarité financière aussi qui, des
16 fois sont dans la rue. Ça fait beaucoup, puis
17 étant donné que l'ouverture est pas nécessairement
18 là partout, pour certaines ententes particulières,
19 bien, c'est difficile.

20 J'ai l'exemple d'une femme qui est venue me
21 voir il y a quelques semaines, qui avait des
22 tickets à Chibougamau, qui en avait aussi à
23 Val-d'Or. Alors là, on a tenté de prendre une
24 entente avec la perceptrice au niveau de
25 Chibougamau pour peut-être faire des travaux, mais

1 là, il y a certains... certains constats où elle
2 pouvait faire des travaux, l'autre concernait un
3 véhicule, alors elle peut pas faire de travaux
4 communautaires pour le véhicule, ça, elle doit
5 prendre une entente de paiement. On proposait des
6 ententes à cent dollars (100 \$), on a essayé de
7 négocier. Finalement, cent (100), c'est...
8 peut-être pour vingt dollars (20 \$) par mois, c'est
9 le plus bas qu'on a pu... qu'on a pu aller. Donc
10 t'sé, la même situation qu'on vivait à Val-d'Or,
11 bien, on la retrouve à chaque nouvelle municipalité
12 avec qui on fait affaire, puis on est un peu
13 dépendant de la bonne volonté de chaque
14 municipalité. L'idée ici, c'est pas nécessairement
15 de blâmer la municipalité et tout ça, t'sé. Ils
16 ont pas... ils ont pas accès à ça. Ils ont
17 peut-être un organisme qui a pris en charge de
18 vouloir mettre en place un Programme source comme
19 celui-là. Mais c'est là où on pense que, pis on
20 espère, que des recommandations qui vont découler
21 de la Commission, il y ait quelque chose qui soit
22 fait pour que chaque municipalité soit imputable un
23 peu et ait à travailler, peut-être, un Programme
24 comme celui-là pour s'assurer que les personnes
25 puissent cheminer, puis qu'il y ait pas de frein à

1 leur cheminement. Parce que cette personne-là,
2 elle se retrouve avec la possibilité d'être
3 emprisonnée si elle régularise pas sa situation
4 quand même au niveau de Chibougamau, par exemple.
5 Puis là, j'ai nommé cette municipalité-là parce que
6 c'était cet exemple-là, mais c'est la même chose
7 dans d'autres municipalités aussi. Puis pour ce
8 qui est des infractions avec le Bureau des
9 infractions et amendes, c'est encore là la même
10 chose, t'sé. Puis, ils peuvent faire des travaux,
11 mais il y a un nombre de fois limite où ils peuvent
12 essayer de faire des travaux. Après tant de temps,
13 ce [n']est plus possible, les ententes [ne] sont
14 plus possibles. Donc, on se retrouve avec des
15 problématiques à ce niveau-là.

16 Donc, on espère que ça se propage et que ce
17 soit possible de faire ça dans l'ensemble des
18 municipalités ou de regrouper quelque chose, je
19 sais pas dans... de quelle façon exactement, mais
20 ça serait important que les autres emboîtent le pas
21 aussi.

22 Puis, Mylène peut peut-être pour... Me Grondin
23 peut peut-être vous expliquer comment que c'est pas
24 si difficile pour une municipalité de...
25 d'embarquer, parce qu'ils ont embarqué, ils ont

1 collaboré puis ça fonctionne bien.

2 **Me MYLÈNE GRONDIN :**

3 Écoutez, oui, peut-être pour inciter d'autres
4 municipalités à faire comme nous. Ce qui a été le
5 plus long, je pourrais dire, c'est de mettre en
6 place le Programme, parce qu'on a décidé d'y mettre
7 notre saveur... notre saveur autochtone. Je dis
8 "notre"... je suis inclusive. Mais, vous avez vu
9 avec la présentation du Programme, au niveau des
10 ententes de paiements, ça se faisait déjà. Au
11 niveau des travaux compensatoires, ça se faisait
12 déjà. Suspendre des dossiers, c'est pas très
13 contraignant. La seule chose qui est un peu plus
14 contraignante, je vais avoir à aller rencontrer des
15 gens au Centre d'amitié, chez Willy. À date, moi
16 ce que je vois... Et moi, je considère pas ça
17 comme contraignant.

18 Donc peut-être pour les municipalités qui ont
19 peur d'embarquer, de dire "ouin, ça va nous faire
20 un surplus de travail." À date, non. On a
21 discuté... notre perceptrice est pas là
22 aujourd'hui, mais on en a discuté amplement et,
23 c'est certain que... Ça fait drôle à dire un peu,
24 mais le temps qu'elle met pas à faire des mandats
25 d'emprisonnement, c'est du temps qu'elle peut

1 amplement passer à faire des ententes de paiements
2 et des ententes de travaux compensatoires. Donc,
3 je considère que... C'est sûr, la mise en place du
4 Programme, ça peut... c'est un élément, mais en
5 même temps, t'sé, on a déjà beaucoup de travail de
6 fait. À Montréal, il y a un beau travail qui a été
7 fait au niveau de la clinique de Droits devant et
8 des partenaires. Donc, une municipalité qui veut
9 embarquer dans un tel programme pour justement
10 déjudiciariser des dossiers, je crois pas que ça
11 serait... que ça soit contraignant. Je crois même
12 que, en tout cas pour notre part, ça a pas
13 nécessité le besoin d'un financement, c'était des
14 ressources qui étaient déjà disponibles. On a une
15 perceptrice. La Ville s'est dotée d'un procureur à
16 l'interne, mais ç'aurait pu se faire aussi bien
17 avec un procureur à l'externe, parce qu'on parle de
18 quelques rencontres, quelques séances à la Cour,
19 les dossiers, on les a déjà.

20 Pour ma part, je trouve que ça va être plus...
21 c'est plus encourageant de voir ce qui va être
22 fait, que contraignant, que ça va être une charge
23 de travail supplémentaire. Donc, c'est un peu la
24 vision que j'ai là, au niveau de ce qui pourrait
25 être fait dans d'autres municipalités.

1 **Mme JACINTHE POISSON :**

2 Merci beaucoup pour le survol. On aura quelques
3 questions sur Anwatan et sur le moratoire. Alors,
4 peut-être pour commencer, rattraper la balle au
5 bond du financement. Vous nous avez mentionné,
6 donc, que c'est le ministère de la Justice du
7 Québec qui a contribué suffisamment pour avoir le
8 poste pour mettre en place au Centre d'amitié.
9 Est-ce que vous considérez que le financement est
10 ou pourrait être un enjeu? Puis de quelle façon
11 les services publics pourraient contribuer au
12 niveau des ressources ou des outils pour
13 l'émergence de programmes comme ça dans d'autres
14 villes?

15 **Mme ÉDITH CLOUTIER :**

16 Bien, merci pour la question parce que, en effet,
17 ce financement-là est un financement de projet.
18 Et, ce qu'on est en train de faire c'est
19 d'implanter un service d'accès à la justice, qui
20 inclut le PAJIC au Centre d'amitié autochtone, mais
21 qui a... Stéphanie pourra peut-être compléter pour
22 dire à quel point, depuis qu'on a mis en place ce
23 service, qu'il s'est inscrit dans le cadre des
24 mesures d'urgence qui ont suivi la crise de
25 Val-d'Or où le Centre d'amitié a présenté quelques

1 initiatives, dont l'implantation de chez Willy,
2 mais également d'avoir une ressource dédiée à la
3 question de la justice et de faciliter son accès.
4 Donc, le défi demeure entier de ce côté-là. Je
5 sais que mes collègues du Regroupement vont venir
6 rencontrer le Commissaire, venir faire des
7 recommandations. L'angle de la justice est un
8 angle extrêmement important à aborder et à
9 travailler à travers la création d'espace d'accès à
10 la justice communautaire pour les Autochtones dans
11 les villes. Alors oui, le défi demeure entier.

12 J'aimerais peut-être que Stéphanie puisse vous
13 expliquer... Depuis qu'on a mis, donc depuis, je
14 dirais l'automne... oui, deux mille quinze (2015),
15 on a donc eu accès à une ressource qui pouvait
16 faciliter cet accès-là. Peut-être dire un peu dans
17 la gamme de services qu'on a développés qu'est-ce
18 que ça inclut.

19 **Mme STÉPHANIE QUESNEL :**

20 Bien, ça inclut plusieurs choses. Anwatan-PAJIC
21 est une de ces choses-là, mais il y en a des
22 nombreuses, dans le fond. Le service d'accès à la
23 justice qu'on donne au Centre, c'est un service
24 pour l'ensemble des droits des personnes
25 autochtones, l'ensemble des besoins au niveau de la

1 justice. C'est un accompagnement qu'on offre, tant
2 pour les gens qui, par exemple, sont suivis par la
3 DPJ, ont des questionnements par rapport à la Loi,
4 au fonctionnement, au système de plaintes, si c'est
5 nécessaire. Que ce soit pour, même, l'accès à un
6 avocat qui, des fois, est très difficile là t'sé...
7 Il y a eu des fois où on a fait des appels, j'ai pu
8 passer une cinquantaine d'heures pour essayer de
9 trouver un avocat pour quelqu'un dans certaines
10 situations où c'est problématique. Que ce soit de
11 l'aide par rapport au logement, de la
12 discrimination au niveau du logement, l'accès au
13 logement, c'est des choses aussi... ou les droits
14 des locataires... Il y a, vraiment là, même des
15 fois, droits du consommateur. T'sé, les gens...
16 les gens connaissent pas nécessairement les droits.

17 Puis on se rend compte que... écoutez, ça a
18 fait du bouche-à-oreille puis qu'il y a vraiment
19 beaucoup, beaucoup de besoins à ce niveau-là. Les
20 gens sont pas nécessairement portés à aller vers
21 les ressources traditionnelles ou connaissent pas
22 nécessairement non plus le système de justice, les
23 ressources qui existent et tout ça. C'est
24 complexe, parce qu'il y a un service où il y a...
25 pour à peu près chaque petit problème juridique ou

1 chaque situation de droit qui existe. Donc, c'est
2 difficile de s'y retrouver. En ayant regroupé ça
3 au Centre d'amitié autochtone, c'est beaucoup plus
4 facile, parce que la personne qui a un problème de
5 droit, elle vient à un endroit, elle voit quelqu'un
6 qui, elle, va l'aider pour tous les volets. T'sé,
7 si elle a de la difficulté, elle a besoin de
8 quelque chose par rapport à la DPJ, on va
9 l'accompagner pour qu'elle connaisse ses droits,
10 qu'elle ait accès à des services, puis peut-être au
11 niveau criminel aussi, puis peut-être au niveau de
12 la probation aussi, puis peut-être au niveau des
13 tickets *municipals*.

14 Alors ça, c'est très facilitant pour les gens,
15 parce qu'on se rendait compte que les gens, des
16 fois, réglait pas leur dossier parce que c'est un
17 système trop complexe, puis qu'il y a pas
18 nécessairement une approche sécurisante non plus,
19 qui fait que les gens avaient le goût d'aller vers
20 ces services-là. Alors, il y a ça, il y a le volet
21 individuel, mais il y a aussi tous les projets sur
22 lesquels on travaille. T'sé, on siège sur
23 différentes tables, sur le BEI justement, la mise
24 en place de la nouvelle unité, on a siégé
25 là-dessus. On siège sur différents comités aussi

1 au niveau itinérance, au PAJ-CVAT aussi. Donc, on
2 travaille à la fois à aider individuellement les
3 gens dans leur propre démarche individuelle, mais
4 aussi de façon plus systémique à essayer de
5 s'assurer le plus possible que nos gens ont accès à
6 des services de droit facilement, t'sé, puis d'une
7 façon qu'ils comprennent, dans une langue qu'ils
8 comprennent, parce que ça c'est un frein vraiment
9 important aussi. Donc, ça s'inscrit un petit peu
10 dans tout ça.

11 Puis j'aimerais peut-être juste rajouter
12 aussi, parce que là on recommandait qu'il y ait des
13 programmes comme ça aussi partout dans les autres
14 villes, mais aussi des moratoires... dans toutes
15 les autres villes, je pense que c'est important de
16 la spécifier. Parce que des projets comme ça,
17 quand on a l'épée de Damoclès du moratoire... pas
18 du moratoire, mais de l'emprisonnement, bien c'est
19 difficile, ça fonctionnera peut-être pas non plus.
20 Donc, on espère que ça aussi ça... ça fera des
21 petits.

22 **Mme JACINTHE POISSON :**

23 Merci. Donc, on en comprend qu'une fois qu'une
24 personne vient vous voir pour des problèmes en
25 matière pénale liée à leurs constats d'infraction,

1 souvent il y a d'autres problématiques liées à la
2 justice qui émergent, hein? Donc, souvent les
3 besoins...

4 **Mme STÉPHANIE QUESNEL :**

5 Oui,

6 **Mme JACINTHE POISSON :**

7 ... peuvent être plus larges. O.K. Donc ça a un
8 lien aussi avec le financement nécessaire pour
9 répondre à ces besoins-là.

10 **Mme STÉPHANIE QUESNEL :**

11 Oui.

12 **Mme JACINTHE POISSON :**

13 Peut-être juste pour préciser l'étape 3.4 de
14 Anwatan.

15 **Mme STÉPHANIE QUESNEL :**

16 Oui.

17 **Mme JACINTHE POISSON :**

18 Est-ce qu'on pourrait dire que c'est un volet qui
19 est un peu nouveau, comparativement au PAJIC de
20 Montréal, donc qu'il y ait une suspension à des
21 dossiers pénaux sans que la personne participe
22 activement un programme social, si on peut dire.
23 Est-ce que ça... c'est quelque chose qui a été
24 pensé parce que c'est des besoins particuliers ici
25 à Val-d'Or?

1 **Mme STÉPHANIE QUESNEL :**

2 Bien, je pense que les problématiques doivent
3 exister aussi à Montréal. Je pourrais pas dire
4 leur façon de faire à leur niveau. Nous, je pense
5 que... Me Grondin nous expliquait, il y a déjà eu
6 des fois où ça s'est fait informellement. J'ai...
7 t'sé, il y a des cas où... J'en vois une, moi,
8 avant même la mise en place de ça, une personne qui
9 était très malade, qui est dans une situation là,
10 où elle peut même pas sortir de chez elle, la santé
11 est très précaire. Bien, on a mis... Tsé, de leur
12 initiative, moi, j'ai pu voir qu'ils ont mis le
13 dossier en suspens sur une tablette en attendant,
14 en se disant, t'sé, humainement, on n'ira pas avec
15 un mandat et tout ça. Mais est-ce que c'est
16 nouveau? Peut-être que Me Grondin, au niveau de
17 la... de comment ils fonctionnent à la Ville,
18 peut-être...

19 **Mme HÉLÈNE CYR :**

20 Je vais peut-être ajouter...

21 **Mme STÉPHANIE QUESNEL :**

22 Oui.

23 **Mme HÉLÈNE CYR :**

24 C'est que, au niveau de la Ville, quand on
25 savait... quand on était informés qu'il y avait une

1 personne qui avait une situation particulière, de
2 nous-mêmes, on le faisait là. C'était déjà en
3 place, c'était déjà des choses qu'on faisait, en
4 autant qu'on avait de l'information qui nous était
5 transmise là.

6 **Me MYLÈNE GRONDIN :**

7 Par exemple, si quelqu'un était emprisonné, pour
8 autre chose, mais était emprisonné en matière
9 criminelle, les dossiers pouvaient être suspendus
10 quand on savait que la personne finissait sa peine
11 à peu près quand, bien on pouvait l'indiquer au
12 dossier.

13 **Mme JACINTHE POISSON :**

14 Parfait. Puis pour clarifier pour les gens qui
15 nous écoutent, la suspension du dossier,
16 concrètement, est-ce que ça veut dire, donc, que le
17 dossier va pas vers les étapes suivantes, donc il y
18 aura pas de frais de Cour qui s'accumulent et tout
19 ça? C'est un peu...

20 **Me MYLÈNE GRONDIN :**

21 Oui, c'est ça.

22 **Mme JACINTHE POISSON :**

23 ... le résultat. Parfait. Maintenant, quelques
24 questions sur le moratoire sur l'emprisonnement
25 pour non-paiement d'amendes. Donc, on l'a entendu

1 en audience, Montréal a mis en place un moratoire
2 depuis nombreuses années qui, sans être permanent,
3 tend à la permanence. Québec vient d'annoncer
4 également son moratoire il y a à peine quelques
5 semaines. Donc, on en entend aujourd'hui qu'on
6 peut se situer un peu à Val-d'Or entre un moratoire
7 temporaire et permanent? Donc, qui va être
8 réévalué, disons dans les prochains temps, mais
9 qui, pour l'instant, il y a pas d'intention de
10 reculer sur ce point-là, c'est bien ça?

11 **Me MYLÈNE GRONDIN :**

12 C'est exact.

13 **Mme JACINTHE POISSON :**

14 Parfait.

15 **LE COMMISSAIRE :**

16 On risque pas de mauvaises surprises...

17 **Me MYLÈNE GRONDIN :**

18 Non.

19 **LE COMMISSAIRE :**

20 ... avant la rédaction du rapport? (rires)

21 **Me MYLÈNE GRONDIN :**

22 Non. Absolument pas.

23 **LE COMMISSAIRE :**

24 J'aurais quelques questions sur... J'ai compris
25 l'élargissement des mesures et les autres villes,

1 le Bureau des amendes, ces choses-là. J'aurais
2 quelques questions à vous poser, mais je vais vous
3 laisser aller, je... j'ai des questions là-dessus.
4 Dans le fond, je vous demande peut-être d'y penser.
5 J'aimerais que vous m'indiquiez, parce que vous
6 connaissez la problématique, vous le vivez avec les
7 gens qui ont des infractions dans d'autres
8 municipalités. Bon, je comprends qu'à Val-d'Or, il
9 y a le Centre d'amitié autochtone, il y a
10 d'autres... une dizaine d'autres municipalités où
11 il y a des Centres d'amitié autochtones. Ça peut
12 peut-être être plus facile d'implanter. Est-ce que
13 vous voyez comment ça pourrait s'implanter ailleurs
14 que dans les municipalités où il y a des Centres
15 d'amitié? Comment devrait, si on veut avoir un
16 petit peu de dents ou un peu de mordant, et avoir
17 l'effet désiré qui est d'avoir des moratoires et
18 des protocoles qui seraient implantés ailleurs,
19 comment vous verriez que... comment je pourrais
20 m'adresser pour que ça se fasse? Parce que moi, je
21 vais vous dire immédiatement, vous m'avez convaincu
22 que c'était une bonne idée puis il faudrait la
23 répandre. Ça, j'ai compris que c'était aussi votre
24 message et je le partage. Maintenant, moi j'ai
25 simplement un pouvoir d'appel à l'action ou de

1 recommandations. J'ai pas de baguette magique.
2 Puis je voudrais être certain de m'adresser de la
3 bonne façon quand je... j'arriverai avec des appels
4 à l'action à ce sujet-là. Je vous demande d'y
5 réfléchir, comment vous verriez que ça puisse se
6 faire. Bon, je vous laisse continuer entre-temps.

7 **Mme JACINTHE POISSON :**

8 (Inaudible) que vous ayez déjà une réponse?

9 **Mme ÉDITH CLOUTIER :**

10 En fait, sous l'angle autochtone, parce qu'on est
11 dans la relation avec les Autochtones, les
12 Premières Nations, les Inuits. À travers le
13 Québec, il y a quand même... les Centres d'amitié
14 se sont déployés là où on retrouve un nombre
15 important d'Autochtones qui soit y vivent ou y
16 convergent ou transitent dans la ville. Donc, ça
17 inclut quand même les... On couvre l'entièreté du
18 Québec jusqu'à Sept-Îles, en passant par Maniwaki,
19 Val-d'Or, Chibougamau, Montréal et Québec,
20 Saguenay. Alors, à travers le mouvement des
21 Centres d'amitié, on a quand même une réponse qu'on
22 pourrait qualifier d'adéquate si on recommande une
23 implantation de... On parle d'un PAJIC, mais
24 clairement le besoin d'accès à la justice sous un
25 angle plus global dans l'intervention, comme

1 Stéphanie l'a présenté... Il y a quand même à
2 travers treize (13) villes, je crois, treize (13),
3 quatorze (14) villes du Québec... qu'il y a des
4 Centres d'amitié autochtones. Donc, c'est déjà un
5 bon départ.

6 Maintenant, ce serait d'identifier est-ce
7 qu'il y a d'autres municipalités, d'autres villes
8 où on est devant une population autochtone où il y
9 a pas de Centre d'amitié autochtone? Je vous
10 dirais qu'on couvre pas mal le Québec à travers le
11 mouvement.

12 **Me MYLÈNE GRONDIN :**

13 Sinon, je vais prendre la balle au bond... Avec
14 les Centres d'amitié autochtone, on couvre
15 beaucoup, mais je pense que s'il y a des villes
16 qu'il y a des spécificités, ça prend absolument un
17 organisme communautaire, comme la clinique Droits
18 devant, comme les Centres d'amitié autochtones. Ça
19 prend quelqu'un qui devient la porte d'entrée. Ça
20 prend quelqu'un qui lève la main, qui dit "on va
21 devenir la porte d'entrée pour ces gens-là
22 vulnérables qui reçoivent beaucoup de constats
23 d'infraction", mais ça prend une municipalité qui
24 collabore aussi, mais ça prend un organisme
25 communautaire qui lève la main. Et on est

1 chanceux, on a quelqu'un, nous, qui a levé la main
2 pour devenir le point de chute de ces gens-là.

3 **LE COMMISSAIRE :**

4 Et j'ai compris que le Regroupement des Centres
5 d'amitié nous dira probablement que les autres
6 Centres d'amitié vont lever la main.

7 **Me MYLÈNE GRONDIN :**

8 Hum, hum.

9 **LE COMMISSAIRE :**

10 C'est ce à quoi je m'attends. Mais, vous avez
11 parlé du Bureau des amendes aussi. Évidemment là,
12 il s'agit pas de municipalité à ce moment-là, si je
13 comprends bien là.

14 **Mme STÉPHANIE QUESNEL :**

15 Non, c'est que ça s'adresse...

16 **LE COMMISSAIRE :**

17 Et ça a une implication aussi. Alors là, on
18 s'adresserait plutôt au gouvernement du Québec.
19 Là, j'aimerais peut-être vous entendre aussi
20 là-dessus. Qu'est-ce qui pourrait être fait ou...

21 **Mme STÉPHANIE QUESNEL :**

22 Bien, je suis pas avocate, puis je sais pas
23 comment la mécanique nécessairement fonctionne à ce
24 niveau-là, mais c'est sûr que d'éviter
25 l'emprisonnement pour les personnes vulnérables,

1 pour les gens qui ont des infractions aussi avec le
2 Bureau des infractions et amendes, c'est sûr que ça
3 c'est une bonne chose. Est-ce qu'au niveau du
4 traitement de travaux compensatoires ou de mesures,
5 il y a quelque chose qui peut-être mis en place par
6 localité ou qui pourrait être inclus dans des
7 programmes comme... T'sé, est-ce que ça pourrait
8 être un copier-coller au niveau du Bureau des
9 infractions et amendes avec des organismes de point
10 de chute par région qui travaillent à ça?
11 Peut-être aussi. Je pense pas qu'on a la solution
12 parfaite, parce que peut-être pas les connaissances
13 exactement du fonctionnement non plus, puis des
14 règles, puis des lois qui entourent le niveau des
15 infractions avec cet organisme-là, mais je pense
16 que le fait de se questionner puis de voir ce qui
17 peut être fait, ce serait une bonne première étape
18 là, t'sé, qu'il y ait une ouverture à ça, ce serait
19 une bonne première étape.

20 **LE COMMISSAIRE :**

21 En tout cas, si vous avez des idées. Moi, je...

22 **Mme STÉPHANIE QUESNEL :**

23 Qu'on pourra toujours...

24 **LE COMMISSAIRE :**

25 ... je ne vous apprendrai rien en vous disant que

1 je recommanderai fort probablement à toutes les
2 municipalités où il y a des Centres d'amitié de...
3 d'adopter des programmes, des protocoles du genre
4 de celui que vous avez implanté ici. Faites pas le
5 saut si je recommande ça. (Rires).

6 **Mme STÉPHANIE QUESNEL :**

7 On en sera heureux.

8 **LE COMMISSAIRE :**

9 Bon, je vous laisse aller. C'était mes questions.

10 **Mme JACINTHE POISSON :**

11 Merci. J'avais peut-être une question aussi
12 pour... en fait, pour vous quatre (4). Vous avez
13 mentionné plus tôt, Madame Quesnel, que c'est
14 important en fait de faire... Oui, le Programme,
15 c'est une bonne mesure, mais il faut aussi
16 collaborer avec les autres structures déjà en
17 place. Vous avez parlé d'hébergement puis de
18 prévention aussi. Donc, quelle est la nature de la
19 collaboration entre la Cour municipale, le Centre
20 d'amitié autochtone puis la police à Val-d'Or?
21 Est-ce qu'il y a une collaboration? Est-ce que
22 c'est dans les plans d'informer les policiers de la
23 structure en place? Pour faire de la prévention en
24 amont.

25 **Me MYLÈNE GRONDIN :**

1 Je pourrais peut-être débiter. Bon, mon entrée en
2 poste est relativement récente, mais j'ai demandé
3 une rencontre avec le lieutenant de la SQ, monsieur
4 François Côté, pour parler de diverses choses.
5 Bon, il y avait projet PAJIC qui s'en venait, il y
6 avait... - Le Programme, non pas le projet, on
7 n'est plus au stade de projet, on est au stade de
8 Programme - diverses choses. Et on a toujours
9 senti, madame Cyr est là depuis plus longtemps que
10 moi, on a toujours eu une bonne collaboration avec
11 les services policiers, mais nécessairement, il va
12 falloir s'y pencher. Et une autre des choses qu'on
13 a discutées là, avec le lieutenant Côté, c'est au
14 niveau... il y a un désir d'uniformisation de la
15 réglementation municipale dans toutes les villes de
16 la MRC: Malartic, Rivière-Héva, Senneterre,
17 Belcourt, Val-d'Or... Que les règlements sur les
18 nuisances, stationnement, ce soit uniformisé.

19 Donc, c'est un travail de longue haleine qui
20 est débuté depuis longtemps et qui va se
21 poursuivre, mais... Tant qu'à être dans les
22 modifications de règlements, il y a peut-être des
23 infractions qu'on va pouvoir se poser la question à
24 savoir qu'est-ce qu'on fait avec ces infractions-
25 là. Mais c'est ça, c'est un travail en cours et,

1 justement, la Sûreté du Québec nous a sollicités
2 par rapport à cette uniformisation-là.

3 Donc, c'est... À date, nous, pour nous, les
4 relations sont bonnes. Si on soumet des
5 problématiques et... Je discutais d'ailleurs, là.
6 Dans le cadre de mes fonctions, je reçois souvent
7 des policiers dans mon bureau pour les préparer à
8 témoigner et on peut se parler des problématiques,
9 des choses qu'eux perçoivent de... nous on sait de
10 qu'est-ce qui s'en vient avec ces programmes-là.
11 Donc, en ayant une bonne collaboration, en ayant
12 une bonne discussion, il y a des choses qui vont
13 pouvoir avancer là.

14 **LE COMMISSAIRE :**

15 Je comprends que les cours municipales, les
16 municipalités peuvent confier la gestion de leurs
17 dossiers, comme ici à la Cour municipale de
18 Val-d'Or. J'imagine, les municipalités
19 environnantes, Malartic, Rivière-Héva ou d'autres
20 le font peut-être?

21 **Me MYLÈNE GRONDIN :**

22 Certaines, oui, il y a une entente.

23 **LE COMMISSAIRE :**

24 Oui. Et à ce moment-là, dans les cas où il y a des
25 ententes, c'est votre Cour municipale qui allez

1 gérer ces questions-là. Dans le fond, ça s'étend à
2 au-delà de la municipalité de Val-d'Or elle-même,
3 si je comprends bien?

4 **Me MYLÈNE GRONDIN :**

5 Oui.

6 **LE COMMISSAIRE :**

7 Et le programme peut s'appliquer dans...

8 **Me MYLÈNE GRONDIN :**

9 Oui.

10 **LE COMMISSAIRE :**

11 ... ce cas-là?

12 **Me MYLÈNE GRONDIN :**

13 Pourrait s'appliquer, oui.

14 **LE COMMISSAIRE :**

15 Pourrait?

16 **Me MYLÈNE GRONDIN :**

17 Effectivement.

18 **LE COMMISSAIRE :**

19 Est-ce qu'à ce moment-là, ça prend une entente avec
20 les municipalités concernées ou si c'est une fois
21 que c'est confié à votre Cour municipale, c'est
22 vous qui le gérez?

23 **Me MYLÈNE GRONDIN :**

24 Je crois qu'en vertu de la Loi sur les compétences
25 municipales, quand il y a une entente inter-Cours

1 municipales, ça doit être réglé par une entente.
2 Donc, il va falloir modifier cette entente-là,
3 mais... Ça, je vois pas ça comme un obstacle.

4 **LE COMMISSAIRE :**

5 Vous avez l'air confiante. C'est bien.

6 **Mme STÉPHANIE QUESNEL :**

7 Et peut-être, juste de de notre côté, dire que,
8 oui, c'est important de travailler les causes,
9 c'est bien. Je suis contente de savoir qu'on
10 regarde la réglementation municipale, parce qu'à la
11 base, c'est sûr... quelqu'un qui vit dans la rue
12 est automatiquement en situation d'illégalité par
13 rapport à plusieurs articles de loi municipale, pas
14 par mauvaise volonté, mais par le simple fait qu'il
15 a pas un lieu pour résider, pour manger, pour
16 boire, pour son hygiène et tout ça. Ça fait que,
17 oui, il y a des choses à regarder là, je pense.
18 Puis quand on parle des services, avant ça aussi
19 t'sé, c'est qu'ils... ces gens-là doivent avoir
20 accès à un logement pour [ne] plus être dans
21 l'illégalité. Mais trouver un logement à Val-d'Or
22 là, le taux d'inoccupation est... de zéro (0)
23 pratiquement. Les logements, c'est difficile à
24 trouver. On vit encore des situations de
25 discrimination au niveau du logement, de gens qui

1 se cherchent des logements, l'accès à un logement,
2 c'est pas facile. Les gens aussi qui se retrouvent
3 avec des problématiques qui sont dans la rue, au
4 niveau de la... qui ont des problématiques de
5 toxicomanie. L'accès à un lieu pour dormir, quand
6 on est intoxiqué... Il y a chez Willy Nigan où on
7 offre un lieu de répit dépannage, même à ces
8 gens-là, t'sé, où ils peuvent venir reprendre des
9 forces et tout ça, mais pour habiter, résider, la
10 nuit, avoir un lieu où rester, c'est difficile. Il
11 y a la Piaule, mais t'sé, je veux dire, quand il y
12 a une problématique toxicomanie, c'est sûr que...
13 je veux pas parler pour eux autres, mais il y a
14 quelque chose à gérer qui fait que ces gens-là
15 parfois restent à la rue aussi.

16 Donc, si on travaille pas ça, si on travaille
17 pas le profilage non plus qui peut être fait, qui
18 est peut-être pas toujours mal intentionné, mais
19 qui a quand même des effets pervers sur ces
20 gens-là, bien, on va se retrouver toujours avec des
21 constats, à essayer de les régler d'une façon
22 peut-être mieux... Mais quand, à la base,
23 peut-être certains auraient pas lieu d'être.

24 Ça fait qu'il y a un travail qui a à être
25 fait. C'est un travail de réconciliation. Il y a

1 des démarches qui se font de notre côté aussi avec
2 le milieu policier, mais il y a aussi... On peut
3 pas oublier non plus la crise, on peut pas oublier
4 les événements qui se sont passés, on peut pas
5 oublier l'absence, t'sé... des fois, de
6 reconnaissance. Il faut reconnaître qu'il y a
7 quelque chose qui est mal allé avant de pouvoir se
8 réconcilier. Ça, je pense que c'est quelque chose
9 sur lequel... c'est la théorie des petits pas. On
10 travaille, je pense, tout le monde chacun de notre
11 côté à essayer de rétablir ça, mais il reste des
12 choses à faire, il reste beaucoup de travail à
13 faire, je crois. == Je sais pas si tu voulais
14 ajouter...

15 **Mme HÉLÈNE CYR :**

16 Moi, j'aimerais ça ajouter un point sur la façon
17 d'appliquer les programmes puis tout ça, si vous
18 voulez bien. C'est qu'au niveau de la perception,
19 justement les municipalités qui ont des ententes
20 avec nous et c'est nous qui va... qui s'occupons de
21 la perception pour eux, donc c'est nous qui pouvons
22 décider d'appliquer le Programme avec la
23 collaboration avec les organismes. Mais il y a
24 quelque chose aussi qui est comme dans l'air un
25 peu, au niveau du Bureau des infractions et

1 amendes, justement. C'est leur percepteur qui font
2 la perception, mais quand il y a une entente, nous
3 on traite les dossiers pour le gouvernement du
4 Québec, mais on s'occupe pas de la perception. Si
5 la perception était remise aux municipalités, on
6 pourrait probablement se charger d'appliquer les
7 programmes. Je sais que c'est dans l'air un peu.
8 C'est pas... c'est pas décidé, c'est pas...

9 **LE COMMISSAIRE :**

10 Quand vous dites...

11 **Mme HÉLÈNE CYR :**

12 ... mais c'est quand même un peu une volonté des
13 municipalités. Parce que c'est problématique quand
14 les gens ont des constats d'infraction sur les rues
15 numérotées ou... et dans les villes, ils font une
16 entente avec un percepteur pour la municipalité
17 pour les constats qu'ils ont avec nous. Et les
18 constats qu'on traite pour le gouvernement du
19 Québec, quand c'est rendu au niveau de la
20 perception, c'est retourné pour qu'ils fassent
21 affaire avec les percepteurs de Québec. Tandis que
22 là, il y a comme un peu une volonté des
23 municipalités de pas... que pas les gens s'en
24 aillent à deux (2) endroits différents. Fait que,
25 si la perception était confiée aussi aux

1 municipalités, ça serait peut-être une solution
2 pour pouvoir mettre en avant les programmes un peu
3 plus, au niveau de la... de régler les dossiers là.

4 **LE COMMISSAIRE :**

5 Je comprends que vous dites "c'est dans l'air",
6 alors il y a des choses qui...

7 **Mme HÉLÈNE CYR :**

8 C'est des choses qui seraient souhaitées par les
9 cours municipales.

10 **LE COMMISSAIRE :**

11 Discutées ou souhaitées?

12 **Mme HÉLÈNE CYR :**

13 Ç'a été un peu discuté, mais peut-être pas
14 nécessairement avec le gouvernement du Québec. Ça,
15 je sais pas là, avec l'administration. Mais, au
16 niveau des Cours, on sait que ça faciliterait
17 beaucoup le travail. Au lieu que les... certains
18 dossiers soient transférés, que ça reste. T'sé, si
19 on s'en occupe, qu'on puisse s'en occuper
20 complètement là. Fait que c'est un point qui
21 m'a... à mon dernier congrès, on en avait discuté.
22 Donc, c'est un point qui pourrait peut-être être
23 amené pour...

24 **LE COMMISSAIRE :**

25 Oui.

1 **Mme HÉLÈNE CYR :**

2 ... essayer de faciliter l'application des
3 programmes au niveau de la perception, aussi pour
4 les infractions que les municipalités traitent pour
5 le gouvernement.

6 **Mme JACINTHE POISSON :**

7 Merci.

8 **LE COMMISSAIRE :**

9 Si vous avez une suggestion de recommandation, là,
10 si vous pouviez nous rédiger un petit texte qui
11 reprendrait votre souhait, puis qui s'adresserait
12 au bon endroit.

13 **Mme HÉLÈNE CYR :**

14 Bien, certainement.

15 **LE COMMISSAIRE :**

16 Parce que souvent, des fois, on dit "bon, ce serait
17 bon que ça se fasse, mais sur quel bouton on va
18 appuyer?" D'ailleurs, on avait parlé de bouton
19 quand on est arrivés avec ces appels à l'action là.

20 **Mme JACINTHE POISSON :**

21 Pour revenir à un élément de votre réponse un petit
22 peu plus tôt. Cette semaine, on a entendu en
23 audience le Service de police de la Ville de
24 Montréal. Donc, on a appris que la Ville de
25 Montréal a enclenché un processus de révision de la

1 réglementation municipale, mais principalement dans
2 l'objectif de déceler, d'examiner la discrimination
3 qui pourrait avoir un potentiel discriminatoire en
4 matière donc de profilage racial et social, donc
5 qui affecte particulièrement les personnes
6 itinérantes vulnérables. On sait que les groupes
7 autochtones, les organismes autochtones ont été
8 consultés dans les dernières semaines. Donc,
9 est-ce que ça a déjà fait, donc, partie des
10 discussions? Ça pourrait être dans les cartons de
11 la municipalité de faire une démarche comme
12 celle-là?

13 **Me MYLÈNE GRONDIN :**

14 À ce jour, à ce que je sache, il y a pas eu de
15 discussions à proprement parler, mais en discutant
16 avec notre administration, puisque je... c'est
17 l'endroit où je travaille. Si la Ville est
18 interpellée à... par rapport à certains articles de
19 règlement ou par rapport à certaines
20 particularités, la Ville va s'y pencher. C'est un
21 peu comme ça qu'on fonctionne, on fonctionne avec
22 les décisions des élus. Donc, si... s'il y en a,
23 et je regarde mes collègues, s'il y en a qui
24 sont... qui ont des choses à amener à nos élus, ça
25 va être regardé, ça c'est certain. Mais je pense

1 que la discussion... on est déjà en mode discussion
2 pour réviser tous nos règlements en matière de
3 nuisance et stationnement. Donc, ça va être dans
4 le cours des choses. Surtout que là, on a le
5 Programme avec nous, ça va être quelque chose qui
6 va être plus facile à discuter, je pense.

7 **Mme ÉDITH CLOUTIER :**

8 Si je peux me permettre d'ajouter plus largement,
9 la Ville de Val-d'Or - je vais le mentionner parce
10 qu'on participe à ce comité, mais... - s'est dotée
11 d'un plan de lutte contre le racisme et la
12 discrimination de façon plus large, et son adhésion
13 à la Coalition des municipalités unies contre le
14 racisme de l'UNESCO. Alors, il y a plus largement
15 cette démarche qui a été enclenchée avec la Ville,
16 avec différents partenaires du milieu, dont le
17 Centre d'amitié autochtone.

18 **Me ARIANNE MARTEL :**

19 Merci beaucoup. Donc de notre côté, ça termine les
20 questions, Monsieur le Commissaire.

21 **LE COMMISSAIRE :**

22 Vous avez fait le tour?

23 **Me ARIANNE MARTEL :**

24 Oui.

25 **LE COMMISSAIRE :**

1 Est-ce qu'il y a des choses que vous aimeriez
2 ajouter avant que j'offre aux procureurs du
3 procureur général et du DPCP s'ils ont des
4 questions. Peut-être qu'ils en ont. Ça fait le
5 tour, oui?

6 Me Robillard, avez-vous des questions?

7 **Me DENISE ROBILLARD :**

8 Aucune question à vous poser. Merci beaucoup pour
9 votre témoignage.

10 **LE COMMISSAIRE :**

11 Me Laganière?

12 **Me MAXIME LAGANIÈRE :**

13 Aucune question également. Je vous remercie.

14 **LE COMMISSAIRE :**

15 Bien moi, je... Alors, c'est à mon tour de vous
16 remercier. Écoutez, je suis heureux de voir que
17 ç'a progressé, parce qu'on est... bon, à peu près
18 un an plus tard. Je me souviens très bien des...
19 de deux audiences où on nous a parlé... madame
20 Cloutier nous parle de problématiques et madame
21 Bellot et Me Sylvestre étaient venues nous
22 présenter des choses. Et c'est là que je m'étais
23 dit, il faut faire quelque chose, ça presse. Et
24 j'étais heureux de voir que la Ville de Val-d'Or
25 avait répondu presque instantanément, dans la

1 semaine qui a suivi, adoption du moratoire et... et
2 on apprend la volonté, de part et d'autre, de
3 s'asseoir, de tenter de trouver des façons, des
4 mesures de rechange ou un programme quelconque. Et
5 moi, je suis heureux quand... en voyant le
6 protocole, je vois qu'on a fait ensemble. Et c'est
7 ça qui est important. De faire ensemble : la
8 Ville, les Centres d'amitié, les gens impliqués se
9 sont assis ensemble et ont... sont arrivés avec un
10 projet qui nous est présenté aujourd'hui. Puis,
11 plus qu'un projet là, on parle d'un protocole.
12 Comme disait Me Grondin, on n'est plus au stade du
13 projet là, on est plus loin que ça. Bien, je suis
14 heureux de voir que ça a avancé. Puis, je vois que
15 dans ce protocole, on fait même avec les gens, on
16 n'impose pas des choses aux gens. On s'assoit avec
17 eux puis on... on regarde leurs besoins, on les
18 laisse s'exprimer. Puis, c'est quelque chose qui
19 m'apparaît important ça, ici, dans ce domaine-là,
20 mais dans le reste aussi, au niveau des relations
21 entre le gouvernement puis les services publics et
22 les communautés autochtones et les Autochtones en
23 milieu urbain. Parce que je pense qu'on était
24 rendus à quoi, cinquante-cinq pour cent (55 %)
25 d'Autochtones en milieu urbain là. Je me souviens,

1 à un moment donné, j'avais dit "cinquante pour cent
2 (50 %), madame Lévesque m'avait dit "non non, on
3 est rendus à cinquante-cinq (55)." Et j'écoute
4 madame Cloutier ce matin qui nous dit, on va être,
5 à Val-d'Or, on est à cinq pour cent (5 %) en deux
6 mille seize (2016) et si la tendance se maintient,
7 pour employer une expression qu'on entend à
8 d'autres endroits, ce sera dix pour cent (10 %)
9 dans une dizaine d'années là, de la population.
10 Donc, c'est important d'y penser puis de faire les
11 mouvements ou de prendre les attitudes puis avoir
12 les programmes, les situations qui sont... qui sont
13 en mesure de faire en sorte que toutes ces
14 personnes soient à l'aise dans le milieu de vie
15 puis soient traitées convenablement.

16 Alors... Et je retiens aussi que vous dites
17 "bien, ce serait souhaitable que ce soit exporté
18 ailleurs." Bon, là, je m'interrogeais où, quand,
19 comment. Bon, les municipalités où il y a des
20 Centres d'amitié, je pense que c'est peut-être la
21 voie privilégiée ou la voie qui est facilitante, si
22 on veut, entre les municipalités et les gens. Puis
23 d'ailleurs, je pense qu'il y a dans ces
24 endroits-là, il y a déjà des contacts entre les
25 municipalités et les Centres d'amitié. Alors, ça

1 peut quand même s'arrimer et en ayant déjà...
2 Quand il y a un modèle sur lequel on peut
3 travailler, ça aide. Ça aide à penser. On n'est
4 pas obligé de rebâtir à partir de zéro, alors ce
5 que vous avez fait... puis d'ailleurs, vous dites
6 on s'est inspirés de la clinique Droits devant, de
7 ce qui se fait à Montréal, et... et ça fait son
8 chemin. Peut-être qu'il y a des choses qui sont
9 plus faciles à mettre en place dans une
10 municipalité où il y a moins de population qu'à
11 Montréal. Des fois, c'est peut-être plus
12 difficile, ça dépend. Alors il faut s'ajuster.

13 Alors moi, écoutez, vous m'avez carrément
14 convaincu, puis j'espère que ceux qui nous
15 écoutent, puis j'imagine qu'il y a des
16 municipalités qui vous écoutent, puis le
17 gouvernement, j'espère qu'eux aussi sont convaincus
18 que c'est important de répéter ailleurs, dans
19 toutes les municipalités concernées, le protocole
20 que vous avez ici. En tout cas, moi, je vous
21 cacherais pas que je vais le recommander
22 certainement et j'espère qu'on y donnera suite. Et
23 c'est pas nécessaire d'attendre, pour ceux qui nous
24 écoutent, que le rapport sorte pour commencer à
25 mettre ça en place là, on peut bouger... on peut

1 bouger avant. La Ville de Val-d'Or l'a fait
2 puis... Je tiens aussi à féliciter les gens qui
3 ont participé. Puis je vois la façon dont
4 s'exprime madame Cyr, Me Grondin, disons que...
5 avec de l'espoir puis... On n'a pas l'impression
6 qu'on s'est fait coincer, puis qu'on est collé au
7 mur puis on fait des choses parce qu'on se sent
8 obligé de le faire. Non, je sens qu'il y a une
9 volonté de faire des choses intéressantes. Puis
10 ça, c'est... c'est agréable à entendre. Alors, je
11 félicite aussi le Centre d'amitié, madame Cloutier
12 et le personnel du Centre qui ont travaillé
13 là-dessus. D'ailleurs, je vais vous souhaiter à
14 vous, Madame Cloutier, Madame Quesnel, Madame
15 Grondin, Madame Cyr que ça continue et que tout se
16 passe bien, que les gens en bénéficient. Puis
17 disons que quand on regarde au point de vue coût,
18 on parle de financement, dans le fond... Je me
19 souviens très bien que j'avais demandé à Me Crépeau
20 qui était là le matin où j'avais fait l'appel à
21 l'action: "demandez donc à Me Sylvestre, madame
22 Bellot, comment ça coûte une personne incarcérée."
23 On regarde là, ne serait-ce qu'un petit montant...
24 Madame Quesnel parlait de cinq dollars (5 \$) par
25 mois. Bien, t'sé, je pense, pour la société c'est

1 peut-être mieux que quelqu'un paie son cinq dollars
2 (5 \$) par mois que se ramasser en prison. Je pense
3 que c'est un peu... un peu gagnant. C'est gagnant,
4 gagnant.

5 Alors merci encore d'être venues partager avec
6 nous, puis je vous souhaite tout le succès que vous
7 méritez puis, comme on est dans la période des
8 fêtes, on va vous souhaiter un joyeux Noël puis une
9 bonne année. Puis, si vous avez des idées, vous
10 savez, le bureau, il... on déménagera pas avant un
11 petit bout de temps. Alors merci. On va suspendre
12 une quinzaine de minutes ou...? Oui. Et ensuite,
13 on passe avec le témoin suivant?

14 **Me ARIANNE MARTEL :**

15 Oui.

16 **LE COMMISSAIRE :**

17 Très bien.

18 SUSPENSION

19 -----

20 REPRISE

21 **LA GREFFIÈRE-AUDIENCIÈRE :**

22 La Commission reprend.

23 **LE COMMISSAIRE :**

24 Alors bienvenue de nouveau. Me Denis-Boileau, vous
25 prenez la relève pour la Commission?

1 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

2 Oui.

3 **LE COMMISSAIRE :**

4 Et on a toujours Me Robillard et Me Laganière avec
5 nous. Alors, vous allez nous présenter votre
6 prochain témoin?

7 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

8 Oui, on va entendre monsieur André Dudemaine. Puis
9 avant que je le présente davantage on pourrait
10 l'assermenter.

11 -----

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

1 André Dudemaine
2 Directeur et co-fondateur de Terres en vues
3 Affirmation solennelle

4 -----

5 **LE COMMISSAIRE :**

6 Alors bienvenue, monsieur Dudemaine. Ça fait
7 plaisir de vous accueillir.

8 **M. ANDRÉ DUDEMAINE :**

9 Merci, Monsieur le Commissaire.

10 **LE COMMISSAIRE :**

11 Ça fait longtemps qu'on s'était pas vus.

12 **M. ANDRÉ DUDEMAINE :**

13 En effet.

14 **LE COMMISSAIRE :**

15 Ça fait plaisir de vous revoir.

16 **M. ANDRÉ DUDEMAINE :**

17 Plaisir partagé.

18 **LE COMMISSAIRE :**

19 Me Denis-Boileau, votre témoin.

20 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

21 Je vais présenter brièvement monsieur Dudemaine
22 avant de lui laisser la parole. Donc, monsieur
23 Dudemaine, j'ai appris, a grandi ici, en Abitibi, à
24 Amos. Il est membre de la communauté... de la
25 nation innue. Il est fondateur... cofondateur

1 - pardon - et directeur de Terres en vues, qui est
2 une Société de diffusion des cultures autochtones.
3 Terres en vues, qui a reçu le prix Jacques-Couture
4 de l'Assemblée nationale pour le rapprochement
5 interculturel. Il dirige depuis plus de vingt-cinq
6 (25) ans, le festival multidisciplinaire « Présence
7 autochtone » à Montréal. Il fait partie du réseau
8 international de création audiovisuelle autochtone
9 et, jusqu'à tout récemment, il a siégé au conseil
10 d'administration de Culture Montréal, depuis sa
11 fondation, et aussi sur celui des DestiNATION, qui
12 est un carrefour international des arts et cultures
13 des peuples autochtones. Il a été, dans une
14 ancienne vie, me dit-il, réalisateur d'émissions et
15 cinéaste et, en deux mille dix-sept (2017), il a
16 reçu un doctorat *honoris causa* de l'Université de
17 Montréal pour avoir contribué de manière
18 exceptionnelle au rayonnement des cultures des
19 peuples autochtones des Amériques. Donc bonjour,
20 Monsieur Dudemaine, merci d'être ici. Puis je vous
21 lègue la parole.

22 **M. ANDRÉ DUDEMAINE :**

23 Merci Me Boileau, Monsieur le Commissaire et...
24 Alors, c'est avec beaucoup d'humilité que je viens
25 ici, parce que je sais que vous avez eu des

1 témoignages de gens qui sont sur des terrains
2 beaucoup plus douloureux que celui dans lequel
3 j'évolue. Et même que j'ai un peu hésité, je dois
4 dire, quand on me l'a proposé d'abord, à accepter
5 cette invitation qui m'honore, bien sûr, dans la
6 mesure où je me dis il y a... il y a là quelque
7 chose de tellement fort au niveau humain, qui a été
8 exprimé dans vos travaux, que, arrivé après avec
9 des données qui sont forcément un peu plus
10 théoriques, un peu plus loin du... du terrain, de
11 ce que j'appellerais le terrain de la souffrance,
12 c'est un peu... Je me sens un peu audacieux là,
13 j'outrepasse un peu mes... les frontières qui
14 devraient être les miennes. Mais comme c'est ce
15 que j'ai fait souvent dans la vie, je me dis "bon,
16 bien, faisons-le une fois de plus."

17 Donc, on dit souvent vérité et réconciliation,
18 hein, deux (2) concepts liés, qu'on a importés
19 d'ailleurs d'Afrique du Sud à la fin de
20 l'apartheid. Et, je trouve que peut-être ces mots-
21 là sont employés un peu... pas toujours, mais
22 souvent employés un peu à la légère. On réfléchit
23 pas à tout le sens qu'ils contiennent et à leur
24 liaison très profonde. On pourrait dire que les
25 personnes qui ont subi des abus, qui ont vu leurs

1 droits humains passés à la moulinette selon
2 différentes expériences historiques, c'est des gens
3 à qui on a... la vérité a failli, han? Parce que
4 l'énoncé de nos sociétés, c'est effectivement que
5 nous vivons dans une société juste où l'égalité est
6 garantie, mais on voit que, dans les faits... les
7 faits souvent contredisent cet énoncé. Et c'est là
8 que la... la vérité qui apparaît est celle plutôt
9 d'un mensonge officiel, plutôt que celle d'une
10 vérité profonde d'une société. Et on comprend
11 qu'un processus comme celui que... dans lequel nous
12 sommes ensemble impliqués aujourd'hui va dans le
13 sens justement de rétablir un statut de vérité.

14 Il est assez curieux, on va me dire, que
15 quelqu'un qui vient du monde artistique, qui vient
16 du monde de la production, qui est souvent lié au
17 divertissement et qui est justement lié - dans
18 « art », il y a aussi « artifices » - on va...
19 probablement qu'il y a des gens qui disent "mais
20 qu'est-ce qu'il vient faire dans dans le discours
21 de la vérité?" Or, je pense qu'il faut se
22 rappeler... vieille leçon de philosophie, on
23 devrait s'en souvenir vous et moi, qu'il y a une
24 différence entre la réalité et la vérité. C'est
25 sur que la... les statistiques, les faits bruts,

1 les analyses nous donnent accès à la réalité. Mais
2 la vérité, si on remonte... - là, je vais donner de
3 la difficulté aux traducteurs, ça me fait plaisir -
4 si on remonte, n'est-ce pas, aux anciens Grecs,
5 Martin Heidegger disait c'est l'*alètheia*, hein,
6 c'est pas le *logos*, c'est pas l'analyse
7 intellectuelle, mais bien le moment de vérité, le
8 moment où la vérité nous frappe, où elle sort.
9 C'est là qu'elle se révèle et c'est... voilà la
10 vérité. Et j'ai un exemple qui n'est pas
11 qu'anecdotique, bien que ce soit une anecdote.
12 Quand j'étais encore bien jeune et que je voyageais
13 sac à dos, je me suis retrouvé en
14 Colombie-Britannique, hein, normal, l'été en
15 Colombie-Britannique pour quelqu'un qui vient de
16 l'Est et des régions froides de se retrouver dans
17 ce coin-là. Et j'ai été à Port Alberni et à
18 l'auberge de jeunesse. C'était l'époque où, si on
19 se souvient, monsieur Trudeau avait - Trudeau
20 père - avait sommé des auberges de jeunesse dans
21 tout le pays. Et donc, on devait être soixante-
22 quatorze (74), je dirais, de courte mémoire. Et
23 dans le... Il y avait dans la réserve autochtone
24 tout à côté un show de Buffy Sainte-Marie. Alors,
25 c'est une des raisons pour lesquelles j'étais là et

1 c'était l'époque où Buffy Sainte-Marie était très
2 militante, elle ne donnait des spectacles qu'en
3 territoires autochtones, pour les Autochtones.
4 Alors, je me rends à ce spectacle-là et je retrouve
5 là en arrivant sur place, alors on était bienvenus,
6 il y avait des *stands* de nourriture, du saumon
7 fumé... c'était une ambiance formidable. Et puis,
8 évidemment, le show de Buffy Sainte-Marie. Mais en
9 arrivant, je retrouve des jeunes qui étaient à
10 l'auberge de jeunesse aussi, dont une jeune fille
11 de Québec avec qui j'avais sympathisé qui était là
12 tout heureuse au show de Buffy, tout excitée. Et
13 je la revois à la fin du show, elle pleurait,
14 pleurait, pleurait, elle disait "j'imaginai pas.
15 J'imaginai pas que ça pouvait être ainsi, la
16 situation du monde autochtone." Il y avait eu là
17 un moment de vérité, effectivement. Et ce moment
18 de vérité, c'était l'art qui l'avait amené et une
19 artiste.

20 Et on va y arriver, mais il y avait aussi
21 quelque chose d'intéressant à Port Alberni à
22 l'époque, à l'auberge de jeunesse. Il fallait s'y
23 arrêter, mais il y avait un tableau, un grand
24 tableau d'affichage à l'entrée qui racontait
25 l'histoire de l'auberge de jeunesse. Quand des

1 gens de la localité ont voulu en avoir une et faire
2 la demande au programme fédéral, il y a eu une
3 levée de boucliers dans l'endroit et les gens ont
4 dit "non! Pas des hippies qui vont arriver ici avec
5 la drogue, les maladies vénériennes et qui vont
6 semer le trouble en ville. Alors on n'en veut pas
7 d'auberge de jeunesse." Eh bien, à ce moment-là,
8 le chef de la réserve autochtone a dit: "Vous
9 voulez pas accueillir vos jeunes? Nous, nous le
10 ferons." Et il a dit : "l'auberge de jeunesse
11 sera... faites-en la demande, elle sera dans la
12 réserve." Nouvelle levée de boucliers en ville :
13 on va pas laisser les Indiens s'occuper de nos
14 jeunes, ça n'a aucun sens, on va pas les envoyer
15 chez les sauvages. Alors donc, finalement,
16 l'auberge de jeunesse est ouverte à Port Alberni.
17 Alors voilà, ça, c'était pour l'anecdote ancienne,
18 mais qui déjà, en tout cas, me donnait cet aperçu
19 de la puissance de l'art pour raconter l'histoire
20 et, justement, arriver à toucher davantage.

21 Et là on va se reporter pas mal, pas mal plus
22 tard, à mon arrivée à Montréal, dans les années
23 quatre-vingt-six (86), quatre-vingt-sept (87). Et
24 là j'ai eu le bonheur de travailler avec Arthur
25 Lamothe. Arthur Lamothe qui est un grand cinéaste

1 québécois, qui a travaillé avec les Aînés de ma
2 nation, la Nation innue. Et les derniers des
3 grands Aînés là, qui ont vécu sur le territoire et
4 qui avaient tout le savoir traditionnel de la
5 Nation innue. Or, quand Arthur m'a demandé de
6 travailler avec lui, il était en train de faire un
7 film sur les artistes autochtones qui donnaient
8 dans l'art contemporain. En quatre-vingt-six (86),
9 quatre-vingt-sept (87) là. Aujourd'hui, on dit ça
10 puis tout le monde dit "bien oui, il y en a des
11 films, on les voit à la télévision, ils gagnent des
12 prix, ils sont dans les galeries." Non.
13 Quatre-vingt-six (86), quatre-vingt-sept (87),
14 quatre-vingt-huit (88), il y a rien. Il y a pas...
15 il y a... oui, il y a Norval Morrisseau qu'on
16 connaît, mais de l'art autochtone reconnu, des
17 artistes autochtones reconnus, surtout en art
18 contemporain, non. L'art autochtone, dans la
19 vision des gens, c'est le folklore. Et Arthur dit,
20 il faut que, pour plusieurs raisons, l'art
21 autochtone soit reconnu. Pour les Autochtones
22 eux-mêmes et pour la société canadienne québécoise
23 aussi.

24 Là aussi, il dit "le racisme, c'est pas
25 logique." Vous pouvez expliquer par A+B, prendre

1 toute la recherche génétique qui démontre que le
2 racisme n'a aucun sens, l'expliquer gentiment,
3 calmement, intellectuellement... à la fin, le
4 raciste est toujours quelqu'un qui ne veut rien
5 savoir justement.

6 Par contre, la force d'un artiste, c'est qu'il
7 perce justement les défenses logiques. Il va
8 s'adresser à d'autres zones. Hein, si... on
9 pourrait dire qu'il s'adresse à l'âme même. En
10 tout cas, il va loin dans la psyché avec un
11 langage. Hein, je pense que c'est Ezra Pound qui
12 disait, un langage... que de la poésie, un
13 langage : ultra chargé de significations, mais
14 qu'on peut saisir immédiatement sans longues
15 analyses et qui nous bouleverse, nous touche et qui
16 peut ouvrir les portes du coeur et changer
17 finalement les perceptions, mieux que ne le
18 feraient d'autres moyens, qui peuvent être là, qui
19 ont sûrement leur utilité, mais il y a là, une
20 force de la nature, une force de nature humaine sur
21 laquelle il faut compter. Donc, les artistes il
22 faut qu'ils soient... pour qu'ils puissent jouer ce
23 rôle, encore faut-il qu'ils soient vus, qu'ils
24 soient connus, qu'ils soient présentés. Et donc,
25 il y a des obstacles à ça. Et aussi, les... pour

1 la société en général, il y a un enrichissement :
2 s'il y a une plus grande diversité des expressions
3 artistiques, s'il y a une plus grande variété de
4 langues, de sensibilités, c'est évident que la vie
5 culturelle et la vie artistique s'en trouvent
6 enrichies. Et finalement, les artistes seraient
7 les meilleurs ambassadeurs, hein? Les chefs
8 autochtones souvent sont à défendre des points à
9 aller... ils ont des revendications, un peu comme
10 les chefs syndicaux parfois. Donc, c'est pas les
11 gens les plus populaires, parce qu'ils sont obligés
12 de tenir un discours dans une partie de souque à la
13 corde. Alors que l'artiste, lui, a cette liberté
14 qui fait qu'il peut transmettre énormément de
15 connaissances par des voies qui sont pas du tout
16 ardues, hein, qui ouvrent les coeurs. Et on permet
17 à l'artiste de dire des choses qui seraient
18 complètement interdites si elles étaient dites de
19 façon rationnelle par un universitaire, par
20 exemple. Donc, il y a là...

21 Et c'est vraiment là-dessus qu'on a... sur ces
22 prémises-là, qu'on a fondé Terres en vues, société
23 pour la diffusion des cultures autochtones, il y a
24 presque trente (30) ans maintenant, justement pour
25 permettre dans la métropole culturelle du Québec,

1 qui est aussi la ville des festivals, le *hub*
2 culturel de la nation québécoise et une des grandes
3 vitrines culturelles du Canada, pour permettre que
4 les Autochtones y prennent... y prennent pied. Or,
5 ç'a été une longue aventure et je vous raconterai
6 pas tous les obstacles sur lesquels on s'est butés,
7 ce serait trop long, on en aurait pour la journée.

8 Mais je voudrais juste rappeler, encore une
9 fois, une petite anecdote du moment où je
10 travillais avec Arthur. On avait fait un
11 prémontage à partir de tournages qui avaient été
12 faits à Amsterdam avec certains artistes
13 autochtones du Canada qui avaient été exposés
14 là-bas, et ça nous servait de démo pour montrer le
15 chemin vers lequel le film, qui s'appelle « L'écho
16 des songes », qui a fini par se faire, vers
17 lequel... le chemin vers lequel on s'enlignait. Eh
18 bien, je me souviens, une fois, une dame d'un
19 ministère à qui on avait fait la présentation,
20 après la rencontre, c'était l'hiver, elle dit "je
21 m'en vais dans telle direction, est-ce que je peux
22 conduire quelqu'un?" J'ai dit "oui oui oui,
23 justement, vous passez devant chez moi." Alors, je
24 me retrouve tout seul avec elle dans l'auto et en
25 s'en allant, elle me dit : "Est-ce qu'Arthur va

1 bien? Vraiment? Faire... lui qui a travaillé avec
2 les vrais aînés autochtones, travailler avec ces
3 gens-là, ça va pas, non?" Alors déjà, il y avait
4 ce doute que l'art autochtone puisse exister,
5 puisse avoir quelque chose à dire. Et on s'est
6 heurtés à tellement de portes, pas seulement parce
7 qu'on était dans l'après-Oka, mais parce qu'il y
8 avait ces biais culturels qui existent et qu'il a
9 fallu contourner, briser, et il y en a encore, on
10 va y arriver.

11 Par contre, j'aimerais... puisqu'on veut quand
12 même ici être inspirant et donner... et donner
13 espoir, je dirais, il y a eu tout récemment un beau
14 et grand moment de vérité. C'est en septembre deux
15 mille dix-sept (2017), quand on a enfin dévoilé les
16 nouvelles armoiries de la Ville de Montréal. Han,
17 les armoiries où il y avait les... auparavant les
18 quatre (4) peuples fondateurs de Montréal :
19 Irlandais, Anglais, Français, Écossais. Mais
20 évidemment, les Autochtones n'y étaient pas. Or,
21 tout d'un coup, il y a eu - bien, tout d'un
22 coup... - il y a eu, ç'a commencé sous
23 l'administration Coderre, ça s'est continué sous
24 l'administration Plante, un comité auquel j'ai eu
25 le bonheur de participer avec le... la chef

1 Zachary-Deom de Kahnawake, mais qui représentait
2 les trois (3) communautés mohawks, une femme très
3 savante dans la... dans sa culture ancestrale. Et
4 d'autres, bien sûr. Et on est arrivés à ce
5 consensus d'avoir l'arbre, le grand pin blanc,
6 l'arbre de la paix, au centre du... de l'armoirie.
7 Et quand on... les nouvelles armoiries ont été
8 dévoilées, il y avait plein de gens qui étaient
9 inquiets, en disant "qu'est-ce que ça va avoir
10 l'air?" Et quand on l'a dévoilé, les gens ont dit
11 "mais c'est très beau, on dirait que l'arbre a
12 toujours été là." Et à ça, j'ai répondu "Oui, il a
13 toujours été là, on l'avait tout simplement
14 oublié." Effectivement, encore une fois...

15 Mais tout ça, c'est très très long processus.
16 On peut remonter en quatre-vingt-onze (91), quand
17 Gilles Havard publie sa thèse de doctorat qu'il
18 avait fait à l'Université Laval, et... « La grande
19 paix de Montréal de 1701 » où, en lisant le
20 document, on apprend que cette simple conférence
21 sur laquelle il y avait une ligne tout juste dans
22 nos livres d'histoire est le plus grand événement
23 diplomatique de la présence française en Amérique.
24 C'est le moment où Montréal de petite bourgade
25 fortifiée à l'avenir incertain devient une

1 métropole économique. Ce tournant-là se fait en
2 dix-sept cent un (1701) et pourquoi on ne le sait
3 pas? Gilles Havard, dans son... dans son étude,
4 dit, c'est que l'historiographie a toujours été une
5 historiographie de conquête, han? C'est les
6 Français qui arrivent, qui s'installent et qui
7 décident. Et toute la... le jeu important des
8 alliances franco-amérindiennes qui vont
9 conditionner la... l'existence de la
10 Nouvelle-France - un mot que j'emploie toujours
11 entre guillemets d'ailleurs - de la
12 Nouvelle-France, c'est justement cette capacité de
13 lier des ententes et d'avoir des comptoirs, des
14 forts avec l'assentiment des nations autochtones
15 souveraines sur l'ensemble du territoire. Hein,
16 Denys Delâge, bien justement qui avait dirigé cette
17 thèse-là, me disait, quand je lui disais "mais
18 Montréal, on voit pas du tout la présence
19 amérindienne." Denys Delâge, un homme très savant
20 et remarquable, me dit "André, regarde où... où
21 Jacques Cartier avait vu les grands villages
22 iroquoiens du Saint-Laurent: Hochelaga, Stadaconé.
23 Regarde où sont les villes après qui ont été
24 fondées : Québec, Trois-Rivières, Montréal, aux
25 mêmes endroits." Quand les Français sont arrivés,

1 on leur a dit "c'est là que vous vous mettez, parce
2 que c'est là que sont les lieux de convergence où
3 on vient commercer et c'est là qu'on veut aussi que
4 vous entriez dans la logique commerciale des
5 produits nordiques, la fourrure, contre les
6 farines. Bon, on a changé la farine de blé pour la
7 farine de froment, mais c'était déjà un univers
8 amérindien, bien plus que français, qui était mis
9 en place. Ou du moins, il faudrait dire un univers
10 franco-amérindien. Et tout ça avait été un peu
11 relégué et, à un point tel, qu'on ne voyait plus le
12 grand événement qu'était la Paix de dix-sept cent
13 un (1701).

14 Et puis là, il a fallu encore une fois
15 convaincre, travailler tranquillement, jusqu'à ce
16 qu'un haut fonctionnaire - alors, t'sé, pour dire
17 quand même, les services publics au Québec peuvent
18 parfois avoir leur utilité - un haut fonctionnaire
19 de... du ministère de la Culture nous dit "mais
20 vous avez là un projet formidable" Alors, on est un
21 petit organisme fauché encore à l'époque. Et
22 d'ailleurs, on était bénévoles la plupart du temps
23 dans l'organisation du festival et de nos
24 événements. Il me dit, il faudrait que vous vous
25 liiez à une grande organisation comme

1 Pointe-à-Callière. Bien, j'ai dit, je connais
2 Francine Lelièvre, la directrice. Je lui en ai
3 parlé. Ils sont bien sûr... Ils vont faire de
4 Callière, qui a donné le nom à l'endroit, c'est le
5 signataire au nom du Roi de France du fameux traité
6 de dix-sept cent un (1701). Donc oui, elles vont
7 organiser quelque chose au musée, mais elles ont
8 pas embarquer dans l'idée d'un grand événement.
9 Bien, il dit "André, du calme, du calme, si le
10 ministère organise la rencontre, on pourra sans
11 doute les amener un peu plus loin." Et de fait,
12 c'est ce qui est arrivé. Et on a vraiment eu une
13 entente, et je dois saluer ici Francine Lelièvre et
14 les gens de Pointe-à-Callière qui, avec un tout
15 petit organisme autochtone qui faisait pas vraiment
16 le poids à côté, voilà qu'un grand musée
17 montréalais consent à ce qu'ensemble, dans une
18 parité, égal à égal, on crée une nouvelle
19 corporation pour gérer la... les fêtes de la Grande
20 Paix de Montréal.

21 Après ça, bien, il a fallu convaincre et, ça
22 aussi, ç'a été très long. Et une autre personne
23 aussi qu'il faut saluer et qu'on oublie souvent,
24 c'est Pierre Bourque, qui est arrivé à la mairie de
25 Montréal et qui, vraiment, a ouvert les portes.

1 Bien avant qu'on parle de réconciliation et que ce
2 soit à la mode, Pierre Bourque a déjà ouvert plein
3 de portes. On n'avait pas, par exemple, au niveau
4 de Terres en vues, la possibilité d'occuper
5 d'espaces publics, des parcs ou de fermer des rues
6 pour avoir nos événements, parce que c'était clair
7 que ça se ferait pas. Tout simplement. Quand
8 Bourque est arrivé à la mairie, il a dit "non, là
9 vraiment, on ouvre les portes et on va créer des
10 ponts avec les Premières Nations." Il est allé à
11 la rencontre des chefs autochtones et il nous a dit
12 "bien, on va célébrer deux mille un (2001) et on va
13 ouvrir le jardin des Premières Nations, que le
14 frère Marie-Victorin avait prévu puis qui a jamais
15 été fait, nous allons le faire dans le cadre de ces
16 célébrations." Et c'est vraiment grâce à son poids
17 et à son appui qu'on a pu avoir cette grande
18 collaboration.

19 Et là, bien vous allez voir qu'on reprend le
20 fil de mon discours. Durant cette célébration,
21 Jake Swamp, qui était... feu Jake Swamp, qui était
22 un grand sachem de la confédération iroquoise est
23 venu faire une cérémonie de plantation de l'arbre.
24 Planter l'arbre de la paix, qui est une grande
25 référence. Kondiaronk, justement, le... qui a été

1 le diplomate, le grand diplomate derrière ce
2 traité, avait dit "aujourd'hui, le soleil a chassé
3 les nuages et le grand arbre de la paix brille sur
4 la plus haute montagne du monde." Le Mont-Royal,
5 bien sûr. Voilà. Et donc, c'est maintenant ce
6 symbole qu'on retrouve officiellement dans les
7 armoiries de la Ville. Donc, on peut voir comment,
8 de la petite histoire, on peut passer à l'Histoire
9 et à des changements symboliques qui ont une
10 importance et qui marquent les imaginaires.

11 Et c'est à ce moment-là, oui, qu'on a eu aussi
12 Rigoberta Menchu, prix Nobel de la paix,
13 Guatémaltèque, qui venait d'un univers encore plus
14 cruel que le nôtre dans la mesure où, tout
15 récemment encore, il y avait des massacres
16 d'Autochtones par la dictature militaire.
17 D'ailleurs, c'est dans ce cadre-là qu'elle a eu son
18 fameux prix Nobel. Eh bien, quand elle est arrivée
19 pour ouvrir le Festival Présence autochtone, elle
20 nous a dit "J'avais laissé ici un prix à mon nom -
21 qu'on a toujours d'ailleurs, en cinéma, c'est le
22 prix social en cinéma à Présence autochtone -
23 j'avais laissé un prix à mon nom parce que c'est
24 important que nous reconnaissons les arts
25 autochtones. Et, si nous ne commençons pas à le

1 faire nous-mêmes, c'est difficile de demander aux
2 autres de le faire." Donc, il est intéressant de
3 voir comment quelqu'un qui était aussi engagé dans
4 l'action sociale rejoignait aussi notre réflexion
5 sur le rôle de l'art et de la culture.

6 Je voulais dire peut-être... Oui, bien tiens,
7 pourquoi pas? Un autre biais, c'est une
8 parenthèse, mais c'est un peu pour me faire plaisir
9 aussi, parce que ça me chicote de ce temps-là.
10 Tout le monde parle, de ce temps-là, que Montréal
11 n'est pas le territoire autochtone non cédé, c'est
12 pas un territoire Mohawk. Bon. Ça, c'est en
13 réplique au fait que, nous, on dit souvent chez les
14 Autochtones et maintenant, ça commence... d'autres
15 se sont gagnés à la cause, on dit "Montréal,
16 territoire autochtone non cédé." Bien, c'est très
17 drôle parce que, encore une fois, on dit il y a
18 l'histoire, hein? Il y a l'histoire et
19 l'archéologie et on présente ça comme si c'était
20 des grandes... des grands socles solides et
21 inébranlables. Mais il faut se rappeler que
22 l'histoire telle que... la méthode historique telle
23 qu'on l'enseigne dans les universités se base sur
24 les écrits et uniquement sur les écrits. Or, les
25 écrits concernant les... ce qu'on appelle

1 aujourd'hui les Iroquoiens du Saint-Laurent sont
2 basés sur Jacques-Cartier. Jacques-Cartier dont on
3 ne sait même pas, on n'est pas sûrs s'il savait
4 lire et écrire. Parce qu'on pense qu'il avait un
5 scribe pour prendre les notes très brèves qu'il a
6 prises en venant dans le Saint-Laurent. Comparé à
7 Jean de Léry là, le protestant qui est allé au
8 Brésil, regardez ses récits de voyage et regardez
9 ce qu'a écrit Jacques Cartier, vous allez voir que
10 c'est drôlement plus pauvre ici. C'était pas un
11 érudit qui était là. Le monsieur est venu à
12 Montréal, a vu un village, les notes qu'il nous a
13 laissées ne nous permettent même pas de savoir où
14 exactement sur l'île était ce fameux village. Il
15 est allé consulter les Autochtones parce que son
16 équipage qu'il avait mis dans bateau parce qu'il
17 voulait pas rester dans les cabanes avec les
18 Indiens, qu'il avait gardé dans bateau était en
19 train de mourir de froid et de scorbut. Alors, il
20 y a eu une plante, la [Néda] qu'on lui a suggérée
21 pour faire des infusions pour guérir le scorbut.
22 La description qu'il nous en a faite est tellement
23 vague qu'on ne sait pas trop si c'est la pruche,
24 l'épinette blanche ou le thuya occidentalis, qui
25 est le cèdre. Et en arrivant en France, bien, il

1 avait pris la pyrite de fer pour l'or et du quartz,
2 pour des diamants. Et il a même pas été capable de
3 nous dire quel était le nom des gens qu'il a
4 rencontrés, s'ils étaient... Alors, d'où qu'on les
5 appelle aujourd'hui les Iroquoiens du
6 Saint-Laurent. Alors qu'à partir de là, qu'on nous
7 dise que les... la science historique, telle
8 qu'elle est enseignée aujourd'hui dans des
9 universités, ne nous permet pas d'entériner
10 complètement la tradition orale des Mohawks qui
11 disent que c'est leur territoire, soit. Jusque-là,
12 ça va. Mais de là à contredire, au nom de la
13 science, on est encore une fois en train de...
14 d'empêcher une vérité, et dans ce cas-là, la vérité
15 serait plutôt du côté du doute et de l'incertitude
16 que du côté d'une affirmation. Et les vérités,
17 parfois, on comprend qu'elles ont valeur de symbole
18 et les symboles, c'est important dans une société.
19 Et là, je pense que je n'ai pas besoin d'élaborer
20 longtemps, parce que les symboles parlent et c'est
21 souvent en se référant aux symboles qu'on constitue
22 nos... qu'on reconnaît nos valeurs et qu'on se
23 donne des moyens ou des guides d'action.

24 Mais là, on va se rapprocher d'Abitibi en
25 allant à Mashteuiatsh, parce que... En deux mille

1 six (2006), il devait avoir un moment de vérité en
2 deux mille six (2006), hein? Jean Charest avait
3 dit "il y aura... je veux que les générations
4 futures disent, il y aura un avant-Mashteuiatsh et
5 un après-Mashteuiatsh." C'est un message qui ne
6 passera pas à la postérité, je vous assure. Là, on
7 est donc en deux mille six (2006), à Mashteuiatsh,
8 grand sommet socio-économique sur les Premières
9 Nations. Tout le Québec inc. plus la moitié de
10 l'Assemblée nationale, les ministres, les gens de
11 l'opposition, les chefs syndicaux, les gérants de
12 Caisses populaires, Hydro-Québec : tout le monde
13 est là, hein, dans l'aréna Mashteuiatsh pour
14 réfléchir et changer autant que possible la
15 situation des Autochtones. Il y a Mario Dumont qui
16 est là. Mario Dumont, c'est pas quelqu'un avec qui
17 j'ai beaucoup d'affinités, mais je dois dire... je
18 reconnais chez cet homme un flair politique
19 étonnant. Il est capable de mettre le doigt sur un
20 bobo très très très vite et dire c'est là que ça
21 fait mal. Et là, il a dit... Je me souviens parce
22 que le chef de Kitcisakik - voilà, déjà, on est
23 plus proche de l'Abitibi - est venu parler de la
24 situation déplorable, c'est un euphémisme ici, la
25 Situation déplorable dans sa communauté. Et

1 évidemment, il y a eu un moment de silence et là,
2 il a pu prendre le micro. On a oublié l'horaire,
3 on a... il y avait là quelque chose de très fort.
4 Et plus tard, Mario Dumont a dit "si on ne règle
5 pas ou si on ne donne pas espoir à Kitcisakik, ce
6 sommet aujourd'hui aura été un échec" parce qu'il y
7 a là un noeud et une valeur symbolique importante
8 et il faut que les choses soient modifiées. Eh
9 bien, on est pas mal d'années plus tard, là, on est
10 douze (12), treize (13) ans plus tard et rien n'a
11 changé, toujours.

12 Et je dois dire, et ça, ce serait ma première
13 recommandation, Monsieur le Commissaire, il faut
14 vraiment dire très fort que Kitcisakik, il faut
15 régler cette question-là. Laisser des gens, un
16 tiers-monde comme celui-là, dans un pays prospère
17 comme le Canada, à deux (2) pas des barrages
18 d'Hydro-Québec qui ont modifié le territoire
19 ancestral de nation algonquine, c'est un scandale.
20 Ce n'est plus le moment de s'apitoyer, parce que
21 là, et on y reviendra plus tard, les médias une
22 fois tous les cinq (5), six (6) ans, sept (7) ans
23 refont un grand reportage disant "voyez ces
24 malheureux Algonquins." Bien j'en ai marre moi,
25 d'entendre ces reportages, parce que ça finit

1 toujours par être une façon d'autosatisfaction pour
2 une société, et souvent peut-être plus encore pour
3 la secte des journalistes, de se dire "voyez comme
4 nous avons cette capacité de dire et de larmoyer"
5 mais pas cette capacité de dire les choses de façon
6 telle où justement on fait éclater ce cadre où on
7 maintient des situations scandaleuses en place.

8 On parlait d'ignorance... L'ignorance
9 parfois, c'est un peu point aveugle, c'est un peu
10 comme une cataracte, où les gens regardent autour
11 et, soudain, il y a un point qu'on ne voit pas.
12 Puis à un moment donné, il y a un point qu'on ne
13 veut plus voir. Et je pense que dans le cas de
14 Kitcisakik, c'est là. On tombe dans quelque
15 chose... Et je suis convaincu que si on bouge sur
16 Kitcisakik, il y a quelque chose de plus profond,
17 il y a quelque chose de plus structurel qu'on va
18 avoir bougé. On reviendra aux médias, mais je veux
19 aussi revenir sur le terrain des planches, hein, de
20 la scène, puisque c'est là ma spécialité.

21 Alors, une autre réflexion qu'on a eue à
22 Terres en vues, c'est... et c'est pour ça que j'ai
23 été beaucoup à Culture Montréal, c'est qu'on a vu
24 qu'au... vers la fin du XXe siècle, les métropoles
25 devenir des métropoles culturelles. Alors, c'est

1 pas toutes les métropoles qui sont devenues des
2 métropoles culturelles, mais quelques-unes dans le
3 monde et qui sont reconnues comme telles, et ça
4 devient des lieux de légitimation, han, et aussi de
5 diffusion importants, parce qu'une fois que vous y
6 êtes, on parle de vous. Je donne souvent
7 l'exemple, il y avait un chanteur - comment il
8 s'appelait? Enfin, j'ai oublié son nom - qui était
9 allé à la salle des Blancs-Manteaux à Paris. À un
10 moment, j'ouvre la radio : ah, un tel est à la
11 salle des Blancs-Manteaux à Paris, formidable, il a
12 son show dans la capitale française. Ça s'adonne
13 que cette salle-là, je la connais, sur la rue des
14 Blancs-Manteaux à Paris. C'est une toute petite
15 salle d'à peu près cent vingt (120) places. Avoir
16 un concert là n'a rien de très prestigieux. Par
17 contre, le même artiste irait au centre culturel,
18 au très beau théâtre du Cuivre à Rouyn, où il y a
19 quatre cents (400) places - je ne sais plus là -
20 trois cents (300), quatre cents (400) places,
21 personne n'en parlerait, ça ferait pas les
22 nouvelles.

23 Et donc, il y a cette importance de prendre
24 pied dans les métropoles et dans la métropole dans
25 notre cas. Et on s'est dit c'est... L'image que

1 j'ai souvent employée, c'est celle de dire, il y
2 a... c'est un peu comme un jeu d'échecs, hein? Il
3 faut occuper le centre si on veut rayonner et avoir
4 un certain pouvoir. Et ici, ce pouvoir est
5 évidemment, c'est le pouvoir de la parole, le
6 pouvoir de rejoindre justement avec les émotions,
7 avec les affects, avec les visions que les artistes
8 peuvent amener. Il faut trouver... faut trouver la
9 scène centrale d'où ils vont pouvoir rejoindre le
10 maximum de gens.

11 Donc, d'où l'idée de développer quelque chose
12 à partir de Montréal et où, il faut le dire, je
13 sais qu'en région, j'en suis des régions, je sais
14 que c'est sensible, mais il faut quand même
15 rappeler que c'est la moitié de la population du
16 Québec qui vit dans le grand Montréal
17 métropolitain. Donc, et que c'est là qu'il y a
18 aussi tous les grands moyens de communication.
19 Donc, si on agit là, ça a forcément des retombées
20 importantes sur l'ensemble du territoire. Et
21 aussi, il faut dire, les artistes autochtones
22 viennent beaucoup des régions, hein, alors notre
23 action, ç'a été aussi d'ouvrir le plancher
24 montréalais à des artistes qui, souvent, fort
25 talentueux, reconnus dans leur communauté, mais qui

1 souvent ne parvenaient pas à trouver des espaces de
2 diffusion à Montréal. D'ailleurs, on l'a vu, on
3 avait commencé, nous, on pensait faire un festival
4 de films plus éducatifs avec... au départ. C'était
5 notre... la première année avec des projections
6 rencontres, discussions, et très rapidement, les
7 artistes nous ont dit: non non non, vous allez
8 déplacer ça l'été, vous allez... on va faire des
9 danses à l'extérieur. Ça nous prend des
10 concerts... Bref, il y a... Ça prend des salles
11 d'exposition... Bref, très rapidement, on a été
12 poussés par ce besoin aussi des artistes
13 autochtones de vouloir avoir accès à leur
14 métropole. Parce que cette métropole, que très
15 souvent, et ça, je le répète souvent aux artistes
16 des Premières Nations: il faut arrêter de voir ça
17 comme étant le territoire ennemi, on dit que c'est
18 un territoire non cédé, bon, on y a perdu du
19 terrain, c'est sûr, mais c'est encore notre
20 territoire. Je me souviens que le directeur du
21 Jardin botanique, il m'avait dit "ici s'arrête le
22 - on marchait - ici s'arrête le jardin des
23 Premières Nations." Je dis "non non non, sur cette
24 île, le jardin des Premières Nations s'arrête à la
25 rivière-des-Prairies... pas ici." Ce territoire

1 est aussi le nôtre et on a contribué à sa
2 fondation, il faut qu'on puisse y aller et
3 rayonner.

4 Alors aussi, ç'a pas été facile, hein, les
5 biais culturels existent. Je [ne] vais donner que
6 cet exemple-là. Quand on a voulu... On était
7 place Émilie-Gamelin et cette place-là allait se
8 détériorant d'année en année, parce que... et là,
9 il y a peut-être des bonnes raisons à ça là, je
10 pose aucun jugement. Les services publics
11 repoussaient toutes les clientèles marginales; bon,
12 tous les itinérants, les sans-abris, les... tous
13 les gens de la rue étaient repoussés vers ce
14 périmètre-là. Alors si bien qu'il [n']était plus
15 entretenu, il avait une très mauvaise image, et
16 quand on y arrivait, bien, il fallait clôturer,
17 avoir de la sécurité musclée. C'était pas... À la
18 longue, ça devenait... et ça s'empirait d'année en
19 année.

20 Alors, les jeunes nous disaient, à ceux qui...
21 "pourquoi qu'on ne va pas sur les îles? Pourquoi
22 qu'on va pas au parc Lafontaine?" Moi je disais
23 non. Nous sommes les Premières Nations, il faut
24 occuper le centre. Il y a la place des festivals
25 qui va s'ouvrir, qu'on est en train de construire

1 maintenant et c'est là qu'il faut aller. Je
2 l'avais dit au maire Tremblay, j'ai dit, "c'est là
3 qu'on s'en va, à la Place des festivals." Le maire
4 Tremblay m'avait dit, "on verra, André, on verra."
5 Oui, bien, justement, on a vu. Deux mille neuf
6 (2009), on me dit: "André, tu restes Place
7 Émilie-Gamelin, les Francofolies vont être dans tes
8 dates au... sur la Place des festivals. Bien, je
9 lui dis, "ça n'a aucun sens, vous avez même pas
10 consulté." -"Bien, André, si on t'avait consulté,
11 tu aurais parti la guerre. -"Bien j'ai dit, là je
12 peux d'abord vous annoncer que la guerre est
13 déclarée ce matin même, et puis j'ai dit, ça n'a
14 aucun sens, un grand festival qui a vingt-cinq
15 millions (25 M\$) de budget."

16 Et à l'époque, on n'avait même pas cinq cent
17 mille (500 000) de budget, Présence autochtone.
18 J'ai dit, "c'est évident qu'avoir un grand bataclan
19 comme ça à côté d'un tout petit événement qui a pas
20 les moyens de déployer tous les... les arts et les
21 artifices et les fanfares des Francofolies et les
22 grandes vedettes, on va péricliter, c'est sûr."

23 -"Eh bien non André, c'est décidé, puis c'est comme
24 ça, point à la ligne.

25 Alors donc, après beaucoup de débats, je vous

1 épargne toutes les péripéties, je... on pourra se
2 faire un aparté parce que c'est... il y a des
3 histoires assez tragico-comiques là-dedans. Reste
4 que, en bout de ligne, la Ville a été obligée
5 d'assigner un médiateur. Encore une fois, un haut
6 fonctionnaire à la retraite et, cette fois-là
7 quelqu'un de, je dois dire, de très brillant qui
8 est venu nous - là on était rendus en octobre, si
9 ma mémoire est bonne - qui est venu après avoir
10 étudié longuement les dossiers, il a dit "je viens
11 vous faire votre rapport, j'ai fait hier le rapport
12 à la Ville." Alors on lui dit "oui, on vous
13 écoute." Alors monsieur Chagnon nous dit, "j'ai
14 dit à la Ville, bon, que André Dudemaine et son
15 style tonitruant, d'aller dénoncer tout le monde
16 dans les journaux et sur toutes les tribunes,
17 c'était pas comme ça qu'on réglait les problèmes,
18 ça, je leur ai bien dit. -"D'accord, et puis c'est
19 tout?" Il dit, "non non, j'ai rajouté après que,
20 sur le fond, nonobstant le style, André Dudemaine a
21 cent pour cent (100 %) raison."

22 Alors donc, voilà quel changement qui a été
23 amené. Et là on a été amenés à aller devant le
24 Partenariat du Quartier des spectacles, organisme
25 paramunicipal qui gère la programmation de la Place

1 des festivals, parce que monsieur Chagnon en
2 question, avec beaucoup d'intelligence d'ailleurs,
3 nous a dit "si vous voulez vous entêter à rester en
4 juin, oubliez ça, vous n'y parviendrez pas. Par
5 contre, il y a pas de programmation en août, Place
6 des festivals. Si... on peut essayer de se loger
7 en août." -"Alors d'accord."

8 Et c'est là qu'on se retrouve devant le PQDS.
9 Et c'est là qu'on voit encore comment un biais
10 culturel, et c'est probablement celui-là qui avait
11 joué aussi à l'intérieur du service de la culture
12 de la Ville ou dans le bureau du maire, on me dit
13 "vous savez Monsieur Dudemaine - et là, on veut
14 insulter personne - vous savez Monsieur Dudemaine,
15 on a dit non aux Italiens, on a dit non aux
16 Japonais qui voulaient faire des fêtes ici. C'est
17 pas un lieu pour des fêtes ethniques. C'est un
18 lieu pour des propositions artistiques très
19 contemporaines. Mais là j'avais prévu le coup
20 quand même, j'avais les planches de ce qu'on
21 préparait comme décor pour la Place des festivals
22 et j'ai montré, et là j'ai vu tous les yeux
23 s'allumer. Tout d'un coup, non, c'était pas les...
24 trois... trois (3) mocassins et quatre (4)
25 tambours. C'était un design extrêmement

1 contemporain, mais entièrement tiré de notre longue
2 cohabitation et coopération avec les artistes des
3 Premiers Peuples et un lien avec une très longue
4 tradition graphique et architecturale, qu'ils
5 trouvent d'ailleurs, on nous le dit encore
6 aujourd'hui, c'est... "il y a pas personne qui a
7 mieux occupé cette place-là que vous l'avez fait."

8 Alors donc, je pense que vous me voyez venir,
9 une autre... Ce que j'aimerais qu'il y ait comme
10 recommandation c'est qu'effectivement... Parce que
11 là, les choses ont quand même évolué, hein? Cet
12 été, justement, sur la Place des festivals,
13 Anne-Marie Jean, directrice du Conseil des arts et
14 lettres du Québec est venue annoncer un programme
15 autochtone au... en conférence de presse, qui est
16 tout nouveau. Et ça, c'est une vraie victoire.

17 Autrefois, je me souviens avec Myra Cree,
18 quand on était allés au Conseil des arts et lettres
19 du Québec, la réception qu'on avait eue quand on
20 avait demandé un programme autochtone : ouille,
21 c'était bien différent. Mais là maintenant, oui,
22 il y a eu des progrès et, d'ailleurs, la dernière
23 mouture de la politique culturelle du Québec inclut
24 les arts autochtones, ce qui est aussi une avancée
25 importante. Mais enfin, je pense que le... compte

1 tenu de la nature de cette Commission, je me
2 permets là, bien humblement, de suggérer qu'on
3 appuie dans les recommandations le fait qu'il faut
4 continuer à soutenir dignement les arts et la
5 culture des premiers peuples, y compris dans leur
6 développement contemporain et dans leur expression
7 urbaine nationale, internationale aussi bien que...
8 qu'on devra le faire dans les communautés
9 elles-mêmes.

10 Alors là, je ressaute encore de côté. Il y
11 a... on parlait de biais culturels et il y a une
12 place, à mon avis, où il y a un noeud. Il y a un
13 noeud quelque part. On parlait du noeud de
14 Kitcisakik. Et là, c'est drôle, moi, je vais vous
15 parler du noeud des médias. Des médias... Et des
16 grands médias, hein? On parle pas des radios
17 poubelles, on s'en fout des radios poubelles... -
18 bien, on s'en fout... - on sait quelle est leur
19 posture et on peut y répliquer. Ça, c'est pas trop
20 un problème. Mais quand il s'agit du Devoir, de La
21 Presse, de Radio-Canada, c'est plus compliqué,
22 parce que ces gens-là ont justement le discours de
23 la vérité. Ils ont le discours de tout dire, hein,
24 comme... de dire toute la vérité. C'est
25 précisément leur prétention. Vous allez dire que

1 je remonte trop en arrière, mais ça me brûle
2 encore, parce que c'est grave. En
3 quatre-vingt-treize (93), Alain Dubuc avait fait un
4 éditorial fleuve là, de trois (3)... trois (3)
5 éditoriaux en ligne, et qui se terminaient en
6 disant, il faut envoyer les tanks de l'armée dans
7 les communautés mohawks. Quatre-vingt-treize (93),
8 envoyer les tanks de l'armée dans les communautés
9 mohawks, ça voulait dire des affrontements armés
10 encore et possiblement des morts. Il y en avait
11 pas eu assez d'un à Kanasatake trois (3) ans plus
12 tôt, non, ça lui en prenait encore. Et Jacoby,
13 Maître Jacoby - alors, je le prends témoin parce
14 que lui est un observateur plus neutre - Me Jacoby,
15 qui était Protecteur du citoyen à l'époque, a fait
16 une sortie de lui-même là, même pas... en disant,
17 "c'est grave là, on frôle le racisme." Eh bien,
18 dans... Si Alain Dubuc s'était pris... s'en était
19 pris à n'importe quelle autre minorité ethnique,
20 - j'en nommerai pas là, mais - à n'importe quelle
21 autre minorité du Québec, vous... il serait devenu
22 infréquentable. Justement, il aurait fini sa
23 carrière dans les radios poubelles.

24 Mais pas du tout. Et jamais, jamais, jamais La
25 Presse s'est excusée. Mais moi je vais plus loin.

1 Je dis ce qu'il n'a pas obtenu avec les tanks, ils
2 l'ont obtenu en cherchant à nous noyer sous le
3 silence. Et c'est encore vrai maintenant.

4 Avant de rentrer dans les détails, parce que
5 là on va dire "on sait bien, André Dudemaine défend
6 sa paroisse et son pied carré et ses actions." Je
7 le fait, j'ai pas honte de le faire, mais
8 effectivement, quand on est avocat dans sa propre
9 cause, on est toujours moins crédible. Mais là je
10 vais prendre un symptôme assez flagrant.

11 Ouvrez le Journal de Montréal, n'importe
12 lequel. Allez à la chose la plus
13 mathématiquement... euh, où on peut pas jouer, on
14 empile les faits: l'horaire télé. Vous allez voir
15 qu'il manque un poste. Et qui plus est, un poste
16 qui est sur le service de base; celui que vous avez
17 là, vous vous abonnez au câble, vous avez pas le
18 choix, il est là parmi les cinq-six (5-6) postes
19 là, qui... que vous avez automatiquement quand vous
20 êtes dessus. Eh bien, il disparaît dans la grille
21 horaire. On va dire "ouais, c'est le Journal de
22 Montréal, on sait comment ils sont."

23 La Presse, quand ils étaient papier là, ils
24 étaient... avaient exactement le même... la même
25 absence, le même manque dans la grille horaire. Et

1 évidemment, le poste qu'il manque, vous l'avez
2 deviné, c'est APTN, le poste des Nations
3 autochtones au Canada.

4 Et là il y a quelque chose d'assez singulier.
5 Parce que bon, on pouvait comprendre, quand il a
6 été question de créer APTN, l'Association des
7 câblodistributeurs de se poser... Ces gens-là
8 pensaient argent, ils nous disaient, "ça nous
9 rapportera pas de sous." C'était bien limpide. Et
10 d'ailleurs le CRTC s'est pas laissé avoir. Et je
11 dirais que c'était... il y a pas beaucoup de
12 noblesse, effectivement, dans cette posture, mais
13 elle était compréhensible.

14 Mais quel... dites-moi quel est l'intérêt d'un
15 journal qui se veut... et qui se donne comme un
16 service public d'information, quel est l'intérêt
17 d'enlever une pièce aussi élémentaire
18 d'information, en plus que ça paraît. Han? Mais
19 comme je dis, c'est un symptôme. Un symptôme,
20 parce que je regarde, il y a... un cinéaste archi
21 connu - bien, archi connu... - très connu et très
22 renommé dans le monde qui s'appelle Warwick
23 Thornton. C'est un Autochtone, mais un Autochtone
24 d'Australie. C'est un aborigène d'Australie. Et
25 il a fait, en deux mille dix (2010), exactement le

1 même coup que Zacharias Kunuk a fait ici.
2 Zacharias Kunuk qui, en deux mille (2000), sort
3 « Atanarjuat, l'homme rapide », et ça aussi ç'a été
4 une bataille, hein, pour qu'il puisse finir ce
5 film; en tout cas ça, on... On narrera pas ça
6 aujourd'hui. Mais enfin.

7 Le film sort et va gagner la Caméra d'Or à
8 Cannes. Le lendemain à Téléfilm Canada là, ils ont
9 commandé je sais pas combien d'affiches de ce
10 film-là, mais tous leurs bureaux en étaient
11 tapissés. Et tout d'un coup, le programme en
12 langue autochtone s'est ouvert et s'est développé
13 et existe encore aujourd'hui. Alors ça c'est...
14 Et il y a même une volonté encore de la développer.
15 C'est assez formidable. Ce serait bien que la
16 SODEC - une autre recommandation possible - que la
17 SODEC emboîte le pas et, comme ils le font dans
18 d'autres secteurs, ait des liens avec Téléfilm
19 Canada pour le long-métrage autochtone.

20 Mais ici je parlais, alors je reviens à mon
21 propos, si Warwick Thornton fait ce film, il est
22 présenté... il a été présenté sur écran une fois au
23 TIFF à Toronto. Et c'est tout. On se démerde à
24 Présence autochtone - et là je dois vous dire,
25 vraiment, c'est un effort - pour aller chercher une

1 copie sous-titrée en français, qu'il faut aller la
2 chercher en France et, par contre, il faut payer
3 les droits aux États-Unis parce que le distributeur
4 qui a les droits pour le Canada est aux États-Unis.
5 Il y a toute une diplomatie internationale à faire.
6 Merci aux filles de Wild Bunch, hein,... Wild
7 Bunch, comme le nom l'indique, c'est français,
8 parisien, alors donc, le... qui nous ont facilité
9 la copie. On présente ça au cinéma du Parc. Le...
10 Roland Smith, qui est le patron du cinéma du Parc,
11 mais que c'est un vieux de la *vieille* en
12 distribution cinématographique là, il y avait eu
13 le... plusieurs cinémas à Montréal, d'art et
14 d'essai, pendant des années. Il a dit, "je vais
15 aller... vous allez me passer le micro, je vais
16 aller présenter le film." Et ce qu'il a dit, à ce
17 moment-là, moi je le répète aujourd'hui d'ailleurs,
18 c'est encore vrai, il dit "il n'y a pas de vraie
19 critique cinématographique à Montréal, c'est
20 impossible qu'un film qui gagne la Caméra d'Or à
21 Cannes, de cette qualité-là, qui est présenté dans
22 un festival à Montréal, qu'il y ait pas un maudit
23 critique qui écrit une ligne dessus, même pas un
24 encadré pour dire 'c'est à voir'."

25 Cette année, deux mille dix-huit (2018),

1 autre film de Warwick Thornton qu'on présente, qui
2 était allé à Venise celui-là, si ma mémoire est
3 bonne. On présente le film de Warwick Thornton.
4 Pas un mot, pas une critique encore une fois.

5 Dans... La critique nous ignore cent pour
6 cent (100 %). La critique culturelle, on s'entend.
7 Des gens qui pourtant... Là vous allez dire "oui
8 mais, c'est un petit festival."

9 Excusez-moi. Je regarde et je... j'ai aucun
10 mépris quand je dis ça, le festival gai et lesbien,
11 Image+Nation, bon, le genre... le sous-genre LGBT
12 en cinéma est maintenant reconnu, il y a même une
13 section au festival de Berlin là, qui est le plus
14 grand festival au monde. Évidemment, dans ce sous-
15 genre-là, il y a beaucoup beaucoup de navets et de
16 productions plus moches, mais il y a quelques films
17 qui se démarquent. Et ceux-là vont dans les
18 festivals internationaux.

19 Et effectivement, au dernier Image+Nation, il
20 y avait trois-quatre (3-4) films remarquables qui
21 étaient présentés. Eh bien, ils ont eu droit à
22 leur petit encadré disant "ne manquez pas d'aller
23 voir ces films-là." Nous, comme Autochtones, on
24 n'a pas droit à ce traitement-là.

25 Donc, il y a là, visiblement, et puis je

1 pourrais citer plein d'autres exemples.

2 Quatre-vingt-dix-huit (98), bien justement,
3 personne parle de nous. J'écris - et là aussi
4 c'est toute une aventure - j'écris à Jean-Marie Le
5 Clézio, grand écrivain français qui avait écrit sur
6 des Autochtones d'Amérique centrale où il avait
7 séjourné, j'ai dit... je l'invite à venir à
8 Montréal. Chez Gallimard on m'a dit "bouge pas, il
9 viendra pas, essaie même pas, ça marchera pas."
10 J'ai trouvé son adresse, je lui ai écrit, ça a
11 marché, il est venu. Et on a organisé, à
12 Pointe-à-Callière justement, une lecture publique
13 avec des auteurs autochtones. Sioui Durand était
14 là notamment, et Rita Mestokosho, jeune poète,
15 toute jeune à l'époque - on est en
16 quatre-vingt-dix-huit (98). Le Clézio tombe sur le
17 dos en entendant les poèmes de Rita et sa force, sa
18 fougue poétique. Et évidemment, échange de *e-mails*
19 et il reste en contact avec; d'ailleurs, ils ont
20 toujours une correspondance.

21 Le Clézio, quoi, je me souviens plus si c'est
22 deux mille six (2006), deux mille sept (2007),
23 gagne le prix Nobel de littérature. Dans son
24 discours de Nobel, il cite un poème de Rita
25 Mestokosho. À ce que je sache, c'est la première

1 fois qu'un poète canadien est cité dans un discours
2 de Nobel. Eh bien, il y a pas eu un mot, pas eu un
3 mot dans les journaux. C'est encore une fois un
4 biais culturel qui fait que c'est comme si la
5 culture n'était pas une culture. Qu'elle n'avait
6 pas droit de cité. Et ça existe encore.

7 Alors on parle justement d'aveuglement et
8 d'aveuglement au moment même où on est en train de
9 créer un grand roman national, où les grands médias
10 seraient les garants de la vérité. Et les réseaux
11 sociaux, le lieu de tous les mensonges. Moi je
12 dois dire que, en tant que directeur de festival,
13 si on n'avait pas eu les réseaux sociaux,
14 probablement qu'on n'aurait pas réussi à grandir et
15 peut-être même qu'on aurait dû arrêter en cours de
16 route. Parce que c'est les réseaux sociaux qui
17 nous ont permis d'aller chercher la clientèle dans
18 cette ignorance dans laquelle on était tenus par
19 les grands médias.

20 Je dois faire... il y a quand même des
21 exceptions que je tiens à souligner. La revue
22 Séquences, revue de cinéma, qui nous a suivis
23 depuis le début - c'est la seule d'ailleurs. Et le
24 bulletin professionnel TV cinéma de Jean-Pierre
25 Tadros, mais là c'est un bulletin professionnel qui

1 s'adresse aux professionnels de la profession, mais
2 où il vient couvrir tous les... ouvertures de
3 festival, tout notre programme films et vidéos est
4 là. Et c'est quelque chose auquel tous les
5 critiques de cinéma, évidemment, ont accès, sont
6 abonnés, vont consulter. Donc ça leur donne encore
7 moins d'excuses pour nous ignorer.

8 Donc, maintenant que les journaux, à tout le
9 moins, commencent à être en difficulté et cherchent
10 l'aide de l'État, il y aurait peut-être une
11 recommandation à faire. Là je marche sur la pointe
12 des pieds parce que je sais qu'il est question de
13 liberté d'expression et, évidemment, je suis pour
14 et je veux pas y mettre aucune entrave. Mais
15 est-ce qu'il y aurait pas moyen de leur dire, bien,
16 si vous voulez de l'aide, peut-être que ce serait
17 bien que vous ayez une réflexion sur la place que
18 vous accordez à la culture autochtone et... comme
19 partie prenante d'un vivre ensemble collectif
20 auquel, si vous soutenez être un des piliers
21 importants de cette société, auquel vous devriez
22 accorder votre soutien.

23 Alors voilà. Alors là, j'y vais, comme vous
24 voyez, assez prudemment. Peut-être aussi que via
25 le Conseil de presse du Québec et la... une

1 université, il y aurait moyen d'avoir une sorte
2 d'observatoire. Je suis sûr qu'il y a plein de
3 profs et d'étudiants qui pourraient y contribuer et
4 qui pourraient donner un avis, aussi, régulièrement
5 sur comment sont traités... Moi, je parle des arts
6 évidemment, des arts autochtones, je suis pas dans
7 l'actualité générale. Mais je trouve que celui-là
8 est particulièrement important et c'est peut-être
9 là que le bât blesse le plus. La preuve, c'est
10 tout ce... cette zone de non-dits qui, encore une
11 fois est étonnante et... Là, on rentre dans la
12 psychanalyse, effectivement, on a un blocage
13 psychosocial important et, effectivement, on parle
14 de certains maux sociaux. Je pense que là, aussi,
15 si on fait débloquer cette situation, ça peut avoir
16 une incidence bien plus large sur les esprits et
17 les moeurs.

18 Et puis, je voudrais exprimer une inquiétude
19 aussi en terminant, avant de... juste avant de
20 conclure, qui dépasse probablement le cadre ici de
21 la Commission, mais vu que vous avez eu la
22 générosité de m'inviter, je vais abuser. On a peu
23 entendu... il y a un mot qu'on n'a pas entendu dans
24 tout un débat qui fait encore rage aujourd'hui,
25 c'est le mot « uniforme ». Hein, dans les états

1 laïques, on dit que les... certaines fonctions,
2 certains fonctionnaires, les pompiers, les soldats,
3 les policiers généralement, ceux-là, dans certains
4 pays, les profs y sont aussi, ils ont un uniforme.
5 Alors un uniforme, le mot le dit. C'est un code
6 vestimentaire immuable. Il y a rien qui est
7 interdit, parce que tout est interdit autre que ce
8 qui est le cadre de l'uniforme. Mais quand on
9 parle, au lieu de parler d'uniforme, on parle
10 d'interdire des signes religieux, excusez-moi, on
11 est dans le discours idéologique. Et pourquoi on
12 ne parle pas d'uniforme, bien c'est drôle, hein,
13 parce que...

14 Et là, on va revenir sans doute à un propos
15 que vous avez entendu ici. Le bracelet 144. Il y
16 aurait eu des mesures disciplinaires immédiates
17 s'il avait été question d'uniforme. Mais, et c'est
18 là qu'on voit comment s'installe... qu'on vit
19 encore dans un pouvoir patriarcal, c'est toujours,
20 en bout de ligne, la femme qui est visée. Et
21 là-dessus, moi je rejoins entièrement l'analyse des
22 féministes qui dit que, "regardez la situation de
23 la femme, vous allez comprendre comment une société
24 structurée en dominant-dominé."

25 Eh bien, je pense que là... Dans un

1 discours qui se veut aussi, qui parle de
2 neutralité, on est, au contraire, tout à fait dans
3 une idéologie de domination patriarcale et ça
4 touche et ça rejoint évidemment le monde
5 autochtone.

6 Cela dit, je veux tous vous inviter en deux
7 mille dix-huit (2018), à Montréal, on aura un grand
8 festival sur la Place des festivals. Il y a un
9 nouveau programme au Conseil des arts du Canada où
10 j'ai fait la plus grosse demande que nous avons
11 jamais fait et, pour une fois, il y a espoir qu'il
12 y en ait une bonne partie qui soit comblée. Donc,
13 on peut dire que, de plus en plus, les arts
14 autochtones trouvent place dans la cité, dans la
15 ville. Les Montréalais qui viennent au festival
16 nous disent souvent mais comment ça se fait qu'on
17 n'en ait pas entendu parler avant? Je vous ai déjà
18 donné la réponse un peu plus tôt. Et là-dessus,
19 peut-être que j'aurais dû être plus enthousiaste et
20 moins inquiet, mais c'est là la... les réflexions
21 qui m'ont amené vers vous aujourd'hui. Et je vous
22 remercie encore une fois de m'avoir donné la
23 possibilité d'être entendu.

24 **LE COMMISSAIRE :**

25 Bien, merci beaucoup. Est-ce que vous avez des

1 questions, Me Denis-Boileau?

2 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

3 Oui, j'aurais deux questions...

4 **LE COMMISSAIRE :**

5 Bon. Allez.

6 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

7 ... pour Monsieur. D'abord, vous avez parlé du
8 fait que... bien, vous avez parlé beaucoup
9 évidemment de la reconnaissance de l'art
10 autochtone, vous avez parlé du fait qu'il y
11 avait... qu'il y avait même un doute quant au fait
12 même que l'art autochtone pouvait exister. Ça m'a
13 fait penser à plusieurs pans des cultures
14 autochtones qu'on a entendus ici à la Commission
15 d'enquête, que parfois il y a un doute que ça
16 existe, qu'on a... que ç'a à être revitalisé, à
17 être remis en valeur. Ç'a été quoi le chemin,
18 vraiment, puis les obstacles que vous avez dû
19 affronter, que vous avez dû surmonter pour vraiment
20 installer qu'il y a un art autochtone tout
21 simplement là, essayer d'effacer ce doute?

22 **M. ANDRÉ DUDEMAINE :**

23 Bien, je pense qu'une chose qu'on dit souvent,
24 c'est que, à Présence autochtone, le festivalier
25 n'est pas tout simplement une audience, un public

1 passif. C'est quelqu'un qui vient participer à un
2 mouvement, et qui est un mouvement de renaissance.
3 Parce que quand des choses ont été mises de côté,
4 parfois presque éteintes, hein, prenons l'exemple
5 du katajjaq, le chant de gorge inuit. Ç'a failli
6 disparaître. Il fut un temps, dans les années
7 quatre-vingt-dix (90), il y avait peut-être sept-
8 huit (7-8) femmes âgées au... dans le nord du
9 Québec, qui pouvaient encore pratiquer cet art-là.
10 Et tout d'un coup, les jeunes s'y sont mis. Et
11 aujourd'hui on a des artistes comme Tanya Tagaq qui
12 fait de grands spectacles, je dirais, rock'n'roll,
13 - c'est pas du rock'n'roll mais enfin... - des
14 grands spectacles très contemporains et qui remplit
15 le... la salle Wilfrid-Pelletier. Donc, ce qui
16 est... ce qu'on a à faire valoir c'est que c'est un
17 art contemporain et un art qui appartient... en
18 plus, qui est inscrit dans l'histoire et qui a
19 quelque chose de phénoménal, dans le sens que,
20 quand on s'y connecte, on assiste justement à une
21 reprise en main de sociétés par elles-mêmes, de
22 sociétés qui ont été si longtemps marginalisées.
23 Alors c'est un peu cet enthousiasme-là devant un
24 phénomène improbable, hein; parce que normalement,
25 effectivement, il y a bien des choses qui auraient

1 dû s'éteindre ou qui, selon les visions étriquées,
2 auraient dû rester dans des versions passéistes.
3 Au contraire, débordent et se réinventent.

4 Et je trouve que ça c'est important parce
5 qu'on dit souvent... et c'était aussi la réflexion
6 qui avait amené la création de l'APTN, on dit
7 souvent, ceux qu'on peut perdre c'est des jeunes,
8 hein? Parce que les jeunes de seize... quinze
9 (15), seize (16), dix-sept (17), dix-huit (18) ans,
10 ils sont tout à fait heureux et, comment dire,
11 respectueux de tout leur héritage, mais ils veulent
12 vivre dans le présent. Ils veulent pas être une
13 réincarnation de leur arrière-grand-père. Et ce
14 qu'ils veulent c'est être actuels. Ils veulent
15 qu'il y ait du rap, ils veulent qu'il y ait... Et
16 on l'a vu ça, avec Kashtin. Quand Kashtin est
17 sorti là, le duo Kashtin, puis qu'il a commencé à
18 être connu - bien, chez les Cris, chez les Innus -
19 tous les jeunes garçons avaient une guitare. Du
20 jour au lendemain, ils se mettaient à composer dans
21 leur langue ancestrale.

22 Alors on peut voir comment une version
23 contemporaine, avec une langue ancestrale, une
24 version contemporaine de la chanson, vient
25 transformer complètement le paysage. Et, en plus,

1 c'est bon pour le Canada et le Québec. Ils ont
2 circulé partout dans le monde et ont donné une
3 image formidable de notre pays où il y a une vraie
4 diversité et des cultures autochtones enracinées,
5 encore capables de rayonner aujourd'hui. Et c'est
6 le même, même, même raisonnement avec Samian, hein?
7 Samian, Samuel Tremblay, qui faisait du rap. Je me
8 souviens, on lui a dit "pige dans ton... pige dans
9 ta culture, tu vas voir que c'est là que tu vas te
10 démarquer." Parce que des bons rappers au Québec,
11 il y en a à la pelletée, mais un rappeur capable de
12 s'exprimer en algonquin, puis d'exprimer la réalité
13 des Premières Nations, tu vas être le seul. Et de
14 fait, une fois qu'il a fait le pas, il est devenu
15 Samian. Et Samian est devenu aussi une source
16 d'inspiration pour d'autres jeunes Autochtones
17 de... de s'inscrire dans leur propre culture pour
18 prendre pied dans la modernité et dans l'actualité.

19 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

20 Merci. Puis ça ouvre la balle au bond un peu pour
21 ma deuxième question que j'avais. Vous avez parlé
22 d'enthousiasme, puis on vous sent... c'est vraiment
23 intéressant, c'est beau à voir, si je peux dire,
24 très très encore engagé. On sent vraiment que vous
25 avez le feu, vous êtes enthousiaste quand vous

1 parlez de ce sujet-là. Puis vous avez parlé en
2 parallèle de tellement d'obstacles, de résistances
3 que vous avez rencontrées, du fait, la critique
4 culturelle nous ignore, vous avez dit le fait que
5 quand on regarde dans le Journal de Montréal, on
6 voit même pas APTN. Le fait que ç'a été difficile
7 de sortir du parc Émilie-Gamelin à Montréal.
8 Qu'est-ce qui fait que, malgré tout ça là, malgré
9 le fait qu'on vous disait "bien, peut-être que
10 l'art autochtone, dans le fond, il existe pas"
11 année après année, que vous avez gardé l'énergie de
12 continuer? Que vous avez pas... Ça devait être
13 difficile des fois aussi personnellement de
14 toujours se buter à ces obstacles-là. Comment vous
15 avez fait pour continuer malgré tout?

16 **M. ANDRÉ DUDEMAINE :**

17 Ah, il faut aimer se battre, hein? Moi, je me
18 définis comme un *warrior* culturel, alors voilà.
19 Alors, un warrior, quand il y a un obstacle, on
20 sort les tomahawks. Voilà.

21 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

22 Je vous remercie beaucoup.

23 **M. ANDRÉ DUDEMAINE :**

24 Je vous en prie.

25 **LE COMMISSAIRE :**

1 Me Robillard, est-ce que vous avez des questions?

2 **Me DENISE ROBILLARD :**

3 Aucune question, merci beaucoup.

4 **LE COMMISSAIRE :**

5 Me Laganière?

6 **Me MAXIME LAGANIÈRE :**

7 Aucune question également. Je vous remercie,

8 Monsieur.

9 **LE COMMISSAIRE :**

10 Alors, j'imagine que le message était clair. Alors
11 merci beaucoup d'être venu partager avec nous,
12 Monsieur Dudemaine. On comprend que ç'a pas
13 toujours été facile, qu'il y a eu beaucoup
14 d'obstacles, que ça prend un athlète, qui y croit,
15 qui a de l'espoir pour franchir tout ce que vous
16 avez dû franchir. On comprend aussi que c'est
17 important, l'art, pour passer des messages. T'sé,
18 il y a des choses qui passent mieux par l'art que
19 par des grands discours. C'est ce que j'ai compris
20 aussi dans votre message. Alors c'était encouragé
21 puis, grâce aux efforts que vous avez faits, que
22 d'autres font aussi, parce qu'évidemment, c'est...
23 c'est certain que... tout seul, c'est pas facile,
24 hein? Il faut essaïmer, il faut être capable
25 d'agrandir le cercle et de diffuser. Alors,

1 écoutez, je vous remercie beaucoup, puis je vous
2 encourage à continuer. Je vois que vous avez
3 encore le... comme vous dites, vous avez encore
4 le... l'instinct du *warrior*. Du *warrior* pacifique,
5 je comprends.

6 **M. ANDRÉ DUDEMAINE :**

7 Ah oui, absolument, absolument. Mais on m'a dit...
8 je suis pas un spécialiste de la question, mais on
9 m'a dit que, en mohawk, le mot « warrior »,
10 c'est... si on traduit littéralement, c'est celui
11 qui porte le fardeau de la Paix.

12 **LE COMMISSAIRE :**

13 Oh, c'est bien.

14 **M. ANDRÉ DUDEMAINE :**

15 Oui.

16 **LE COMMISSAIRE :**

17 Alors, on va vous souhaiter de continuer à...
18 porter le fardeau de la paix et de faire porter les
19 arts et de la diffusion partout autour, c'est
20 important. Merci beaucoup d'être venu passer ces
21 moments avec nous. On a appris bien des choses.
22 C'est toujours intéressant de... d'avoir
23 l'impression qu'on a passé notre journée à
24 s'instruire, à en connaître un peu plus. Alors
25 merci beaucoup, puis je vous souhaite beaucoup de

1 succès puis que les portes restent ouvertes. Et
2 j'ai compris que c'était peut-être au mois d'août,
3 le festival?

4 **M. ANDRÉ DUDEMAINE :**

5 Oui, du six (6) au quatorze (14) août.

6 **LE COMMISSAIRE :**

7 Alors, on va vous souhaiter qu'au Conseil des arts,
8 la porte reste ouverte, que ça se referme pas.

9 **M. ANDRÉ DUDEMAINE :**

10 Que les coffres surtout soient ouverts. (Rires)

11 **LE COMMISSAIRE :**

12 Que les coffres soient ouverts. (Rires) Et que
13 vous ayez du succès.

14 **M. ANDRÉ DUDEMAINE :**

15 Merci.

16 **LE COMMISSAIRE :**

17 Que ça se perpétue. Merci beaucoup.

18 Alors, on va suspendre maintenant et on reprend à
19 une heure et... une heure trente (1 h 30), c'est
20 ça, avec la Cour du Québec. Très bien. À tout à
21 l'heure.

22 SUSPENSION

23 -----

24 REPRISE

25 **LA GREFFIÈRE-AUDIENCIÈRE :**

1 La Commission reprend.

2 **LE COMMISSAIRE :**

3 Alors bonjour. Bienvenue cet après-midi. Alors
4 avant d'aller plus loin, je vais demander aux
5 procureurs de s'identifier pour les fins du
6 procès-verbal.

7 **Me SUZANNE ARPIN :**

8 Me Suzanne Arpin, procureure en chef.

9 **LE COMMISSAIRE :**

10 Bienvenue Me Arpin.

11 **Me SUZANNE ARPIN :**

12 Merci.

13 **Me GENEVIÈVE RICHARD :**

14 Me Geneviève Richard, procureure de la Commission
15 d'enquête.

16 **LE COMMISSAIRE :**

17 Bienvenue Me Richard.

18 **Me DENISE ROBILLARD :**

19 Bonjour. Denise Robillard, pour la procureure
20 générale du Québec.

21 **LE COMMISSAIRE :**

22 Bienvenue Me Robillard.

23 **Me VINCENT RIENDEAU :**

24 Bonjour Monsieur le Commissaire. Vincent Riendeau,
25 pour la procureure générale du Québec également.

1 **LE COMMISSAIRE :**

2 Bonjour Me Riendeau, bienvenue.

3 **Me MAXIME LAGANIÈRE :**

4 Bonjour à tous. Maxime Laganière, pour le
5 Directeur aux poursuites criminelles et pénales.

6 **LE COMMISSAIRE :**

7 Bienvenue Me Laganière. Alors Me Arpin, je... on a
8 un après-midi avec des invités très spéciaux, que
9 je vais vous inviter à nous présenter.

10 **Me SUZANNE ARPIN :**

11 Merci. Alors...

12 **LE COMMISSAIRE :**

13 Et ce sera sans doute très intéressant.

14 **Me SUZANNE ARPIN :**

15 Oui. Alors cet après-midi, il nous fait plaisir
16 d'accueillir des magistrats de la Cour du Québec
17 pour une présentation concernant des services
18 offerts à des justiciables autochtones. Alors les
19 juges qui feront la présentation seront:
20 madame Danielle Côté, juge à la Cour du Québec,
21 palais de justice de Sherbrooke.

22 **LE COMMISSAIRE :**

23 Bonjour, juge Côté.

24 **Me SUZANNE ARPIN :**

25 Monsieur Richard Côté, juge coordonnateur pour les

1 régions du Bas-Saint-Laurent, Côte-Nord, Gaspésie
2 et Îles-de-la-Madeleine.

3 **LE COMMISSAIRE :**

4 Bonjour, juge Côté. Bienvenue.

5 **Me SUZANNE ARPIN :**

6 Et madame Lucille Chabot, juge coordonnatrice pour
7 les régions de l'Abitibi, du Témiscamingue et du
8 Nord-du-Québec.

9 **LE COMMISSAIRE :**

10 Bienvenue, juge Chabot.

11 **L'HONORABLE LUCILLE CHABOT :**

12 Bonjour.

13 **Me SUZANNE ARPIN :**

14 Les accompagnent, madame Chantale Pelletier, juge
15 en chef adjointe de la Cour du Québec, Chambre
16 criminelle et pénale.

17 **LE COMMISSAIRE :**

18 Bienvenue, juge Pelletier.

19 **L'HONORABLE CHANTALE PELLETIER :**

20 Merci, bonjour.

21 **LE COMMISSAIRE :**

22 Ça fait plaisir de vous accueillir à Val-d'Or.

23 **Me SUZANNE ARPIN :**

24 Et monsieur Robert Proulx, juge en chef adjoint de
25 la Cour du Québec, Chambre de la jeunesse.

1 **LE COMMISSAIRE :**

2 Bienvenue, juge Proulx.

3 **Me SUZANNE ARPIN :**

4 Ils témoigneront tous sur leur serment d'office.

5 -----

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

- 1 Chantal Pelletier
2 Juge en chef adjointe de la Cour du Québec, Chambre
3 criminelle et pénale
4 Serment d'office
- 5 -----
- 6 Robert Proulx,
7 Juge en chef adjoint de la Cour du Québec, Chambre de la
8 jeunesse
9 Serment d'office
- 10 -----
- 11 Lucille Chabot,
12 Juge coordonnatrice pour les régions de
13 l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord du Québec
14 Serment d'office
- 15 -----
- 16 Danielle Côté
17 Juge à la Cour du Québec / Palais de justice de
18 Sherbrooke
19 Serment d'office
- 20 -----
- 21 Richard Côté
22 Juge coordonnateur pour les régions du Bas-Saint-
23 Laurent, Côte-Nord, Gaspésie et Îles-de-la-Madeleine
24 Serment d'office
- 25 -----

1 **Me SUZANNE ARPIN :**

2 Avant de débiter, Madame la Juge, j'ai des dépôts à
3 faire. Alors, sous la pièce P-1181, en liasse, la
4 présentation PowerPoint de la Cour du Québec à la
5 Commission d'enquête sur les relations entre les
6 Autochtones et certains services publics.

7 **- PIÈCE COTÉE P-1181 -**

8 Et sous P-1182, des formulaires cris et
9 inuits, dont la version électronique nous sera
10 fournie ultérieurement.

11 **- PIÈCE COTÉE P-1182 -**

12 Alors, ceci étant fait, je vous cède la
13 parole, Madame la Juge.

14 **L'HONORABLE DANIELLE CÔTÉ :**

15 Merci. Alors, bonjour. Ça nous fait plaisir
16 d'être présents ici et je pense que la présence des
17 deux (2) juges en chef adjoints témoigne de
18 l'importance que la Cour accorde à la Commission et
19 au sujet de la justice en milieu autochtone.

20 Évidemment, vous prendrez en considération le
21 fait que nous sommes soumis à une obligation de
22 réserve. Alors évidemment, nous allons faire part
23 de ce que nous avons fait, de la vision de la Cour
24 à cet égard, mais vous comprendrez qu'il y a quand
25 même certains sujets sur lesquels nous ne pourrons

1 pas nous prononcer.

2 Alors, nous avons convenu que je serais la
3 première à m'adresser à la Commission parce que
4 j'étais juge en chef adjointe de deux mille onze
5 (2011) à deux mille dix-huit (2018). Alors, j'ai
6 travaillé beaucoup sur le dossier autochtone. Je
7 vous dirais que c'est probablement le dossier sur
8 lequel j'ai le plus travaillé pendant ces sept (7)
9 années. Et les coordonnateurs qui sont près de moi
10 sont des coordonnateurs terrain qui travaillent
11 vraiment auprès des Autochtones et ils vont vous
12 donner un aspect plus particulier, plus pointu sur
13 ce que la Cour a fait.

14 Alors en deux mille huit (2008), je pense
15 d'ailleurs que le rapport a déjà été déposé devant
16 la Commission, rapport qui a été préparé...
17 d'ailleurs le juge Côté était sur le comité. Le
18 juge en chef Gagnon, à l'époque, avait demandé...
19 avait formé un comité pour voir de quelle façon on
20 pouvait améliorer le système de justice et être
21 plus efficace puis donner un peu plus ce à quoi on
22 s'attendait. Le mandat a été donné en deux mille
23 quatre (2004). Le rapport a été déposé en janvier
24 deux mille dix-huit (2018)...

25 **L'HONORABLE LUCILLE CHABOT :**

1 Deux mille huit (2008).

2 **L'HONORABLE DANIELLE CÔTÉ :**

3 Deux mille huit (2008), pardon. Merci. Et ce
4 rapport que vous avez comportait plusieurs
5 recommandations, parce qu'on avait réussi à asseoir
6 à la même table divers intervenants: le DPCP, le
7 ministère de la Justice, le ministère de la
8 Sécurité publique. Alors on a vraiment tenté, avec
9 ce rapport-là, d'avoir une vision collective de la
10 façon dont les choses devraient être faites. Et
11 les conclusions visaient tant la Cour du Québec,
12 quelques conclusions sur la Cour du Québec,
13 beaucoup au niveau du DPCP, au niveau du ministère
14 de la Justice et de la Sécurité publique.

15 J'ai été nommée en deux mille onze (2011).
16 Lorsque j'ai pris la responsabilité comme juge en
17 chef adjointe, on m'a donné le dossier autochtone
18 parce que le juge Galarneau, qui était un des
19 signataires du « Rapport sur la justice en milieu
20 autochtone: vers une plus grande synergie », était
21 responsable du dossier autochtone. J'ai donc pris
22 la relève. Mais évidemment, comme il y a beaucoup
23 d'implications en matière jeunesse, le juge en chef
24 adjoint à la Chambre jeunesse était aussi partie
25 des discussions et dès que le volet jeunesse était

1 soulevé, le juge en chef faisait partie des
2 discussions à cet égard-là.

3 Collaboration étroite avec les juges
4 coordonnateurs. Il serait impossible pour la Cour
5 d'améliorer le service si ce n'était de la
6 collaboration... J'ai eu... j'ai juge Côté et la
7 juge Chabot à côté de moi. À l'époque, c'était le
8 juge Daniel Bédard qui était coordonnateur en
9 Abitibi. Et vraiment, ce sont les gens qui, sur le
10 terrain, sont capables de nous souligner les
11 problèmes, sont capables de nous donner des
12 solutions possibles. Je pense, par exemple, la
13 juge Chabot va vous en parler, mais je pense à la
14 centralisation des urgences qui a été faite à la
15 suggestion du juge Daniel Bédard, parce que la Cour
16 était préoccupée quant au fait que les droits des
17 détenus... des prévenus n'étaient pas respectés
18 quant aux comparutions et aux enquêtes sur remise
19 en liberté dans les délais prévus par la Loi.

20 Alors, les juges coordonnateurs sont
21 essentiels à la vision de la Cour au niveau du
22 dossier autochtone. Et lorsque je suis arrivée, la
23 première chose que j'ai faite, parce que je n'étais
24 pas vraiment familière, mis à part ce que je lisais
25 dans les journaux, mais en Estrie, nous n'avons pas

1 vraiment de communauté autochtone, alors je n'étais
2 pas vraiment familière avec cette problématique.
3 J'ai donc lu tout ce qu'il y avait de rapports
4 publiés, en passant le rapport Coutu, le rapport
5 Dussault... J'ai été, j'avoue, assez surprise de
6 la quantité de rapports qui avaient été faits.
7 Surprise de constater que dans beaucoup de ces
8 rapports des solutions étaient suggérées et de
9 réaliser qu'en deux mille onze (2011), bien peu de
10 ces résolutions ou de ces suggestions ou
11 recommandations avaient été mises en vigueur.

12 Alors, j'ai participé à plusieurs comités, je
13 vous en reparlerai tout à l'heure. La Cour a un
14 comité consultatif permanent en matière autochtone,
15 qui est composé de juges qui siègent en matière
16 autochtone, de juges qui siègent dans le Nord, sur
17 la Cour itinérante, de juges qui siègent, par
18 exemple, à Longueuil avec Kahnawake. Alors la Cour
19 est vraiment sensible aux problèmes vécus par les
20 communautés autochtones et essaie d'avoir une
21 vision pour apporter des solutions. Mais tenant
22 compte du nombre de rapports que j'avais vus, on...
23 nous sommes arrivés à la conclusion que, plutôt que
24 d'essayer d'avoir un nouveau rapport, on devrait
25 peut-être utiliser la théorie des petits pas et

1 trouver des solutions aux problématiques avec
2 lesquelles nous étions confrontés régulièrement.

3 Vous noterez d'ailleurs, les visions
4 triennales sont sur le site Web de la Cour du
5 Québec. Et vous noterez que dans chacune des
6 visions triennales de la Cour, il y a une
7 préoccupation eu égard à la justice en milieu
8 autochtone avec des... pas des résolutions, mais
9 des étapes que nous voulons accomplir pour
10 améliorer le système, la centralisation des
11 urgences est un des exemples. Mais clairement, la
12 Cour a toujours été préoccupée à cet égard-là et
13 essaie de trouver des solutions.

14 J'ai rencontré aussi les communautés
15 autochtones. Je reviendrai plus tard sur les
16 missions dans le Nord, mais... J'ai rencontré la
17 Nation atikamekw, la communauté de Wemotaci, je
18 suis allée à Manawan, je suis allée à Opitciwan...
19 Et ces communautés-là, j'y suis allée parce qu'on
20 demandait une Cour itinérante. On aimerait que la
21 Cour se rende. Et après avoir rencontré les chefs,
22 les personnes en autorité, on a convenu que c'était
23 irréalisable. Entre autres, juste les chemins pour
24 se rendre, je pense bien à Manawan et à Wemotaci.
25 On a conclu que ce n'était pas réaliste. Alors une

1 des solutions que nous avons proposées, et qui a
2 été acceptée par Opitciwan, on a maintenant des
3 journées dédiées. Alors avant, les dossiers où les
4 prévenus sont autochtones ou les victimes sont
5 autochtones pouvaient être le lundi, le mercredi,
6 le jeudi, on avait des problèmes de présence à la
7 Cour, problème de présence avec les témoins. Et
8 avec la collaboration du ministère de la Justice,
9 nous avons créé des journées dédiées où tous les
10 dossiers sont la même journée. Alors, ça facilite
11 au niveau de la présence à la Cour. Et nous avons
12 également établi un système de transport. Le
13 système avait été utilisé il y a peut-être, je vous
14 dirais, une dizaine d'années, mais à l'époque, on
15 transportait les victimes et les prévenus dans le
16 même autobus. À l'évidence, ça ne pouvait pas
17 fonctionner. Alors maintenant, les prévenus sont
18 transportés autrement et les victimes et les
19 témoins dans d'autres autobus. Et on me dit que ça
20 fonctionne bien, que le taux de présence est plus
21 élevé, que les dossiers procèdent plus rapidement.
22 Alors, c'est une des solutions que nous avons
23 envisagées. Les autres communautés ne se sont pas
24 montrées intéressées, le volume n'est peut-être pas
25 là non plus pour justifier ce genre de journée

1 dédiée.

2 Rencontre avec les intervenants de la Cour
3 itinérante à la Romaine avec le juge Côté. Dans le
4 cadre de la mission du Barreau, je vous reparlerai
5 plus tard de la mission du Barreau, parce que je
6 pense qu'effectivement, le fait pour le Barreau de
7 s'impliquer a changé des choses. Alors, je vous en
8 reparlerai un peu plus tard.

9 Conseil général du Barreau. Deux mille douze
10 (2012), le Plan Nord est annoncé. Dans le Plan
11 Nord, il n'y a pas une ligne sur la justice, alors
12 que tout le monde est conscient que, si le Plan
13 Nord fonctionne, s'il y a un développement
14 économique, il va y avoir des problèmes qui vont
15 venir avec ça et on devrait être équipés. On
16 invite le juge Daniel Bédard, le Conseil général
17 était à la Malbaie, nous étions la juge en chef, le
18 juge en chef associé, le juge Bédard et moi pour
19 faire une présentation. Et vraiment, je le dis et
20 je le répète à qui veut l'entendre: c'est la
21 présentation du juge Bédard à La Malbaie qui a fait
22 que le Barreau a décidé de s'impliquer en matière
23 de justice autochtone. Le juge Bédard leur a
24 souligné qu'il y avait un manque flagrant d'avocats
25 qui pouvaient pratiquer dans Nord, leur a souligné

1 que, souvent, les dossiers n'étaient pas prêts
2 parce que les avocats n'avaient pas la possibilité
3 de rencontrer, n'avaient pas la possibilité ou ne
4 prenaient pas la possibilité, parce qu'il y a quand
5 même certains avocats qui trouvent une façon de le
6 faire, par Skype par exemple, mais il y avait
7 vraiment un problème là. Et c'est après la
8 présentation du juge Bédard que le Barreau a décidé
9 de faire des missions.

10 Alors le Barreau a fait quatre (4) missions.
11 J'ai accompagné le Barreau avec le juge Bédard aux
12 missions à Puvirnitug en deux mille treize (2013),
13 et avec le juge Côté à Kawawachikamach en 2013
14 également. Et vraiment, pour avoir discuté avec
15 les gens du Barreau, nous sentions que le Barreau
16 venait de réaliser l'importance que sa voix pouvait
17 apporter pour faire bouger des choses. Et on a vu
18 qu'effectivement, il y a eu des effets secondaires.

19 Le rapport du Barreau a été déposé, j'imagine
20 que vous l'avez au niveau de la Commission. Alors,
21 il y a douze (12) constats. Le Barreau constate
22 douze (12) problématiques avec la justice dans le
23 Nord et je vous dirais qu'il y en a dix sur douze
24 (10/12) qui avaient déjà été identifiées par la
25 Cour du Québec depuis plusieurs années. La Cour,

1 ils ont aussi formé le Comité du Barreau sur la
2 justice dans le Nord. La Cour collabore au comité.
3 J'y assistais comme juge en chef adjointe et la
4 juge Chabot était avec moi. Dans ce comité, comme
5 dans tous les autres comités où la Cour participe,
6 nous avons toujours demandé à ce qu'il y ait des
7 représentants autochtones à la table. Nous avons
8 toujours dit à tous les intervenants "qui
9 sommes-nous pour décider pour les Autochtones?
10 Comment se fait-il que nous n'avons pas
11 d'Autochtones à la table avec nous?" Le Barreau a
12 suivi notre recommandation, et au comité
13 maintenant, il y a deux représentants de
14 communautés autochtones : le maire de...

15 **L'HONORABLE LUCILLE CHABOT :**

16 Tunu Napartuk, le maire de Kuujjuaq et Jack
17 Niviaxie, le maire de Umiujaq.

18 **L'HONORABLE DANIELLE CÔTÉ :**

19 Et ça fait une différence. Juste la première
20 réunion où ces gens-là étaient là, on réalisait que
21 le niveau de discussion n'était pas le même parce
22 qu'ils savaient de quoi ils parlaient. Alors, pour
23 nous, c'est d'une évidence là. Vous allez voir, le
24 Forum sociojudiciaire, c'est la même chose, là.
25 J'ai demandé ça pendant des années, qu'on ait des

1 représentants du milieu autochtone.

2 Les comités auxquels la Cour participe. Parce

3 que... on veut collaborer, mais je vous avoue que,

4 à certains égards, particulièrement là, le Forum

5 sociojudiciaire. Comité interministériel sur la

6 justice autochtone, ça venait d'être créé lorsque

7 j'ai été nommée juge en chef adjointe. C'est le

8 sous-ministre à l'époque, Denis Marsolais, qui

9 avait eu cette idée-là. L'idée était d'arrêter de

10 travailler en silo et de partager les informations.

11 Par exemple, le ministère de la Sécurité publique

12 faisait quelque chose, investissait de l'argent

13 pour faire quelque chose, le ministère de la

14 Justice ne le savait pas et allait chercher des

15 budgets ailleurs pour quelque chose qui aurait pu

16 être partagé. Alors, Me Marsolais a décidé que si

17 on se parlait au niveau ministériel, parce que

18 c'est là que les choses peuvent se passer, ça

19 changerait la donne. Alors donc, Comité

20 interministériel sur la justice autochtone où tous

21 les sous-ministres... les ministres - pardon -

22 impliqués, Sécurité publique, Services sociaux,

23 Justice étaient ensemble. Et le sous-groupe de ce

24 comité interministériel est le Forum

25 sociojudiciaire. Alors le Forum sociojudiciaire,

1 ma première réunion était en deux mille onze (2011)
2 et j'avoue que j'ai été un peu... - comment
3 dirais-je? - surprise, parce qu'il n'y avait pas
4 d'Autochtone autour de la table, évidemment. Mais
5 surprise aussi parce qu'on discutait, encore, de
6 choses qui, pourtant, étaient déjà dans les
7 rapports depuis des années. Nous savions quelles
8 étaient les problématiques et nous étions encore à
9 recommencer la discussion. La Cour supérieure, le
10 Barreau et la Cour du Québec ont constamment
11 demandé que des Autochtones se joignent à la table.
12 Ç'a pris quelques années, parce qu'on nous
13 répondait qu'il fallait avoir une vision avant pour
14 être capable de leur expliquer. Et nous leur
15 disions "c'est plutôt leur vision que nous
16 aimerions avoir pour être capable de changer les
17 choses." Et j'avoue, moi, j'étais peut-être naïve
18 au départ. La première réunion, je leur ai dit que
19 moi j'étais de la théorie des petits pas puis que
20 je ne voulais pas faire partie d'un Forum qui
21 allait à nouveau faire des recommandations qui sont
22 connues par tout le monde et que j'aimerais mieux
23 que nous touchions à des choses vraiment pratiques
24 pour qu'on puisse régler certains problèmes. La
25 juge Mainville de la Cour supérieure, qui

1 représentait la Cour supérieure, et moi... j'avoue
2 qu'après quelques années, nous trouvions que ça ne
3 fonctionnait pas beaucoup. Les dernières réunions,
4 le représentant du ministère de Justice changeait,
5 parce qu'il y avait un sous-ministre de nommé, là,
6 on avait quelqu'un d'autre. Je me rappelle la
7 dernière réunion où le sous-ministre qui venait
8 d'être nommé, manifestement, ne connaissait pas
9 beaucoup le dossier et c'est Me Prigent qui a
10 présidé la réunion. Alors, cette volonté qui était
11 de créer un comité interministériel pour qu'il y
12 ait des choses qui bougent, finalement, s'est
13 avérée un peu vaine, parce que nous avions réunion
14 par-dessus réunion, mais c'était très difficile de
15 faire avancer les choses. À un point tel où, la
16 juge Mainville et moi, nous nous sommes interrogées
17 si nous allions continuer à assister aux réunions
18 du Forum. Et finalement, nous avons convenu que la
19 politique de la chaise vide, ce n'est pas bon et
20 que, donc, on est mieux d'être présent, puis au
21 moins faire des interventions pour bouger les
22 choses. Et finalement, au moins, les interventions
23 ont permis que nous ayons des représentants
24 autochtones autour de la table. Alors, dans les
25 deux dernières années, nous avons des

1 représentants: Services parajudiciaires
2 autochtones, des femmes autochtones... Vraiment
3 là, on avait des interlocuteurs avec qui on pouvait
4 parler, puis avec qui on pouvait essayer de trouver
5 des solutions.

6 Le Forum sociojudiciaire, vous allez constater
7 que les nombreux... en fait, plusieurs problèmes
8 dont on vous a fait part au niveau des témoignages
9 devant la Commission sont des demandes constantes
10 de la Cour du Québec. Les rapports Gladue. Les
11 rapports Gladue, lorsque j'ai été nommée juge en
12 chef adjointe, les juges demandaient des rapports
13 Gladue. Personne n'était formé pour faire des
14 rapports Gladue. Et quand les rapports Gladue, on
15 a commencé à avoir des rapports Gladue, je me
16 souviens d'une rencontre avec Justice et Sécurité
17 publique où on nous a proposé deux formes de
18 rapports Gladue. Le rapport Gladue complet, mais
19 qui est dispendieux, et un rapport probation avec
20 un volet Gladue, qui est moins dispendieux. Et on
21 me demandait si c'était possible que les juges
22 fassent un petit peu plus de probations Gladue que
23 de rapports Gladue. Et j'ai répondu aux
24 intervenants que c'était l'indépendance judiciaire
25 et que si le juge pense qu'il a besoin d'un rapport

1 Gladue, il va ordonner un rapport Gladue.

2 Un des problèmes qu'on a eus avec les rapports
3 Gladue c'est le manque de formation. On a attendu
4 pendant plusieurs années. Je me souviens d'avoir
5 recommandé... c'est Madame Saint-Louis à l'époque
6 qui faisait la formation. Et les juges nous
7 écrivaient pour dire que les délais pour obtenir
8 des rapport Gladue étaient vraiment beaucoup trop
9 longs et je me rappelle d'avoir suggéré à Madame
10 Saint-Louis de peut-être aller voir à Toronto, où
11 c'est le berceau des rapports Gladue, pour voir si
12 on ne pourrait pas trouver des gens qui pourraient
13 former les préparateurs de rapport Gladue. Et ç'a
14 été vraiment assez long - la juge Chabot pourrait
15 vous en parler, va probablement vous en
16 parler - ç'a été assez long avant qu'on commence à
17 avoir - et je dis bien, "on commence" - à obtenir
18 des rapports Gladue dans des délais qui sont
19 raisonnables. C'est pour ça que j'étais aussi un
20 peu surprise quand j'écoutais Madame Saint-Louis
21 qui disait que les juges ne connaissaient pas les
22 rapports Gladue. C'est la Cour du Québec qui a
23 bougé pour que les rapports Gladue, on puisse les
24 avoir.

25 Les interprètes et la traduction. Vous dire

1 le nombre de fois où la juge Chabot me téléphonait
2 pour me dire "on a un problème, l'interprète s'est
3 pas présenté", "on a un problème, l'interprète est
4 partie travailler pour la Ville, parce qu'elle est
5 mieux payée à la Ville." C'est un problème
6 constant, constant, qui...

7 D'ailleurs, une des suggestions que nous
8 avons faites, même si entre vous et moi c'est pas
9 tout à fait à la Cour de faire ce genre de
10 suggestions-là mais... ça apparaît du rapport « La
11 meilleure synergie »: qu'on leur offre des
12 contrats, qu'ils ne soient pas à la pièce, qu'on
13 leur donne une certaine sécurité pour développer
14 l'intérêt et qu'on soit intéressés... qu'ils soient
15 intéressés à participer.

16 Mais il y a un autre problème, et je vous
17 donne deux exemples. En vertu de la convention de
18 la Baie-James, la Cour doit établir des règles
19 particulières pour le Nord. Pendant mon mandat,
20 j'ai travaillé beaucoup avec les juges de région
21 pour bâtir un règlement avec des dispositions
22 particulières pour le Nord. Nous sommes encore en
23 consultation. Je vais vous donner un des exemples.

24 Nation naskapie. Nous voulions... en fait,
25 nous voulons partout deux (2) interprètes; parce

1 que c'est quelque chose pour un interprète de
2 passer une journée à se promener de l'anglais à
3 l'inuktitut, c'est vraiment très demandant, sans
4 compter le fait que souvent, on requiert leurs
5 services à l'extérieur pour parler à l'accusé où
6 manifestement, à notre avis, ça ne devrait jamais
7 se faire.

8 **L'HONORABLE LUCILLE CHABOT :**

9 On essaie que ça se fasse pas.

10 **L'HONORABLE DANIELLE CÔTÉ :**

11 Non, mais c'est ça mais... Non non. La Cour est
12 pas d'accord avec ça.

13 **L'HONORABLE LUCILLE CHABOT :**

14 Mais deux (2) aussi, c'est pour se corriger ou
15 s'assurer de la qualité de l'interprétation.

16 **L'HONORABLE DANIELLE CÔTÉ :**

17 Tout à fait.

18 **L'HONORABLE LUCILLE CHABOT :**

19 Au-delà de la fatigue là, il y a aussi le phénomène
20 de fatigue.

21 **L'HONORABLE DANIELLE CÔTÉ :**

22 Oui, tout à fait. On nous a dit, la nation
23 naskapie, que le règlement ne pouvait pas tenir la
24 route parce qu'ils ne sont pas capables d'avoir
25 deux (2) interprètes. Alors on veut, mais...

1 DPJ cri: on a demandé la traduction des
2 rapports... dans le règlement, pas juste pour le
3 DPJ cri, dans le règlement on prévoit, parce qu'on
4 pense que la langue est importante puis que les
5 gens doivent comprendre ce qui se passe. Alors on
6 a demandé que les rapports soient traduits, et là
7 encore on a eu un problème parce que le DPJ disait
8 qu'il n'était pas capable de fournir. Alors on
9 connaît les problèmes.

10 Nous avons des idées quant aux solutions, mais
11 lorsqu'on arrive pour mettre en place les
12 solutions, les ressources ne sont pas là.

13 **L'HONORABLE LUCILLE CHABOT :**

14 Et les solutions sont pas les mêmes...

15 **L'HONORABLE DANIELLE CÔTÉ :**

16 Oui.

17 **L'HONORABLE LUCILLE CHABOT :**

18 ... à la grandeur de la province. Il y a des
19 distinctions à faire selon les régions, selon les
20 communautés.

21 **L'HONORABLE DANIELLE CÔTÉ :**

22 Tout à fait.

23 **L'HONORABLE LUCILLE CHABOT :**

24 Selon les... Donc, on peut pas faire un règlement
25 qui recouvre l'ensemble du territoire. Ça tient

1 pas compte des réalités.

2 **L'HONORABLE DANIELLE CÔTÉ :**

3 Et ce sont les commentaires que nous avons eus de
4 plusieurs communautés. La réalité de la
5 Basse-Côte-Nord est pas la même que la réalité dans
6 Nord. Alors, on peut pas... on peut pas avoir une
7 solution mur à mur. Ça existe pas une solution mur
8 à mur. Il va falloir vraiment l'adapter.

9 **LE COMMISSAIRE :**

10 Et pas seulement en Justice.

11 **L'HONORABLE DANIELLE CÔTÉ :**

12 Absolument. Tout à fait, tout à fait, vous avez
13 raison.

14 Demandes constantes de la Cour du Québec : des
15 locaux adéquats. Vous savez, ça a souvent été
16 présenté comme étant... parce que les juges étaient
17 des prima donna et qu'ils voulaient avoir de beaux
18 locaux. Pour être allée, moi, avec les... dans le
19 Nord avec les missions du Barreau là, c'est pas...
20 c'est une question de respect. C'est pas une
21 question de respect pour le juge, c'est une
22 question de respect pour la communauté. On siège
23 dans des conditions où, dans le sud, nous
24 n'accepterions pas de siéger. Alors, c'est pas
25 parce que les juges se prennent pour des prima

1 donna. C'est pour que les gens aient droit aux
2 services auxquels ils ont droit. - Je ne me
3 rappelle plus, où on siégeait dans l'aréna?

4 **L'HONORABLE LUCILLE CHABOT :**

5 Euh, à Salluit.

6 **L'HONORABLE DANIELLE CÔTÉ :**

7 À Salluit là, dans l'aréna... l'aréna est pleine et
8 les gens... les avocats rencontrent les clients
9 dans les salles de joueurs...

10 **L'HONORABLE LUCILLE CHABOT :**

11 Quand c'est pas des salles de bain.

12 **L'HONORABLE DANIELLE CÔTÉ :**

13 Quand c'est pas des salles de bain. Et je parle
14 pas d'il y a vingt (20) ans là, je l'ai vécu là.
15 Et les victimes là, sont dans le milieu, les
16 prévenus passent. Ç'a pas de bon sens. C'est
17 totalement irrespectueux pour les communautés où on
18 va.

19 **L'HONORABLE LUCILLE CHABOT :**

20 Je peux-tu faire une parenthèse?

21 **L'HONORABLE DANIELLE CÔTÉ :**

22 Bien sûr.

23 **L'HONORABLE LUCILLE CHABOT :**

24 J'ai vécu... Moi, j'ai surtout siégé en milieu
25 cri, depuis deux mille cinq (2005). J'ai vécu dans

1 les locaux antérieurs et maintenant dans les
2 Centres de justice, et la différence, on peut la
3 voir. Depuis qu'il y a des Centres de justice, les
4 gens sont présents, ils s'approprient le lieu, ils
5 s'approprient la fonction. Il y a des locaux pour
6 le comité de justice, on a beaucoup moins de
7 roulement sur les comités de justice, ils sont
8 beaucoup plus impliqués. La même chose pour les
9 *reintegration officers*, pour les travailleurs
10 parajudiciaires, c'est beaucoup plus stable. Ils
11 ont un lieu et c'est approprié. Et moi, j'ai vu
12 une différence, l'avant et l'après. Et je me dis
13 que, si on peut faire la même chose dans d'autres
14 communautés, le même phénomène va se produire.

15 **L'HONORABLE DANIELLE CÔTÉ :**

16 Je pense que le commentaire est très pertinent. On
17 parle de comités de justice, on parle de
18 travailleurs parajudiciaires. Vous savez, les
19 comités de justice là, tous les juges... Les juges
20 me font un rapport lorsqu'ils vont... me faisaient
21 un rapport lorsqu'ils vont dans le Nord là, chaque
22 fois. Après la semaine : ça s'est passé bien, ça
23 s'est pas bien passé, où étaient les problèmes,
24 qu'est-ce qu'on peut régler. Dans à peu près
25 chacun des rapports, on me dit: il y a pas vraiment

1 un comité de justice. Même si on nous dit que, sur
2 papier, il y a un comité de justice, dans les
3 faits, le comité de justice n'est pas à la Cour.
4 Les travailleurs parajudiciaires, nous en demandons
5 constamment. Il n'y en a pas. Il y en a, mais il
6 n'y en a pas assez. Et les juges sont conscients.
7 Les juges veulent un comité de justice. Les juges
8 veulent des travailleurs parajudiciaires. Il n'y a
9 pas une réunion du Forum sociojudiciaire autochtone
10 où je n'ai pas fait la demande à cet égard-là. Les
11 enquêtes sur remise en liberté sur place... J'ai
12 presque envie de vous dire que j'ai une fixation
13 là-dessus, là. Parce que, nous, on trouve
14 inconcevable qu'on puisse... Quand on a commencé
15 là, souvent dix (10), douze (12) jours. Parce que
16 le prévenu part du village, s'en va à Saint-Jérôme,
17 finit par arriver dans le Sud. On a suggéré de...
18 Ça prend juste un décret pour désigner que c'est un
19 établissement de détention puis on pourrait faire
20 les enquêtes sur remise en liberté, comme le
21 prévoit la convention, d'ailleurs. Faire les
22 enquêtes sur remise en liberté sans déplacer les
23 gens. Ça fait sept (7) ans que je travaille
24 là-dessus. J'attends encore.

25 J'ai été membre du sous-comité sur le

1 déploiement des services adaptés et innovateurs en
2 milieu autochtone urbain. Alors ça c'est un
3 sous-groupe du Forum sociojudiciaire, qui essaie de
4 trouver - et on a des partenaires autochtones sur
5 ce sous-comité-là - qui essaie de trouver des
6 solutions qu'on pourrait mettre en place rapidement
7 et qui pourraient améliorer le système. Celui sur
8 la diffusion d'informations concernant le processus
9 judiciaire, je ne sais pas où ils en sont rendus,
10 mais je sais que nous avons, dans un premier
11 temps, demandé évidemment la traduction des
12 ordonnances d'approbation, des ordonnances
13 d'engagement. On a demandé l'emprisonnement avec
14 sursis aussi, mais ça prend toujours un peu de
15 temps avant d'obtenir ce qu'on veut obtenir.
16 Alors, on a évidemment pas tout obtenu...

17 **L'HONORABLE LUCILLE CHABOT :**

18 On en a eu certains cependant.

19 **L'HONORABLE DANIELLE CÔTÉ :**

20 Certains, c'est ça. On en a eu certains, mais...

21 **L'HONORABLE LUCILLE CHABOT :**

22 Probation, engagement, promesse sont traduits en
23 inuktitut. Les conditions d'emprisonnement avec
24 sursis dans la communauté, on les a pas encore. En
25 milieu cri, on nous les avait promis... Ceux en

1 inuktitut, on les a depuis octobre deux mille
2 dix-sept (2017). On nous avait promis ceux
3 traduits en cri pour le printemps deux mille
4 dix-huit (2018), on les attend encore. Mais ces
5 demandes-là sont faites pour que les gens puissent
6 référer à leur condition et voir à quoi ils sont
7 soumis, parce que... si ça prend quatre (4) mois,
8 cinq (5) mois avant que le dossier revienne, ils
9 continuent à être liés par leur condition, qu'ils
10 puissent les relire et les comprendre. C'est
11 important. Mais c'est un processus qui est long.
12 De sorte que s'il y avait des interprètes qui
13 étaient engagés, peut-être qu'on pourrait aussi les
14 mettre là-dessus entre les termes de Cour.

15 **L'HONORABLE DANIELLE CÔTÉ :**

16 Ça, c'est une des suggestions qu'on avait faites
17 parce qu'on nous disait que les termes de Cour -
18 pourtant, nous avons quand même pas mal de termes
19 de cour, la juge Chabot va vous en parler - mais
20 qu'ils voyaient difficilement comment avoir un
21 interprète à temps plein, parce que la Cour siège
22 pas tous les jours, et nous avons suggéré, vous
23 pourriez les utiliser pour la traduction, peut-être
24 que ça pourrait aider.

25 **L'HONORABLE LUCILLE CHABOT :**

1 Les pamphlets d'information.

2 **L'HONORABLE DANIELLE CÔTÉ :**

3 Les déclarations des victimes, on a demandé à ce
4 que ce soit traduit, le formulaire, qui est
5 maintenant rendu très... très lourd, en fait. Ce
6 n'est pas encore fait. Mais il y a un sous-comité
7 du Forum sociojudiciaire qui travaille là-dessus
8 depuis cinq (5) ans.

9 On est présent au Comité du Barreau en regard
10 des peuples autochtones et nous avons aussi des
11 tables de concertation régionales où tous les
12 intervenants du système de... du système judiciaire
13 sont impliqués. Le juge Côté et la juge Chabot
14 président ces tables-là, et tout le monde, tout le
15 monde est impliqué, incluant les communautés
16 autochtones.

17 Qu'est-ce qu'on fait d'autre? Je vais vous
18 donner un exemple. J'ai beaucoup apprécié, je dois
19 dire, monsieur Nicholls, qui est un responsable au
20 niveau cri qui est très impliqué, m'a écrit à un
21 moment donné parce qu'il avait une étudiante qui
22 voulait faire... dont le travail à l'université
23 portait sur les rapports Gladue, il a demandé si
24 elle pouvait accompagner. Alors, elle a accompagné
25 la Cour dans le Nord, elle a fait un rapport Gladue

1 qui a été utilisé et, après, une fois la sentence
2 prononcée, là, la juge qui a présidé a fait des
3 commentaires à l'étudiante pour lui dire comment
4 elle pourrait améliorer sa présentation.
5 Toujours... non, ça c'était le maire de... Monsieur
6 *Tou Narpuk*... - j'ai toujours de la misère à dire
7 son nom.

8 **L'HONORABLE LUCILLE CHABOT :**

9 Napartuk.

10 **LE COMMISSAIRE :**

11 Kuujjuaq? Tunu Napartuk?

12 **L'HONORABLE DANIELLE CÔTÉ :**

13 C'est ça, Tunu Napartuk...

14 **LE COMMISSAIRE :**

15 Qui a été mon interprète au début des années
16 quatre-vingt-dix (90). Qui a cessé ses fonctions
17 de maire...

18 **L'HONORABLE LUCILLE CHABOT :**

19 Qui était juge de paix, oui.

20 **LE COMMISSAIRE :**

21 ... depuis novembre, il s'est pas représenté.

22 **L'HONORABLE DANIELLE CÔTÉ :**

23 Ah, il a fini ses fonctions de maire? O.K.

24 **LE COMMISSAIRE :**

25 Oui.

1 **L'HONORABLE DANIELLE CÔTÉ :**

2 Puis qui a déjà été juge de paix.

3 **LE COMMISSAIRE :**

4 Hmm...

5 **L'HONORABLE LUCILLE CHABOT :**

6 Oui.

7 **LE COMMISSAIRE :**

8 Peut-être.

9 **L'HONORABLE LUCILLE CHABOT :**

10 Il a déjà été juge de paix.

11 **LE COMMISSAIRE :**

12 Mais il est venu témoigner à la Commission, à
13 Kuuujuaq, il y a deux (2) semaines.

14 **L'HONORABLE DANIELLE CÔTÉ :**

15 Alors, il était à notre réunion du Comité du
16 Barreau et on leur disait qu'on... une des choses,
17 moi, que j'aimerais, je leur disais toujours "on
18 m'a toujours dit que vous nommez pas de juges
19 autochtones." Et je répondais toujours "encore
20 faudrait-il qu'il y ait des candidats autochtones."
21 Quand même. On a eu notre premier qui a été nommé
22 à Gatineau, le juge Philippe, Marc Philippe.
23 Alors... Et je lui disais, j'aimerais ça qu'on
24 puisse accompagner, j'aimerais ça qu'on puisse leur
25 donner le goût. Parce que j'avais déjà dit à

1 Monsieur Nicholls, qui a fait sa licence en droit,
2 "vous devriez faire votre Barreau puis après ça,
3 vous pourriez songer sérieusement à devenir juge."
4 Bon...

5 **LE COMMISSAIRE :**

6 Pourquoi pas.

7 **L'HONORABLE LUCILLE CHABOT :**

8 ... il préfère faire ce qu'il fait là. Mais alors
9 donc, une étudiante de McGill qui étudie à McGill,
10 bon bien... Il l'a mise en contact avec moi, je
11 suis allée manger avec elle, je lui ai présenté la
12 juge Mainville pour essayer de donner le goût de
13 s'impliquer. Malheureusement, elle m'a dit qu'elle
14 était plus intéressée à travailler sur les traités
15 que de venir sur la Cour itinérante. Ça... j'ai
16 souvent eu cette réponse-là aussi. Et l'Université
17 d'Ottawa, chaque année, on a une étudiante qui
18 vient, qui accompagne la Cour en milieu autochtone,
19 dans le cadre d'une activité.

20 Alors, la Cour s'implique beaucoup. Moi j'y
21 crois. Moi je pense qu'on peut faire une
22 différence, mais il faut que ça vienne des
23 communautés, qu'ensemble on soit capables de
24 trouver quelle est la solution.

25 Vous aviez demandé que nous vous parlions du

1 Conseil de la magistrature versus la Cour du
2 Québec. Alors la Cour du Québec, c'est l'exercice
3 de la fonction judiciaire. Le Conseil de la
4 magistrature, lui, couvre la déontologie et le
5 perfectionnement. Quand une plainte est reçue par
6 le Conseil, il y a un examen, tout le Conseil
7 ensemble examine - c'est généralement par une
8 lettre - alors on prend connaissance de la lettre.
9 Il faut savoir que beaucoup, beaucoup de plaintes
10 devant le Conseil de la magistrature sont, à toutes
11 fins pratiques, des appels et non des plaintes au
12 niveau déontologique. Je pense particulièrement à
13 la Division des petites créances de la Cour qui
14 suscite beaucoup de plaintes devant le Conseil,
15 sauf que c'est vraiment un appel, il y a rien de
16 déontologique. Alors, quand il n'y a pas de faute
17 déontologique alléguée, à la première étape, la
18 plainte est rejetée et on écrit à la personne pour
19 lui expliquer.

20 Lorsqu'il y a une faute déontologique
21 d'alléguée, généralement, il y a une réécoute qui
22 se fait, de ce qui s'est passé dans la salle de
23 cour et, par la suite, le Conseil rend sa décision.
24 Soit il conclut qu'il n'y a pas de faute
25 déontologique et va tout simplement rejeter la

1 plainte. Soit il conclut ce qu'on appelle un 268 :
2 il y a une faute déontologique, mais l'importance
3 de la plainte ne justifie pas de tenir un comité
4 d'enquête. Ou encore, on conclut qu'il y a une
5 faute déontologique et qu'il faut un comité
6 d'enquête. Alors le comité d'enquête est composé
7 de cinq (5) personnes, tient une audition et après
8 décide s'il rejette. Et s'il ne rejette pas, il
9 n'y a que deux solutions possibles: la réprimande
10 ou une recommandation de destitution. Alors ça,
11 c'est le fonctionnement du Conseil de la
12 magistrature au niveau des plaintes. Les
13 statistiques, le Conseil dépose un rapport public
14 annuel et les statistiques sont dans le rapport
15 public. Il n'y a aucune statistique quant à
16 l'origine des plaignants. Il y a pas nulle part où
17 on peut aller chercher cette information-là.
18 Alors, c'est pas personnalisé. D'ailleurs, tout
19 est dépersonnalisé, sauf lorsqu'il y a un comité
20 d'enquête.

21 Le processus de sélection. Alors, c'est
22 évidemment post-Commission Bastarache. Tous les
23 gens doivent prêter un serment de confidentialité,
24 impliquant le candidat qui ne doit pas révéler
25 qu'il a postulé sur un poste de juge. Maintenant,

1 un comité de sélection de cinq (5) personnes : un
2 représentant du Barreau plaideur, un représentant
3 du Barreau non plaideur et deux (2) personnes du
4 public qui généralement - pas généralement, en
5 fait - qui sont recommandées par l'Ordre des
6 professions. On ouvre les postes en fonction des
7 besoins de la région. En Abitibi, nous ouvrons
8 toujours aux trois (3) Chambres. Et je dois vous
9 dire, ça, c'est pas nominatif, mais on a les
10 données là, qui sont... par le Secrétariat à la
11 magistrature. Il y a peu de candidats. Couvrir
12 trois Chambres, ça prend... Vraiment là, moi j'ai
13 siégé en deux (2) Chambres, civile et criminelle,
14 et déjà je vous avoue que je trouvais que j'en
15 avais assez. Moi, les juges qui font trois (3)
16 Chambres, je les admire profondément. C'est une
17 charge de travail qui est énorme. Et force est de
18 constater que dans les régions où les trois
19 Chambres sont demandées, c'est pas tout le monde
20 qui a envie d'être juge, mais si on a l'impression
21 que tous les avocats veulent être juge, je suis
22 obligée de vous dire que ce n'est pas le cas. Et
23 on m'a souvent répondu que... des avocats là,
24 qu'ils n'étaient pas intéressés parce qu'ils ne
25 voulaient pas faire la Cour itinérante, parce que

1 c'était trop lourd et difficile comme travail.

2 On fait un rapport à la ministre, la Loi
3 prévoit que nous devons donner trois (3) noms avec
4 des commentaires; ce qui était nouveau parce
5 qu'avant le rapport de la commission Bastarache, il
6 n'y avait que des noms sans évaluation. Maintenant
7 il y a des évaluations des personnes qui sont
8 recommandées. Et si c'est moins de trois (3) noms,
9 alors il faut justifier pourquoi le Comité n'est
10 pas capable de recommander les trois (3) personnes
11 prévues au règlement.

12 Le perfectionnement.

13 Alors, nous avons un programme de
14 perfectionnement varié qui tient compte évidemment
15 des trois Chambres. Nous avons des formations
16 régionales et provinciales. Et d'ailleurs, il y a
17 l'Institut national de la magistrature qui est
18 fédéral et qui couvre tout le Canada. Les
19 provinces... plusieurs provinces paient une
20 certaine somme à l'Institut national pour que les
21 juges de Cour provinciale puissent avoir accès à
22 ces programmes-là. Notre programme est tellement
23 détaillé, tellement complet, touche tellement de
24 choses que la Cour du Québec ne paie pas à l'INM.
25 On va envoyer à l'occasion des juges à des

1 séminaires de l'Institut national de la
2 magistrature, mais nous considérons que notre
3 programme est vraiment, vraiment bon. Il est fait
4 par les juges, pour les juges et on ne sent donc
5 pas le besoin d'être obligé d'aller vers l'INM.

6 Formation initiale des nouveaux juges. La
7 juge Chabot me disait qu'en Abitibi, un nouveau
8 juge nommé est accompagné dans le Nord, tant en
9 matière jeunesse et criminelle, avec un juge
10 d'expérience pour le sensibiliser à la façon de
11 faire les choses dans le Nord.

12 Nous avons un séminaire sur la justice
13 autochtone qui est sur invitation seulement, donc
14 qui ne s'adresse qu'aux juges qui siègent en
15 matière autochtone. Et nous avons couvert... on
16 couvre les rapports Gladue, l'histoire, les comités
17 de justice. Le dernier séminaire, nous avons fait
18 venir un juge de Vancouver, parce qu'ils sont la
19 première province où ils ont le *Native Court*.

20 Alors on a fait venir un juge de Vancouver qui
21 est Autochtone et qui nous a expliqué comment ça
22 fonctionnait et quels étaient les côtés positifs de
23 cette façon de procéder. Nous avons fait venir
24 aussi quelqu'un, un juge du Manitoba. Nous avons
25 Jonathan Rudin, qui est un des experts reconnus en

1 matière de rapports Gladue et de justice
2 autochtone. Alors, nous investissons beaucoup sur
3 la formation au niveau des juges et, comme je vous
4 dis, ce sont les juges qui siègent en matière
5 autochtone qui peuvent venir à ces séminaires-là.

6 Nous les envoyons également aux séminaires
7 extérieurs. J'ai quelques juges qui reviennent du
8 séminaire qui avait lieu au Lac Leamy du quatre (4)
9 au six (6) décembre *Indigenous People's Justice*.
10 Les commentaires que j'ai eus étaient vraiment
11 dithyrambiques. Ils ont appris beaucoup en allant
12 à ce séminaire-là.

13 **L'HONORABLE LUCILLE CHABOT :**

14 Organisé par le milieu cri, Justice Crie.

15 **L'HONORABLE DANIELLE CÔTÉ :**

16 Oui, avec Monsieur Nicholls.

17 **LE COMMISSAIRE :**

18 Oui.

19 **L'HONORABLE DANIELLE CÔTÉ :**

20 Nous avons des juges qui iront à Winnipeg au mois
21 de janvier, *Re-Inventing...* - je le dis toujours en
22 anglais parce que là-bas on travaille en anglais -
23 alors *Réinventer la justice pénale*. Le sujet c'est
24 décoloniser la justice pénale. Alors, d'habitude
25 c'est une journée, ce sera un colloque de deux

1 jours et demi (2 ½) sur, vraiment, comment trouver
2 des solutions pour redonner aux Autochtones la
3 justice à laquelle ils ont droit.

4 Nous avons envoyé aussi à une conférence sur
5 les Gladue. Alors vraiment, nous sommes préoccupés
6 au niveau de la formation, et d'ailleurs le
7 colloque de l'an prochain, le colloque annuel de la
8 Cour, la première partie du colloque va s'adresser
9 à tous les juges, pas juste ceux qui siègent en
10 matière autochtone, pour faire une formation sur
11 l'histoire en matière autochtone, la justice et les
12 systèmes de pensionnat et tout ça. Alors c'est au
13 programme pour deux mille dix-neuf (2019).

14 La langue. Dans tous les districts où le juge
15 est appelé à siéger en anglais, le poste est ouvert
16 avec mention que la maîtrise de la langue anglaise
17 est requise et l'évaluation se fait lors de
18 l'entrevue pour s'assurer que la personne est
19 capable de siéger en anglais. Peut-être peut-il y
20 avoir à l'occasion une erreur, mais tous les juges
21 sont en mesure de siéger en anglais. Alors, dès
22 qu'on demande un procès en anglais, peu importe le
23 district, la Cour est en mesure d'avoir un juge
24 anglophone - pas anglophone - un juge qui parle
25 l'anglais.

1 Les interprètes autochtones. Alors, c'est de
2 la redite, demande constante de la part de la Cour
3 auprès des autorités.

4 Commission vérité et réconciliation. Bien
5 évidemment, le comité permanent en matière
6 autochtone s'est penché sur le rapport de la
7 Commission qui, face aux juges comme tels, a pas
8 tellement de recommandations, par opposition aux
9 écoles, aux facultés de droit et ces choses-là. Et
10 une des recommandations, c'est d'inclure au
11 séminaire de formation initiale, même si ce ne sont
12 pas des juges qui vont siéger en matière
13 autochtone, de quand même faire une formation à cet
14 égard-là. Alors, nous l'aurons au colloque.
15 D'ailleurs, j'avais un peu... Il est là, mon
16 colloque annuel. Nous avons donc au colloque en
17 deux mille dix-neuf (2019), il y aura une formation
18 de tous les juges et nous sommes à regarder pour
19 chaque séminaire de formation initiale, intégrer
20 une partie à ce niveau-là.

21 Et nous travaillons depuis quelque temps sur
22 une équipe de juges dédiés en matière autochtone.
23 La juge Chabot va vous en parler. On ne suffit pas
24 à la tâche et nous voulons des juges... Nous
25 voulons pas des juges touristes, nous voulons des

1 juges qui s'impliquent, qui veulent et qui veulent
2 vraiment changer des choses. Je pense qu'on est
3 pas mal bien partis de ce côté-là. Mais comme on a
4 un manque de juges, nous pensons à ouvrir dans
5 d'autres districts pour des juges qui seraient
6 intéressés à venir siéger dans Nord, à suivre la
7 formation puis à être capables de faire un suivi
8 pour s'assurer que le contact se fait avec la
9 communauté.

10 Alors, j'ai envie de terminer en vous disant,
11 le rapport Coutu : beaucoup a été fait, je pense,
12 honnêtement, mais je pense que beaucoup reste à
13 faire. Voilà. C'était ma partie plus générale,
14 sans chiffres.

15 **LE COMMISSAIRE :**

16 Merci beaucoup.

17 **L'HONORABLE LUCILLE CHABOT :**

18 Alors, on en arrive Abitibi-Témiscamingue. Ça
19 s'appelle l'Abitibi-Témiscamingue Nord-du-Québec.
20 J'essaie d'amener la Cour à appeler ça dorénavant
21 Abitibi-Témiscamingue Eeyou Istchee Nunavik. Il me
22 semble que ce serait plus respectueux de la
23 population que l'on dessert. Alors c'est dix (10)
24 juges puînés, deux (2) juges de paix magistrats,
25 deux (2) postes permanents de juge suppléant

1 accordés en deux mille seize (2016) et un
2 demi-poste provenant de la Paix des braves. Le
3 deux point cinq (2.5) postes est, en fait, des
4 jours juge, parce qu'il y a pas de titulaire de ces
5 postes-là. Ce qui nous oblige à engager des juges
6 suppléants qui acceptent de venir au Nord.
7 Heureusement, j'ai quelques vétérans qui sont là
8 depuis nombre d'années qui acceptent de venir ou de
9 continuer leur investissement au Nord mais -
10 comment je dirais? - ils ont tous une date de
11 péremption cependant. À un moment donné, il faut
12 avoir d'autres solutions et c'est à ça que la juge
13 Côté faisait référence. Ce que l'on essaie de
14 faire maintenant, c'est d'aller vers une bande de
15 juges puînés, qui vont prendre un engagement envers
16 le Nord pour au moins deux (2) ans, au moins quatre
17 (4) termes par année, venir assumer du Nord et se
18 soumettre aussi à toute la formation que ça
19 implique et à de l'observation. C'est vers ça
20 qu'on se dirige parce que de toujours courir des
21 postes de juge suppléant quand tu es à deux (2)
22 semaines du terme et que tu as pas trouvé de juge
23 encore, des fois ça raccourcit les nuits de
24 sommeil.

25 J'ai tenté de faire un retour sur l'évolution

1 des termes de Cour. Je suis partie de deux mille
2 huit, deux mille neuf (2008-2009). En deux mille
3 huit, deux mille neuf (2008-2009), on avait
4 quatorze (14) termes en territoire cri, trente (30)
5 termes au Nunavik. Deux mille onze, deux mille
6 douze (2011-2012), c'est sensiblement... une légère
7 augmentation, mais c'est pas significatif. Deux
8 mille treize (2013), ç'a été l'année où la Cour du
9 Québec s'est penchée sur ce qui se faisait au Nord
10 et on a été insatisfaits. Parce qu'au Nord, on
11 arrivait à faire les enquêtes sur mise en liberté,
12 on arrivait à faire les enquêtes sur les bris
13 allégués d'emprisonnement... des conditions
14 d'emprisonnement dans la communauté et les
15 règlements, mais rarement arrivait-on à avoir du
16 temps pour faire des procès, des enquêtes
17 préliminaires. Ce qui était frustrant pour tous,
18 surtout pour les justiciables.

19 À ce moment-là, est venue l'idée de créer
20 la... de centralisation des demandes urgentes, de
21 retirer des termes de Cour toutes les matières
22 urgentes qui prenaient tout le temps de la Cour
23 lorsqu'on était dans les communautés et d'y
24 assigner un juge qui ferait le Nord-du-Québec et
25 l'Abitibi-Témiscamingue, toutes les matières

1 urgentes, pour quand on est au Nord, pouvoir faire
2 des procès et des enquêtes préliminaires. C'est ce
3 qu'on a fait. Et lors de la même année, on a aussi
4 décidé de faire des termes séparés pour la matière
5 criminelle et les matières jeunesse. Auparavant,
6 il y avait une journée qui était dédiée aux
7 matières jeunesse, à l'intérieur d'un terme
8 criminel. Ce qui fait que, au Nunavik, ils avaient
9 à peu près vingt-huit (28) jours par année. Avec
10 la création des termes, on a commencé à douze (12)
11 termes au Nunavik. Douze (12) termes en milieu
12 cri, mais des termes qui étaient pas nécessairement
13 de cinq (5) jours. Au Nunavik, c'était des termes
14 de cinq (5) jours. Et on est passé de vingt-huit
15 (28) jours à quatorze (14) termes de cinq (5)
16 jours, et on a de la misère encore à faire tous les
17 dossiers qui nous sont soumis. Donc, la demande
18 est là et on parvient difficilement à entendre tous
19 les dossiers encore à ce jour.

20 **L'HONORABLE DANIELLE CÔTÉ :**

21 Peut-être un commentaire sur la centralisation des
22 urgences. Une des choses qu'il fallait établir
23 était que la façon de le faire, c'était comme de la
24 justice sur demande, alors... Donc, les avocats
25 choisissaient la date et l'heure. Mais pour

1 parvenir à faire ça, il fallait qu'on contrôle le
2 temps de Cour. Alors, c'est drôle parce que, dans
3 le Sud, sur une enquête sur remise en liberté
4 normale, souvent ça va prendre une heure et demie
5 (1 ½), deux (2) heures.

6 Centralisation des urgences. Nous avons
7 établi la règle que c'était quarante-cinq (45)
8 minutes et qu'exceptionnellement ça pouvait être
9 plus long. Et ça fonctionne. Les avocats trouvent
10 une façon de le faire, parce qu'ils ont des plans
11 d'élargissement, parce que les choses sont envoyées
12 au juge la veille pour lui permettre de préparer le
13 dossier, et c'est efficace.

14 **L'HONORABLE LUCILLE CHABOT :**

15 La preuve de la Couronne est documentaire, elle est
16 versée dans une boîte courriel la veille de
17 l'audition, de sorte que le juge en a pris
18 connaissance. Et il a aussi pris connaissance du
19 plan d'élargissement proposé par la défense, les
20 conditions qu'on propose. De sorte que ça réduit
21 beaucoup le temps d'audition et chacun est convoqué
22 une heure fixe: monsieur Untel, son audition est à
23 onze heures quinze (11 h 15). À onze heures quinze
24 (11 h 15) c'est lui qui commence et c'est... comme
25 ça, la cédule est connue de tous.

1 C'est un système qui est un peu victime de sa
2 popularité dans le sens où à l'origine ça devait
3 être un juge dédié pour faire la centralisation.
4 Il y a des semaines où on est obligé d'ajouter un
5 deuxième juge, parce qu'il y a trop d'enquêtes...
6 d'enquêtes sur mise en liberté et, aussi, trop de
7 matières urgentes en matière de protection.

8 Je veux juste ici ouvrir peut-être une
9 parenthèse. J'ai les chiffres de la centralisation
10 des urgences et, moi, ça me parle. Si je prends de
11 la période du premier (1^{er}) septembre deux mille
12 dix-sept (2017) au trente et un (31) août deux
13 mille dix-huit (2018), j'ai pour le milieu inuit
14 cinq cent quatre-vingt-dix-sept (597) enquêtes
15 caution. Une population d'environ quatorze mille
16 (14000).

17 **LE COMMISSAIRE :**

18 Un peu moins.

19 **L'HONORABLE LUCILLE CHABOT :**

20 Si je viens en Abitibi-Témiscamingue, pour une
21 population d'environ cent cinquante mille
22 (150 000): quatre cent quatre-vingt-quatre (484).
23 J'ai plus d'enquêtes caution au Nunavik que j'en ai
24 en Abitibi-Témiscamingue. Pour une population qui
25 est beaucoup plus élevée en Abitibi-Témiscamingue

1 par rapport au Nunavik. Donc, il y a quelque
2 chose, il y a des choses sur lesquelles il faut se
3 poser des questions.

4 C'est un peu la même chose en matière de
5 protection jeunesse. Si je regarde des chiffres
6 fournis par les services judiciaires, si je regarde
7 en milieu inuit, cent soixante-quatorze (174)
8 nouveaux dossiers. Mais si je vais au nombre...
9 Cent soixante-quatorze (174) nouveaux dossiers,
10 c'est des enfants qui n'avaient pas de dossiers
11 actifs au niveau de la Chambre jeunesse. Mais si
12 je vais au niveau de ceux qui ont des dossiers
13 actifs, j'ai mille cent cinquante-cinq (1155)
14 requêtes. Il y a des questions qu'il faut se
15 poser. Il y a des hypothèses qu'on peut avancer,
16 mais je pense pas être celle qui puisse les
17 avancer, mais les chiffres nous disent qu'il faut
18 faire les choses autrement, qu'il faut aller voir
19 qu'est-ce qui se passe. Que ce soit au niveau des
20 enquêtes caution, que ce soit au niveau des
21 services de protection, des auditions, il faut
22 aller voir, il y a quelque chose qui demande à être
23 regardé et revu. Ce qui fait que depuis deux mille
24 treize (2013), les nombres de termes à la Chambre
25 criminelle et la Chambre jeunesse ont beaucoup

1 augmenté au Nord. Si je vais deux mille quatorze,
2 deux mille quinze (2014-2015), en milieu cri, on
3 est passé à neuf (9) semaines à la Baie-James, huit
4 (8) dans les communautés intérieures, douze (12) en
5 protection jeunesse. Et l'équivalent de quatre
6 point quarante et une (4.41) semaines a été
7 consacré au dossier cri à la centralisation des
8 urgences.

9 En milieu inuit, c'est... les termes plus le
10 temps consacré à la centralisation des urgences, ça
11 nous donne soixante-quatre virgule dix-neuf (64,19)
12 semaines. Tout ça pour vous amener à l'an dernier,
13 deux mille dix-sept, deux mille dix-huit
14 (2017-2018), Baie-James huit (8) semaines,
15 Communauté intérieure huit (8) semaines, protection
16 jeunesse douze (12) semaines, centralisation pour
17 les dossiers cris cinq (5) semaines, total
18 trente-trois (33) semaines.

19 Inuits sur l'Ungava quinze (15) semaines, sept
20 (7) semaines salluit, dix (10) Puvirnitug, quatre
21 (4) Inukjuak, quatre (4) Kuujjuarapik, quatorze
22 (14) semaines en protection jeunesse et
23 l'équivalent de vingt et un point trente-trois
24 (21.33) semaines à la centralisation des urgences.
25 Pour un total de soixante-quinze point trente-trois

1 (75.33) .

2 L'an dernier, les efforts consacrés au nord
3 par la Cour du Québec c'est l'équivalent de cent
4 huit point trente-sept (108.37) semaines. C'est
5 plus que cinq (5) postes de juge sur dix (10)
6 postes à temps complet et deux point cinq (2.5)
7 postes de jour juge.

8 Tout ça doit nous amener à une réflexion. Et
9 cette réflexion-là, je sais pas s'il faut attendre
10 après le Sommet sociojudiciaire ou s'il
11 conviendrait mieux d'amorcer nous-mêmes ces
12 réflexions-là, mais il y a quelque chose qu'il faut
13 qui se fasse. Il y a quelque chose qui se fait pas
14 bien ou qu'il faut revoir dans la manière de faire.
15 Je pense... et il y a beaucoup de choses qu'il faut
16 revoir.

17 On parlait tout à l'heure de la détention au
18 Nord. On est en deux mille dix-huit (2018), le
19 Barreau, Me Paul-Mathieu Grondin - c'est ça? - est
20 venu vous en parler au mois d'avril, avec
21 Me Pelletier. On est en deux mille dix-huit (2018)
22 et le délai de trois (3) jours pour les enquêtes
23 caution est pas encore respecté. On est à l'ère de
24 la visioconférence. Les gens sont arrêtés au Nord.
25 On doit, si c'est dans un des villages, faire venir

1 des policiers supplémentaires, parce qu'on peut pas
2 laisser le village à découvert pour escorter la
3 personne. Ça prend des billets sur le vol
4 commercial, encore faut-il qu'il y ait de la place
5 parce qu'ils ne sont pas prioritaires. Ça prend la
6 météo du bon côté. On arrive à Dorval.

7 Saint-Jérôme va les chercher à Dorval, les amène
8 Saint-Jérôme et, le lendemain, l'échange se fait à
9 Mont-Laurier. Finalement ils arrivent à Amos.

10 Arrivés à Amos, ils sont toujours pas prêts à
11 faire leur enquête caution parce que durant tout le
12 temps du voyage, ils ont pas eu accès à leur
13 avocat. Il y a pas de moyen de communication. De
14 sorte qu'il peut se passer sept (7), huit (8), neuf
15 (9) jours avant que l'enquête caution se tienne.
16 Ça fait dix (10) ans... J'ai pu remonter dans les
17 dossiers de la coordination à au moins dix (10)
18 ans, où on demande que les gens qui sont arrêtés au
19 nord continuent à être détenus au nord jusqu'à ce
20 qu'ils soient statués sur leur mise en liberté; on
21 parlait d'environ cinquante pour cent (50 %) qui
22 sont remis en liberté; bien, ils le seront dans
23 leur communauté. On leur aura pas fait faire sept
24 (7), huit (8), neuf (9) jours de voyage pour les
25 remettre en liberté à Amos et les renvoyer sur

1 l'avion vers leur communauté. C'est une demande
2 qu'on a faite et en janvier deux mille dix-huit
3 (2018), on a rencontré des gens du MSP pour refaire
4 cette demande-là, désigner des centres, des blocs
5 cellulaires détention, pour éviter de promener les
6 gens, et "équipez-vous de visioconférence."

7 On peut travailler en visioconférence, il y a
8 beaucoup de choses qui se font en visioconférence.
9 On est encore à faire cette demande-là.

10 Je disais, bon, il y a des choses qu'il faut
11 regarder. Il faut aller vers les communautés. Le
12 vingt-quatre (24) novembre dernier, je rencontrais
13 des gens du Nunavik qui sont venus nous présenter
14 un projet de programme de traitement de la
15 toxicomanie, un projet pilote pour Puvirnituk. Ce
16 qu'on voudrait voir installer, c'est le *Nunavik*
17 *Wellness Court*, qui prend un peu l'image sur ce qui
18 se fait dans d'autres provinces. Sont venus à
19 cette rencontre-là des gens de la Régie régionale
20 de la santé, des organismes du milieu, Histoire
21 civique, qui est le centre de traitement de
22 toxicomanie, des organismes d'aide communautaire *On*
23 *the land* que monsieur Paulusi Beaulne s'occupe.
24 Des gens d'Histoire civique, des gens de Saqijuk,
25 l'organisme de régulation de société, Aileen

1 MacKinnon. Et c'est un beau projet. C'est un
2 projet que la Cour espère pouvoir mettre en place
3 le plus rapidement possible, idéalement pour le
4 calendrier commençant en septembre deux mille
5 dix-neuf (2019).

6 Mais ces projets-là, on pense qu'ils doivent
7 venir des communautés. On ne peut pas imposer ces
8 choses-là, parce que... elles répondront peut-être
9 pas aux besoins parce que, culturellement, elles ne
10 seront pas adaptées. Ce qu'il faut, c'est aller
11 vers les communautés et que les communautés nous
12 amènent ces projets-là et que, nous, on travaille
13 en soutien pour les réaliser, ces projets-là. Et
14 ça, c'est un beau projet qui comprend aussi une
15 des... qui rencontre aussi une des demandes de la
16 Cour. Des centres de dégrisement. Quelqu'un sous
17 l'effet de produits intoxicants, amenez-le dans un
18 centre de dégrisement. Faites pas intervenir les
19 policiers à tout coup parce que, plus souvent
20 qu'autrement, la situation va se détériorer, et on
21 sait comment ça va finir. Ça va finir en voie de
22 fait police, menace police, obstruction, méfait,
23 avec des dossiers à la Cour, alors qu'on pourrait
24 s'éviter ça. Le projet qui nous a été présenté
25 comprend aussi des centres de dégrisement.

1 Ce projet-là, c'est un programme
2 d'accompagnement qui vise la personne du
3 contrevenant, mais qui vise plus large que ça.
4 Compte tenu que dans les maisons au Nunavik,
5 souvent plus d'un couple y demeure, plus d'un
6 couple adulte, ils veulent offrir des services de
7 traitement de toxicomanie, non pas juste la
8 personne contrevenant, mais à ses proches. De
9 sorte que, quand il pourra retourner dans son
10 milieu de vie, qu'il y ait des gens qui soient en
11 train de faire le même parcours qu'il fait. Ce qui
12 donnerait des meilleures chances de réhabilitation.
13 Moi, je pense que c'est vers des programmes comme
14 ça qu'il faut aller pour qu'on puisse changer des
15 choses à long terme qui assurent la réhabilitation.

16 Un autre programme qui a été fait ici en
17 Abitibi-Témiscamingue qui vise la population
18 allochtone et autochtone, c'est le Programme
19 d'accompagnement en justice pour la clientèle
20 vulnérable, pour tenter de les raccrocher aux
21 services de santé. C'est des gens qui se
22 retrouvent dans le système de justice qui, en fait,
23 ont plus besoin de services qu'ils ont besoin d'une
24 peine ou d'une sentence en vertu du Code criminel.
25 Et dans le but d'assurer la réhabilitation, si on

1 les raccroche aux services, on fait aussi le pari
2 qu'on risque de ne plus les revoir dans le système
3 de justice. Donc, ce projet-là a été mis en place
4 ici à Val-d'Or depuis un an et au cours de la
5 prochaine année, on devrait l'étendre ailleurs en
6 Abitibi-Témiscamingue.

7 La Cour essaie de travailler, je parlais des
8 formulaire tantôt qui ont été traduits. On a
9 encore des demandes. Les formulaires ont été
10 traduits, sont disponibles depuis deux mille
11 dix-sept (2017). J'écoutais... j'ai écouté
12 certains témoignages dits devant la Commission,
13 dont celui de Me Plamondon et Me Egervari. Et
14 suite à leurs témoignages, je leur ai envoyé copie
15 des formulaires en disant "avez-vous déjà vu ces
16 formulaire-là?" Ma surprise a été qu'ils ne les
17 avaient jamais vus. Pourtant on les avait depuis
18 un an. Donc, il faut... il ne suffit pas de les
19 avoir, il faut qu'ils soient utilisés, parce que si
20 ça reste dans les tiroirs de bureau, ça donne rien,
21 ça aide pas personne. C'est pour aider les gens
22 qu'on fait ces démarches-là. Et de là l'importance
23 qu'on puisse se parler régulièrement pour essayer
24 de régler ce genre de petits problèmes là, qui
25 peuvent améliorer les choses. Quand elle parlait

1 de la théorie des petits pas tout à l'heure, j'en
2 suis. C'est une chose qui peut aider les gens,
3 faire en sorte que les gens se rappellent de leurs
4 conditions et qu'ils se rappellent que si elles
5 [ne] conviennent plus, ils peuvent revenir à la
6 Cour pour essayer de les faire changer là. De ne
7 pas attendre d'être en défaut, de respecter leurs
8 conditions.

9 On a parlé des interprètes tout à l'heure.
10 C'est toujours... c'est toujours un défi. Des
11 termes de Cour ont déjà dû être annulés parce qu'on
12 n'avait pas d'interprète disponible. Ça ne devrait
13 plus arriver, ça, pas en deux mille dix-huit (2018)
14 là. On devrait avoir le personnel qu'il faut pour
15 pouvoir opérer et opérer dans des conditions qui
16 sont raisonnables aussi pour les interprètes. On
17 peut pas leur faire faire quatre (4) semaines
18 d'interprétation d'affilée. Il faut que, quelque
19 part, que ce soit raisonnable. Malheureusement, on
20 a perdu beaucoup d'interprètes parce qu'on leur en
21 demandait trop.

22 Même chose au niveau de la rétention des
23 travailleurs parajudiciaires. On a des bons
24 travailleurs parajudiciaires, mais encore faut-il
25 qu'ils restent. Si on les perd, on recommence à

1 neuf, il y a toujours un délai de flottement. Dans
2 les ententes signées entre le ministère de la
3 Justice du Québec et les services parajudiciaires
4 autochtones, il est aussi prévu qu'il y aurait des
5 services du travailleur parajudiciaire en matière
6 de protection jeunesse. Or, on n'en a jamais vu au
7 Nunavik ou en milieu cri. Relancer le ministère de
8 la Justice en disant, c'est dans l'entente, on veut
9 les avoir. Les parents, les enfants ont le droit
10 d'avoir accès à ces services-là eux aussi. D'être
11 informés de leurs droits, d'être mis en contact
12 avec des avocats avant le jour de l'audition.
13 Parce que là, présentement, souvent c'est le jour
14 de l'audition qu'ils ont leur premier contact avec
15 leur avocat, ce qui ne donne pas des grosses
16 chances de préparation de dossier... Il y a moyen
17 de faire les choses autrement et les faire mieux.
18 Mais ça nous prend de l'aide, ça nous prend des
19 travailleurs parajudiciaires pour pouvoir le faire.

20 On a parlé des comités de justice. Les
21 comités de justice, pour les juges, c'est un... un
22 outil qui est essentiel. C'est un peu le pont
23 entre nous et la communauté. C'est ceux qui vont
24 nous informer ou nous tenir à jour des services
25 disponibles dans la communauté. C'est par eux que

1 vont passer nos connaissances de la communauté bien
2 souvent aussi. Mais souvent, ce qu'on remarque,
3 c'est qu'il y a du roulement. Il y a du roulement
4 parce que... parce qu'on leur donne pas toute
5 l'importance qu'ils devraient avoir. Parce qu'on
6 les traite pas comme ils devraient être traités.
7 On leur donne... on leur donne beaucoup de
8 responsabilités, on fait beaucoup appel à eux, mais
9 quand on se retrouve dans un point de services où
10 le seul bureau qu'ils ont est la salle à dîner,
11 alors que sur l'heure du dîner, on veut la salle à
12 dîner pour que les gens puissent manger, c'est pas
13 respectueux. Si on veut leur demander de
14 travailler et de prendre des responsabilités,
15 encore faut-il qu'on leur donne l'organisation
16 matérielle pour le faire puis qu'on les traite
17 correctement. Ces des gens qui sont dévoués, mais
18 en leur donnant pas les conditions, on fait rien
19 pour les garder ou avoir une continuité au niveau
20 de ces services-là et pourtant, ils sont
21 nécessaires.

22 On parlait de table de concertation tout à
23 l'heure. On a surtout un Comité de liaison Barreau
24 justice en Abitibi-Témiscamingue qui se réunit une
25 fois par année et, au besoin, va régler les

1 problèmes ponctuels. Au niveau jeunesse, c'est sur
2 demande ou... que les rencontres se font,
3 généralement aux dix-huit (18) mois ou à peu près.
4 Il y a des prises de contact entre ces
5 rencontres-là.

6 On doit remettre sur pied une Table
7 sociojudiciaire qui est plus large. Elle avait
8 déjà été commandée il y a environ deux ans, elle
9 n'a pas eu lieu. Peut-être que, bon, on a mis un
10 peu de sable dans l'engrenage en exigeant qu'il y
11 ait des gens des communautés parce que, quand on a
12 vu la liste des personnes invitées, c'était une
13 Table sur le Nunavik et il y avait personne du
14 Nunavik. Les consonances de noms qui étaient sur
15 la liste étaient très très allochtones. Moi, je
16 pense qu'on ne peut plus se permettre aujourd'hui
17 de discuter de comment on dessert la justice
18 dans... face à telle communauté si la communauté
19 n'est pas assise à la table avec nous pour en
20 discuter puis nous dire qu'est-ce... de quoi ils
21 ont besoin ou quelles sont les conditions qui
22 feraient qu'ils se reconnaissent dans ce
23 système-là. De sorte que ça, ça reste à faire.
24 C'est dans nos projets pour l'année deux mille
25 dix-neuf (2019).

1 Alors, c'est ça. C'est l'Abitibi-
2 Témiscamingue : dix (10) juges; deux point cinq
3 (2.5) postes de juge qui sont, en fait, pas des
4 postes, qui sont des jours juge; et deux (2) juges
5 de paix magistrats. C'est ces gens qui couvrent le
6 Nord.

7 **LE COMMISSAIRE :**

8 Merci. Juge Côté, à votre tour.

9 **L'HONORABLE RICHARD CÔTÉ :**

10 Oui, alors bonjour. Alors moi, la région qui
11 m'occupe plus particulièrement c'est celle du
12 Bas-Saint-Laurent, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine,
13 Côte-Nord. Territoire qui couvre sur la Côte-Nord
14 de Tadoussac à peu près jusqu'à Blanc-Sablon, et du
15 côté sud, de Rivière-du-Loup jusqu'aux Îles de la
16 Madeleine. Sur ce grand territoire, nous
17 desservons neuf (9) communautés autochtones sur la
18 rive nord et deux (2) communautés autochtones sur
19 la rive sud. Nous sommes dix-sept (17) juges et
20 quatre (4) juges de paix magistrats. En fait,
21 toutes les communautés autochtones de la Côte-Nord
22 sont desservies par les juges de la Côte-Nord, et
23 les deux (2) communautés autochtones que nous avons
24 en Gaspésie sont desservies par des juges de New
25 Carlisle.

1 Alors, vous avez à ce tableau-là un portrait,
2 en fait, des différentes communautés que nous
3 desservons. Sur le tableau, j'ai indiqué l'endroit
4 où se *tient* les séances de la Cour pour chacune de
5 ces communautés. Alors, il y a d'abord Essipit qui
6 est une communauté innue qui est près de les
7 Escoumins, Pessamit qui est près de... qui était
8 connue à un moment donné, sous le nom de Bersimis,
9 Uashat qui est la communauté et mani-utenam, la
10 communauté innue de Sept-Îles, Ekuanitshit qui est
11 la communauté près de Mingan, celle de Nutashkuan,
12 Unamen Shipu c'est la communauté innue qui est
13 voisine de la Romaine, Pakua Shipu c'est la
14 communauté près de Saint-Augustin, et
15 Matimekush-Lac John et Kawawachikamach dans la
16 région de Schefferville.

17 Ces communautés-là sont desservies, pour
18 plusieurs, par les centres urbains comme
19 Baie-Comeau, Sept-Îles et - si je vais... à la
20 diapositive suivante - du côté sud, plusieurs...
21 l'ensemble des communautés que nous desservons là,
22 du côté sud là, soit... - j'ai dit deux (2) tantôt,
23 c'est trois (3) en fait: Gespeg et Gesgapegiag et
24 Listuguj, qui sont trois (3) communautés micmaques;
25 Gespeg étant près de Gaspé, Gesgapegiag près de

1 Maria; et Listuguj qui est au sud de New Carlisle.

2 Alors ces communautés-là sont desservies par
3 les palais de justice de Percé et New Carlisle,
4 sauf en jeunesse en ce qui concerne les deux
5 dernières, sont... il y a des auditions qui se
6 tiennent à Carleton.

7 Le communauté malécite de Viger, je l'ai
8 mentionnée mais en fait, c'est une très petite
9 communauté qu'on a... on peut pas dire qu'on... on
10 les voit au palais de justice de Rivière-du-Loup,
11 mais c'est une communauté qui est existante.

12 Alors comment desservons-nous ces
13 communautés-là? À part les centres urbains qui
14 desservent certaines des communautés, on a la cour
15 itinérante. On a dix-sept (17) termes de Cour
16 itinérante qui desservent là, Havre-Saint-Pierre,
17 la Romaine, Saint-Augustin, Nutashkuan,
18 Kawawachikamach et Schefferville. Vous voyez au
19 tableau le nombre de visites que nous faisons dans
20 ces différentes communautés-là. Et en fait, on
21 peut dire que compte tenu du volume d'activité qui
22 est généré dans ces communautés-là, on réussit à
23 gérer l'ensemble des dossiers à l'intérieur d'une
24 année, parfois moins. Il faut dire que les
25 communautés innues de la Côte-Nord, les

1 problématiques en matière criminelle de ces
2 communautés-là, et même la communauté naskapie à
3 Kawawachikamach, ça n'a rien à voir en termes de
4 gravité, je crois, avec le territoire inuit, par
5 exemple, de ce côté-ci de la province. On voit par
6 le taux d'incarcération dans les centres de
7 détention que le ratio des communautés inuites est
8 beaucoup plus important, par exemple, que celui des
9 communautés innues de la Côte-Nord et des
10 communautés micmaques du côté sud du fleuve.

11 Alors, quels sont les initiatives et projets
12 en cours dans ces communautés-là? Je dois dire
13 que, moi, mon expérience comme juge remonte au
14 début des années deux mille (2000) en territoire
15 autochtone. Moi, je suis basé à Rimouski, mais par
16 intérêt j'ai voulu siéger particulièrement à
17 Kawawachikamach et Matimekush depuis le début des
18 années deux mille (2000). À ces deux endroits-là,
19 qui sont nos plus grandes communautés autochtones
20 et que nous visitons le plus souvent... Parce
21 qu'en fait, depuis deux mille quinze (2015), on est
22 présent huit (8) fois par année dans les
23 communautés de Kawawachikamach et de Schefferville,
24 soit quatre (4) fois pour des termes en matière
25 criminelle et quatre (4) fois pour des termes

1 jeunesse. Termes jeunesse que nous avons débutés
2 en février deux mille quinze (2015). Auparavant,
3 tous les dossiers jeunesse générés par les points
4 de service, les communautés de Kawawachikamach et
5 Schefferville, Matimekush étaient traités à
6 Sept-Îles, comme elles le sont toujours pour toutes
7 les communautés de la Basse-Côte-Nord, tous les
8 dossiers jeunesse sont traités à Sept-Îles. Alors
9 depuis deux mille quinze (2015), on a commencé à
10 déployer ces services-là à Kawawachikamach et à
11 Schefferville. Depuis plusieurs années, nous
12 tenons, à l'occasion, des rencontres avec les
13 intervenants judiciaires et les membres des
14 conseils... du Conseil de bande à Kawawachikamach.
15 Rencontres d'échange... peut-être pas sur une base
16 annuelle mais presque, où nous échangeons sur
17 l'ensemble des problèmes que nous rencontrons.

18 Nous avons, depuis décembre... mettons janvier
19 deux mille seize (2016), mis en branle
20 l'organisation d'un Programme de traitement de
21 toxicomanie sous surveillance judiciaire, le PTTCQ
22 à Sept-Îles, et ça ne fonctionne pas encore en
23 raison, je crois, de la grande inertie à laquelle
24 nous faisons face, là, ministère de la Justice,
25 MSP... Les obstacles viennent de toutes parts.

1 J'aimerais juste vous faire un petit résumé là, de
2 comment est-ce que ça fonctionne pour
3 l'organisation de ce PTTCQ-là. En janvier deux
4 mille seize (2016), on tient une réunion à mon
5 initiative à Sept-Îles qui regroupe les avocats,
6 des représentants des communautés autochtones de
7 Uashat Mani-Utenam, des gens qui travaillent en
8 matière de toxicomanie et dépendance, des gens du
9 CISSS à Sept-Îles qui travaillent en matière de
10 toxicomanie, les juges qui sont résidents à
11 Sept-Îles, le DPCP, etc. Et on... les gens sont
12 tous enthousiastes à participer à la mise sur pied
13 du programme PTTCQ. Alors, on envisageait même à
14 l'époque, naïvement, qu'on serait... on devrait
15 être bons pour débiter le programme en septembre
16 deux mille seize (2016). On était un petit peu
17 optimistes. Alors, on est très loin, on est très
18 loin de ça. On a réussi à entrer en contact avec
19 des ressources dans les communautés, parce que le
20 projet de PTTCQ à Sept-Îles s'adressait en priorité
21 à la clientèle autochtone, qui est une grande
22 partie de la clientèle là, du rôle... sur le rôle
23 criminel à Sept-Îles et où la problématique en
24 matière de dépendance alcool, drogues est très
25 importante. Alors, on s'était dit, on va essayer

1 de partir un programme qui s'adresse aux personnes
2 des communautés autochtones dans la région de
3 Sept-Îles, puis on va essayer de trouver des
4 ressources dans la communauté plutôt que d'envoyer
5 les gens dans un centre de thérapie à Baie-Comeau
6 ou ailleurs en ville, endroit qui a pas de... ou
7 les programmes ne sont pas adaptés à la clientèle
8 autochtone.

9 Alors, il y avait un centre à Sept-Îles qui
10 était... pas à Sept-Îles, mais plutôt à Uashat
11 Mani-Utenam, qui est le centre Kapatakan, qui était
12 prêt à embarquer, qui était vraiment volontaire,
13 mais qui avait un contrat d'exclusivité, si on peut
14 dire, avec le MSP, parce que c'est un CRC, un
15 centre résidentiel communautaire. Alors le MSP
16 défrayait quatre-vingts pour cent (80 %) ou
17 quatre-vingt-dix pour cent (90 %) des lits de ce
18 centre-là. Le reste était défrayé par le fédéral
19 pour les détenus, les gens qui sortent de prison,
20 pour avoir un endroit pour leur permettre de se
21 réadapter avant d'être retournés dans la
22 communauté. Or, ce que nous apprenions c'est
23 qu'environ... ils occupaient environ vingt-cinq
24 pour cent (25 %) des lits du centre Kapatakan.
25 Alors nous, on s'est dit, bon, "on voudrait avoir

1 une partie de vos lits pour notre clientèle à venir
2 du PTTCQ." Alors ça, ç'a pris des discussions, des
3 délais, les gens qui sont à la Table, qui sont de
4 bonne foi n'ont pas l'autorité pour agir, doivent
5 référer à leurs supérieurs. On perd le...
6 l'affaire dans les dédales administratifs. Et,
7 nous obtenons à un moment donné l'engagement d'une
8 coordonnatrice par le CISS à Sept-Îles qui... dont
9 le rôle était justement de faire le lien entre les
10 différents ministères, parce que le problème
11 c'était pas de convaincre et de former les
12 intervenants judiciaires, magistrature, DPCP,
13 avocats, tout le monde était prêt à embarque, mais
14 c'était d'avoir un plan de traitement, les tests
15 pour vérifier la consommation d'alcool pendant le
16 suivi à l'externe dans le cadre du programme, des
17 gens formés dans le centre de thérapie
18 spécifiquement pour le PTTCQ, un agent de liaison
19 pour faire des rapports périodiques à la Cour
20 pendant le programme. Alors tout ça impliquait,
21 évidemment, des dépenses et la question : qui va
22 payer pour les tests d'urine; qui va fournir un
23 agent de liaison pour faire les rapports à la Cour;
24 qui va faire les suivis en externes? Etc.
25 Alors, depuis donc janvier deux mille seize

1 (2016), nous pataugeons en attendant que quelqu'un
2 en quelque part prenne les décisions. À un moment
3 donné, le ministère de la Justice s'est impliqué,
4 il y a environ un an. Nous apprenons qu'une
5 personne a été désignée par le ministère de la
6 Justice pour piloter ce projet-là, alors nous
7 étions très contents et on nous disait que le
8 financement, ce serait pas un problème, que ça
9 fonctionnerait. L'été dernier, un an plus tard,
10 l'été qu'on vient de terminer, nous apprenons
11 qu'une autre personne a remplacé la première et
12 qu'il y a un nouveau programme au ministère de la
13 Justice sur la réparatrice etc., bon, les
14 alternatives. On en est, trois (3) ans plus tard,
15 que notre programme PTTCQ n'est pas encore sur les
16 rails. Alors c'est un petit exemple de ce à quoi
17 on fait face au titre de l'inertie des pouvoirs
18 publics. - Oui?

19 **L'HONORABLE DANIELLE CÔTÉ :**

20 Je pourrais peut-être rajouter: les rapports
21 Gladue. Un des constats que les collègues font,
22 c'est que les recommandations pour une justice
23 réparatrice alternative sont dans les rapports,
24 mais les ressources ne sont pas là. Alors, les
25 juges voudraient bien, mais ils n'ont pas les

1 ressources pour suivre ce qu'on leur recommande.

2 **L'HONORABLE RICHARD CÔTÉ :**

3 Oui. Alors, j'ai pour... Avant de venir ici, j'ai
4 demandé à mon adjointe, et nous l'avons fait
5 ensemble, pour essayer de voir, avoir un portrait
6 de ce qui se passe à la Cour à Kawawachikamach,
7 Matimekush sur une période de douze (12) mois. Je
8 l'avais en deux mille quatorze (2014). Je l'ai
9 refait pour la période du premier (1^{er}) septembre
10 deux mille dix-sept (2017) au trente et un (31)
11 août deux mille dix-huit (2018). Je l'ai fait pour
12 deux (2) communautés, Kawawachikamach, Matimekush
13 considérées pour les fins de la discussion comme
14 une seule. Et la communauté de la Romaine, Unamen
15 Shipu. Vous avez exactement... vous allez avoir à
16 l'écran un portrait de ce qui se passe au niveau
17 judiciaire dans ces deux communautés-là. Dans la
18 dernière période de douze (12) mois, on note... il
19 y a cent soixante-treize (173) dossiers qui ont été
20 terminés à Kawawachikamach, Matimekush. Parce
21 qu'il faut dire que les statistiques que j'ai *mis*
22 dans le PowerPoint sont... ressortent des rôles
23 d'audience et des procès-verbaux d'audience. On a
24 pris chacun des dossiers, on les a... on les a
25 épluchés sur le procès-verbal, et les annotations

1 de la greffière sur le rôle. Alors on est en
2 mesure de... on a décidé de sortir seulement que
3 les dossiers qui étaient terminés pour voir
4 qu'est-ce qui se passait en bout de ligne avec ces
5 dossiers-là. Parce qu'en général, de toute façon,
6 ça représente pas mal le roulant de dossiers, parce
7 qu'on réussit en général à terminer un dossier dans
8 l'année.

9 Alors, à Kawawachikamach-Matimekush, sur cent
10 soixante-treize (173) dossiers, on a fait un seul
11 procès avec témoin sur cette période d'une année.
12 Pourquoi? Bien, on n'a pas de témoin. Les témoins
13 ne viennent pas. J'ai pris toutes les accusations
14 de violence qui sont traitées à Kawawachikamach sur
15 cette année-là, à Matimekush, et ça c'est... on
16 peut dire que c'est une exception parce qu'en deux
17 mille quatorze (2014), j'avais fait le même
18 exercice puis j'étais à peu près dans les mêmes...
19 dans les mêmes chiffres. Alors vous voyez que
20 soixante-douze pour cent (72 %) des dossiers où il
21 y a une plainte de violence finissent par une
22 retraite de plainte ou par une déclaration du DPCP
23 à l'effet qu'ils ont pas de preuve à offrir. Ça,
24 ça veut dire, les retraits, les "pas de preuve à
25 offrir", ça veut dire qu'il y a pas de témoin. La

1 victime ne se présente pas à la Cour.

2 Petite parenthèse: ça me fait penser au

3 témoignage de monsieur Rousseau qui a témoigné en

4 janvier deux mille dix-huit (2018) devant la

5 Commission, puis je dois dire que j'ai lu avec

6 grande attention son témoignage. Et la plupart des

7 constats qu'il fait dans son témoignage, je les

8 partage entièrement. Les rencontres qu'on a eues

9 avec les intervenants à Kawawachikamach

10 particulièrement, parce qu'on a plus de facilité à

11 avoir... à organiser des rencontres à

12 Kawawachikamach, parce qu'il y a un comité de

13 justice depuis plusieurs années à Kawawachikamach

14 qui permet de faire la liaison avec le Conseil de

15 bande, intervenants sociaux, etc. Ce qu'on n'a pas

16 ailleurs dans tous les endroits de Cour itinérante

17 sur la Côte-Nord. On me dit qu'il y a un comité de

18 justice qui est en voie d'être formé là, à Unamen

19 Shipu, à la Romaine, mais il est pas formé encore.

20 Alors, ce qui explique que les rencontres, on les

21 tient avec les gens de Kawawachikamach. Alors, ce

22 qu'on nous dit dans ces rencontres-là, c'est que

23 les femmes ne se sentent pas supportées, les femmes

24 portent plainte parce que, en général, quand vous

25 voyez « voie de fait », « voie de fait armé » ou

1 « avec lésions », c'est de la violence familiale,
2 dans la majorité des cas, dans ces deux
3 communautés-là. Alors, les victimes appellent la
4 police, il y a une situation de crise à la maison,
5 les policiers interviennent. La crise est réglée
6 pour le moment, les policiers font signer des
7 déclarations, comme c'est la procédure, aux
8 plaignantes et le dossier chemine vers le DPCP qui
9 autorise une plainte, la comparution a lieu
10 lorsqu'il... soit avec arrestation ou pas du
11 contrevenant. Et à partir de ce moment-là, ce
12 qu'on nous a dit, c'est qu'il y a peu de support
13 pour les victimes. Est-ce que c'est parce qu'il y
14 a pas de policiers, de service de police
15 autochtone? Est-ce que c'est parce qu'il y a une
16 relation de confiance qui s'est établie entre un
17 policier de proximité et la victime? Est-ce que
18 c'est parce que le CAVAC vient dans les communautés
19 avec la Cour? Parfois une semaine avant, mais
20 entre les deux, qui s'occupe des victimes dans la
21 communauté? Il y a peu de services, je crois.

22 Alors les victimes sont laissées à
23 elles-mêmes. Et souvent, comme le dit Monsieur
24 Rousseau, lorsqu'elles portent plainte, elles
25 perdent le pourvoyeur. Il y a un problème avec la

1 maison, parce que les gens sont pas propriétaires
2 de leur maison, ils sont locataires, mais la maison
3 est au nom du conjoint. Alors ça crée une série de
4 problèmes. C'est pour ça... et s'ajoute à ça le
5 fait que les femmes en général sont terrifiées de
6 venir témoigner à la Cour, raconter leur histoire
7 devant un groupe de personnes qui n'appartient pas
8 à la communauté. Alors tout ça fait en sorte que,
9 nous, à la Cour, et ça c'est depuis plusieurs
10 années, on se présente là, on prend des dossiers,
11 on les ferme, on les reporte au prochain terme
12 puis, quand l'accusé veut bien plaider coupable,
13 dans vingt-huit pour cent (28 %) des cas de crimes
14 de violence, là, on impose une mesure à l'accusé.
15 Mais si l'accusé ne veut pas plaider coupable, il y
16 en aura pas de procès. Les victimes ne viendront
17 pas à la Cour.

18 Alors, on a aucune emprise, on a aucune idée
19 de ce qui se produit dans les drames qui se... qui
20 ont lieu dans ces familles-là, on le sait pas
21 qu'est-ce qui se passe. Sur quatorze (14) voies de
22 fait armées ou avec lésions corporelles, à
23 Kawawachikamach, Matimekush, douze (12) ont fini
24 par des retraits de plainte ou des PPO. Il y a
25 quelque chose, il y a une violence là, c'est des

1 crimes qui sont graves et on n'a aucune idée de ce
2 qui s'est passé. Alors moi, le... J'ai sorti les
3 chiffres également pour la Romaine qui est une plus
4 petite communauté, mais c'est dans les mêmes, le
5 même ordre. Il y a eu un seul procès avec témoin,
6 probablement pour un bris de probation ou un bris
7 d'engagement. Il y a cinquante-neuf (59) dossiers
8 terminés dans l'année. Soixante-quinze pour cent
9 (75 %) finissent par des retraits ou des "pas de
10 preuve à offrir". Alors, c'est la même
11 problématique.

12 Je regarderais, on a fait une petite
13 vérification juste avant de s'en venir. J'ai
14 demandé à mon adjointe d'obtenir les rôles
15 d'audience et les procès-verbaux, s'ils étaient
16 toujours disponibles, pour l'année deux mille trois
17 (2003), deux mille quatre (2004). C'était moins
18 pire. C'était quarante-deux pour cent (42 %) des
19 dossiers qui ont fini par des retraits de plaintes,
20 dossiers de violence. Faut dire qu'à l'époque, je
21 sais pas si ça... c'est une partie de la réponse,
22 il y avait un service de police autochtone dans le
23 communauté de Matimekush. Service de police qui a
24 été abandonné, tout le monde le sait, problème de
25 financement, etc. La plupart, je crois, des

1 services de police autochtones de la Côte-Nord ont
2 été... ont dû cesser leurs activités pour des
3 problèmes de financement. Je dois dire que je me
4 souviens qu'à l'époque, lorsqu'on siégeait à la
5 Cour à Kawawachikamach et Matimekush...
6 Kawawachikamach, il y a un service de police, cette
7 problématique-là était pas présente. Mais à
8 Matimekush, on voyait que l'enquêteur du service de
9 police autochtone avait une relation plus serrée,
10 plus de proximité avec la population de l'endroit.
11 Jusqu'à quel point cela peut-il être considéré
12 comme un facteur important? Je l'ignore. Je n'ai
13 pas la capacité de faire cette analyse-là. Mais
14 chose certaine, c'est que le constat que je fais,
15 c'est que notre approche comme système de justice
16 ne répond pas aux besoins de plusieurs de ces
17 communautés-là, à des degrés divers. On peut pas
18 comparer Uashat Mani-Utenam avec Kawawachikamach.
19 Uashat est à proximité d'un centre urbain, il y a
20 plus de ressources à disposition et... Mais toutes
21 les petites communautés de la Basse-Côte et
22 Kawawachikamach et Matimekush, ça fonctionne pas.
23 On va là, on défait nos valises, on rend quelques
24 décisions pour des gens qui ont plaidé coupable, on
25 s'en va et la plupart des dossiers meurent de leur

1 belle mort.

2 Alors, c'est pour ça que je vous disais que je
3 pense que nous ne répondons pas à leurs besoins.
4 Nous sommes... nous avons probablement implanté
5 notre système de justice sur de mauvaises bases,
6 fondé sur des valeurs qui n'appartiennent pas à ces
7 communautés-là. Bon. Alors là, ça c'est le...
8 pour se plaindre.

9 Qu'est-ce qu'on fait? Moi, à partir de
10 l'expérience que j'ai vue, que j'ai vue et discutée
11 avec que le comité de justice de Kawawachikamach,
12 que je connais même s'il y a eu du roulement dans
13 le personnel, avec les services parajudiciaires
14 autochtones, on peut pas s'attendre à pouvoir
15 changer la donne radicalement et avoir des
16 solutions mur à mur pour toutes les communautés
17 parce que c'est variable. Il y a des choses qu'on
18 peut faire, certainement, mais ça prend du
19 leadership. Ça prend des personnes qui ont le
20 pouvoir de décider. C'est de supporter ce qui est
21 déjà dans la communauté, essentiellement, pour le
22 moment, les comités de justice puis les services
23 parajudiciaires autochtones.

24 Le comité de justice qui est formé d'une
25 coordonnatrice avec des gens de la communauté

1 pourrait être impliqué beaucoup plus qu'ils le sont
2 si on leur confiait des responsabilités
3 additionnelles. Sans compter que, mes
4 vérifications me permettent de vous dire que, même
5 s'il y a une entente signée avec la communauté de
6 Kawawachikamach sur les mesures de rechange, depuis
7 que l'entente a été signée en deux mille quinze
8 (2015), il y a eu zéro référence aux mesures de
9 rechange à Kawawachikamach. À Listuguj, où il y a
10 un comité de justice en Gaspésie, il y en a des
11 dossiers qui sont référés au comité de justice. Il
12 y en a une dizaine par année d'après ce que... mes
13 vérifications. Alors c'est pas normal. Je pense
14 que l'avenir, c'est justement dans ces mesures de
15 non-judiciarisation, j'irais même à dire jusqu'à
16 non-judiciarisation, si le milieu est capable de
17 donner et de fournir les ressources pour régler la
18 difficulté, pour guérir, si on peut dire, ce qui
19 s'est passé dans la communauté. Ou
20 déjudiciarisation dans les cas plus sérieux où, une
21 fois que la plainte est autorisée et que le comité
22 de justice est prêt à prendre charge du dossier,
23 bien, on le confie au comité de justice, le
24 dossier, dans le cadre du Programme qui existe
25 déjà, mais qui est pas utilisé.

1 Il faut également adapter ces programmes-là
2 encore plus aux communautés autochtones. Pas le
3 restreindre à des... les infractions les moins
4 graves. Pas juste que ce soit les bris de
5 probation et les bris d'engagement, mais aussi les
6 introductions par effraction dans les lieux
7 d'habitation, les violences familiales également,
8 ce qui est permis par l'entente, je crois. Par le
9 Programme de... avec les communautés autochtones.

10 Alors, je pense que les comités de justice
11 devraient être supportés, et par leur communauté,
12 et par le ministère de la Justice, qu'ils soient
13 financés adéquatement, que la personne qui est
14 coordonnatrice à Kawawachikamach, qu'elle puisse
15 compter sur quelqu'un pour lui donner un coup de
16 main, qu'ils puissent bénéficier d'une formation
17 continue.

18 Même chose pour les services parajudiciaires
19 autochtones, parce qu'il faut dire que ces
20 gens-là... On a quelqu'un entre autres à... la
21 personne qui est responsable du comité de justice
22 là, à Kawawachikamach, c'est une ancienne policière
23 du service de police de Kawawachikamach qui vient
24 de prendre la relève au comité de justice.

25 Aux services parajudiciaires autochtones à

1 Matimekush et Kawawachikamach, c'est la même
2 personne, qui est extraordinaire, une personne qui
3 donne du service, qui est très très volontaire pour
4 améliorer les choses, mais elle est seule. Et
5 puis, elle se fait sûrement offrir des meilleures
6 conditions pour aller travailler au Conseil de
7 bande : meilleur salaire, pas de stress, pas de
8 pression du milieu, etc. Alors, si on réussit à
9 avoir des gens dans le milieu qui ont des
10 conditions de travail intéressantes, c'est comme ça
11 qu'on peut en venir à améliorer les services de
12 justice adaptés, qui impliquent une participation
13 très active de la communauté après consultation
14 dans chaque communauté, je crois. Je regarde mes
15 notes.

16 Je voulais juste ajouter que, par exemple, les
17 suivis probatoires pour les gens de
18 Kawawachikamach, Matimekush, une grande partie du
19 suivi probatoire se fait au téléphone. Comment
20 voulez-vous qu'un délinquant établisse un lien de
21 confiance avec un agent des services correctionnels
22 qui se trouve à Sept-Îles au bout du téléphone?
23 C'est zéro, zéro efficacité. Auparavant, les
24 services de probation nous envoyaient une agente de
25 probation avec nous, avec la cour itinérante.

1 C'est de moins en moins le cas. Manque de
2 ressources, nous disent-ils, on peut pas envoyer la
3 personne. Alors lorsqu'on a quelqu'un sur un bris
4 de probation, qui a pas fait ses travaux
5 communautaires ou qui a manqué à d'autres
6 conditions, on veut avoir un suivi rapide sur ce
7 qui se passe dans son dossier. Quand on a l'agent
8 de probation à la Cour avec nous, on peut poser des
9 questions, demander à l'agent de probation de faire
10 des vérifications rapides pour avoir un portrait,
11 une mise à jour. On peut pas, on n'a pas d'agent
12 de probation. On nous répond "bien, appelez-nous à
13 Sept-Îles."

14 Quand on a des... Parce que vous savez que
15 toute la jurisprudence associée à l'arrêt Gladue,
16 comme le disait la juge Côté un peu plus tôt, il
17 faut regarder les alternatives à l'emprisonnement,
18 etc. Très bien. Mais il faut qu'on ait des
19 alternatives proposées, il faut qu'il y ait un
20 bassin de ressources. Les gens dans les
21 communautés, on a l'impression qu'ils ne sont pas
22 supportés. Il y a été un temps, à Kawawachikamach,
23 où il y avait des personnages âgées qui venaient à
24 la Cour. Puis qui aidaient les jeunes, ils les
25 amenaient à la chasse. Là, on rendait des travaux

1 communautaires... on rendait des ordonnances de
2 travaux communautaires pour aller avec les
3 personnes âgées à la chasse, etc. ou pelleter. On
4 va aider les gens, les gens dans la communauté,
5 aller à la chasse au caribou pour aider à ramener
6 de la viande, quand il y avait du caribou là, c'est
7 plus... ce n'est plus le cas dans ce coin de pays.
8 Mais aujourd'hui, je sais pas si c'est parce qu'on
9 fait tellement fausse route que les gens se
10 désintéressent de notre système, bien, je n'en vois
11 plus de personnes âgées assises à l'arrière de la
12 salle de cour, qui observent le déroulement des
13 audiences.

14 Alors, c'est un constat... Malheureusement,
15 c'est un constat d'échec. J'en prends ma part de
16 responsabilité. Mais, je pense qu'il y a quelque
17 chose à faire, mais ça prend des gens qui veulent
18 le faire puis qui sont capables, qui ont un pouvoir
19 de décider.

20 **LE COMMISSAIRE :**

21 Ça fait le tour. Est-ce qu'il y a des choses à
22 ajouter avant que j'offre...?

23 Me Arpin, avez-vous des questions?

24 **Me SUZANNE ARPIN :**

25 Non. C'était vraiment éclairant et très généreux

1 comme partage.

2 **LE COMMISSAIRE :**

3 Oui. Me Richard, avez-vous des questions?

4 **Me GENEVIÈVE RICHARD :**

5 Non, pas de questions, merci.

6 **LE COMMISSAIRE :**

7 Me Robillard?

8 **Me DENISE ROBILLARD :**

9 Aucune question, merci.

10 **LE COMMISSAIRE :**

11 Me Riendeau?

12 **Me VINCENT RIENDEAU :**

13 Aucune question, merci.

14 **LE COMMISSAIRE :**

15 Me Laganière?

16 **Me MAXIME LAGANIÈRE :**

17 Je n'aurai aucune question, je vous remercie
18 beaucoup.

19 **LE COMMISSAIRE :**

20 Moi, j'aurai pas de questions, mais je peux
21 peut-être avoir quelques commentaires, des
22 constatations. Écoutez, je suis heureux de ce que
23 j'entends. Pas heureux de la situation, mais je
24 suis heureux de ce que j'entends, parce que je me
25 rends compte que vous êtes très conscients des

1 problèmes. Puis ça reflète exactement ce que j'ai
2 entendu depuis le début. Constatations que je peux
3 faire, c'est que la Cour du Québec a entendu et a
4 constaté. Et je me rends compte par les termes,
5 quand la juge Chabot parlait des nombres de termes
6 dans le Nord, et les vôtres aussi sur la Côte-Nord,
7 c'est pas parce que la Cour du Québec fait rien.
8 Écoutez, le nombre de juges, il y a la moitié des
9 juges d'Abitibi qui sont affectés à une population
10 qui est quand même assez restreinte par rapport à
11 l'ensemble de la population de la région. C'est
12 pas parce que la Cour du Québec fait rien. Le
13 problème, il est ailleurs. Comme disait la juge
14 Chabot, on se rend bien compte qu'il y a quelque
15 chose qui ne fonctionne pas, c'est où?

16 **L'HONORABLE LUCILLE CHABOT :**

17 Il faut faire les choses autrement.

18 **LE COMMISSAIRE :**

19 Bien, c'est ça.

20 **L'HONORABLE LUCILLE CHABOT :**

21 On peut pas se servir du système de justice comme
22 services de première ligne. Le bâtonnier du Québec
23 l'a dit, je suis d'accord avec son propos, il y a
24 pas de services dans les communautés. Ce qui fait
25 que c'est les policiers puis c'est la Cour qui

1 intervient. Parce qu'il y a surpopulation dans les
2 maisons, il y a pas assez de travail, décrochage
3 scolaire, pas de prévention de toxicomanie, peu de
4 traitements de toxicomanie, peu de services en
5 santé mentale... Mettez-les tous... Peu de
6 diagnostics de syndrome d'alcoolisation foetale.
7 Ça nous prend ces services-là. La Cour du Québec
8 peut pas répondre à ces besoins-là. Mais, si ces
9 services-là étaient disponibles, on aurait
10 probablement un autre portrait et des gens qui
11 seraient plus intéressés à s'adjoindre au système
12 de justice. Il faut faire les choses autrement.

13 **LE COMMISSAIRE :**

14 Fait que, chose évidente, il y a des choses à faire
15 en amont.

16 **L'HONORABLE DANIELLE CÔTÉ :**

17 Bien, voilà. Je pense qu'il...

18 **LE COMMISSAIRE :**

19 Au niveau des services sociaux...

20 **L'HONORABLE DANIELLE CÔTÉ :**

21 Voilà.

22 **LE COMMISSAIRE :**

23 Et... je vais reprendre l'énumération de ce que la
24 juge Chabot a mentionné. Il y a quand même
25 beaucoup d'éléments là, qu'on y retrouve. Et avant

1 d'arriver aux conséquences là, la détention puis
2 les comparutions là, avant ça là, il y a quand même
3 toute la question des services dans les
4 communautés, des centres de désintoxication, des
5 centres de dégrisement, ajoutons *Family House*,
6 comme il s'est fait à George-River puis que les
7 gens voudraient répandre ailleurs pour donner un
8 support aux familles qui sont en difficulté.

9 **L'HONORABLE LUCILLE CHABOT :**

10 Juste un exemple. Pour en rajouter un autre, parce
11 que ça fait des années qu'on le dit. Les armes à
12 feu. Je sais pas combien de... d'enquêtes caution
13 que je lis dans lequel... et que je lis, bon...
14 "*the firearm was in the porch loaded.*" Est-ce
15 qu'il y a pas un moyen d'avoir un endroit
16 communautaire où on met les armes, qu'elles [ne]
17 soient plus disponibles dans la maison? On
18 éviterait un paquet de drames. C'est une mesure
19 qui est simple, qui est pas tellement dispendieuse
20 et qui éviterait... Parce qu'un dommage qui est
21 fait avec une arme à feu là, c'est difficilement
22 récupérable. C'est une mesure qui est, bon, alcool
23 et armes à feu, c'est un mélange qui est mortel.

24 **LE COMMISSAIRE :**

25 C'est un cocktail. D'ailleurs, le chef... le

1 directeur Larose mentionnait qu'ils font une... la
2 promotion des loquets là...

3 **L'HONORABLE DANIELLE CÔTÉ :**

4 Oui.

5 **LE COMMISSAIRE :**

6 ... pour les armes, distribuer les loquets. Il y a
7 pas rien que ça, mais ça c'est au moins un élément.
8 Mais il y a bien d'autres choses à faire :
9 l'instruction, la diffusion... Il y a des radios
10 communautaires dans toutes les communautés au Nord,
11 au Nunavik. Pourquoi pas utiliser ça pour aller
12 faire de la... de l'éducation ou de la formation.
13 Et j'allais plus loin quand j'étais là, je disais
14 "même les juges peuvent y aller", moi, je l'ai
15 fait, expliquer le procès par jury au début des
16 années quatre-vingt-dix (90) avec des
17 interprètes...

18 **L'HONORABLE LUCILLE CHABOT :**

19 J'ai des juges qui ont donné de la formation sur...

20 **LE COMMISSAIRE :**

21 ... puis c'est important.

22 **L'HONORABLE DANIELLE CÔTÉ :**

23 Absolument.

24 **L'HONORABLE LUCILLE CHABOT :**

25 ... les petites créances ou des choses comme ça.

1 **LE COMMISSAIRE :**

2 Faites-le. Je vous encourage à le faire. Que les
3 juges le fassent, les avocats...

4 **L'HONORABLE DANIELLE CÔTÉ :**

5 On l'a offert, puis on a aussi offert d'aller dans
6 les écoles.

7 **LE COMMISSAIRE :**

8 Bon.

9 **L'HONORABLE DANIELLE CÔTÉ :**

10 Alors, on est vraiment très prêts. La Cour est
11 prête à être proactive, mais je pense qu'il faut
12 quand même réaliser que la Cour c'est pas la
13 panacée et c'est en amont... Et puis, il faut
14 aussi réaliser peut-être que ça doit venir des
15 communautés.

16 **LE COMMISSAIRE :**

17 Oui.

18 **L'HONORABLE DANIELLE CÔTÉ :**

19 On n'est pas là pour imposer.

20 **LE COMMISSAIRE :**

21 Et faire avec.

22 **L'HONORABLE DANIELLE CÔTÉ :**

23 Bien, voilà.

24 **LE COMMISSAIRE :**

25 « Avec » est le grand mot, qu'on constate.

1 **L'HONORABLE DANIELLE CÔTÉ :**

2 Voilà.

3 **LE COMMISSAIRE :**

4 On peut pas imposer aux communautés autochtones ou
5 les villages nordiques...

6 **L'HONORABLE DANIELLE CÔTÉ :**

7 Tout à fait.

8 **LE COMMISSAIRE :**

9 ... notre façon de faire.

10 **L'HONORABLE LUCILLE CHABOT :**

11 Ce serait répéter des erreurs qui ont déjà été
12 faites.

13 **LE COMMISSAIRE :**

14 Et comme disait juge Côté, bien notre système,
15 bien... Et quand je pense au Nord, la colonisation
16 remonte à beaucoup moins longtemps que dans le
17 Sud...

18 **L'HONORABLE DANIELLE CÔTÉ :**

19 Oui.

20 **LE COMMISSAIRE :**

21 ... dans les Premières Nations. Quand il y a eu le
22 massacre des chiens, ces choses-là, bien il y a eu
23 des conséquences incroyables. Et, bon, on a fait
24 quoi ensuite? On arrive avec notre système. Bien,
25 il faudrait peut-être essayer de l'adapter, notre

1 système, puis leur offrir puis voir avec eux leurs
2 besoins. Et d'y répondre aux besoins, pas
3 simplement s'asseoir et dire "bien qu'est-ce que
4 vous aimeriez...?" Ensuite, il faut offrir des
5 services, il faut offrir le support. On parlait
6 des communautés... des comités de justice. Bien,
7 offrir la formation, les supports, les outils.
8 Aider ces gens-là. On parle des interprètes. La
9 compréhension. T'sé, l'accusé qui arrive à la
10 dernière minute, il rencontre son avocat dans le
11 hall, puis il a pas d'interprète, il a pas à moitié
12 compris de quoi il se passe puis... On s'en va.
13 Si on a des interprètes qui sont motivés à
14 travailler. Si on paie quelqu'un seulement au
15 nombre d'heures qu'ils font...

16 **L'HONORABLE DANIELLE CÔTÉ :**

17 C'est ça.

18 **LE COMMISSAIRE :**

19 ... puis on leur demande d'être disponibles, puis
20 ils crèvent de faim le reste du temps, ça ne marche
21 pas. Alors, il faut avoir des gens qui ont un
22 emploi qui les motive, avoir la formation, se
23 développer. Parce qu'on devient pas interprète en
24 criant ciseau en se levant le matin là. Ça, je
25 pense qu'on le sait.

1 Alors écoutez... Moi, je vous entends, puis
2 je me tourne vers les représentants du procureur
3 général du Québec et... qui me disent qu'ils
4 écoutent, qu'ils entendent, qu'ils transmettent.
5 Moi, je leur suggère de continuer à le faire, mais
6 soyez assurés que, moi, je vais l'écrire en quelque
7 part. Parce que ce que vous me dites aujourd'hui
8 correspond exactement à ce que j'entends. On
9 parlait de détention, les voyages. Simplement ce
10 qu'on pourrait sauver...

11 **L'HONORABLE DANIELLE CÔTÉ :**

12 Absolument.

13 **LE COMMISSAIRE :**

14 ... et économiser tous ces voyages d'avions. De
15 les laisser au Nunavik...

16 **L'HONORABLE LUCILLE CHABOT :**

17 Tout à fait.

18 **LE COMMISSAIRE :**

19 ... on aurait dix (10) villages où il y a trois
20 policiers. Quand il y en a un qui part avec un
21 détenu, puis... il en reste deux (2). Il y a sept
22 (7) jours dans la semaine, vingt-quatre (24) heures
23 dans la journée, ils font quoi ces deux
24 policiers-là? Il faut envoyer du monde en...

25 **L'HONORABLE DANIELLE CÔTÉ :**

1 Et la réponse qu'on nous donne, c'est que c'est
2 compliqué. Ce n'est pas compliqué, ça prend un
3 décret. C'est simple là, le temps de le dire.
4 Mais ça prend une volonté quelque part pour le
5 faire.

6 **L'HONORABLE LUCILLE CHABOT :**

7 Il faudrait peut-être que les gens fassent le
8 chemin Dorval-Amos dans les vanettes de la
9 détention, voir combien c'est confortable,
10 peut-être qu'ils changeraient d'idée.

11 **LE COMMISSAIRE :**

12 Ce serait peut-être une suggestion. (rires)

13 **L'HONORABLE LUCILLE CHABOT :**

14 Ah, je peux peut-être ouvrir...

15 **LE COMMISSAIRE :**

16 On peut pas l'imposer.

17 **L'HONORABLE LUCILLE CHABOT :**

18 ... une dernière... Parce qu'on parle de
19 voyageant. Il y a quelque chose d'intéressant qui
20 s'est passé avec l'établissement de détention
21 Leclerc, à Laval...

22 **L'HONORABLE DANIELLE CÔTÉ :**

23 Oui, oui.

24 **L'HONORABLE LUCILLE CHABOT :**

25 ... Pour les femmes détenues inuites, pour leur

1 éviter le voyage, justement, dans la petite cage
2 des vannettes de la détention. Maintenant elles
3 sont gardées à l'établissement Leclerc pour
4 faire... pour les comparutions et pour faire les
5 enquêtes sous cautionnement, on travaille par
6 visioconférence. C'est la règle, à moins que
7 l'avocat demande sa présence en salle de cour.
8 Pour éviter tout ce voyage-là qui... C'est
9 quarante-cinq (45) minutes l'enquête caution, on
10 lui fait faire genre dix (10), onze (11) heures des
11 vanettes pour quarante-cinq (45) minutes. C'était
12 pas logique là. Donc, cette entente-là est prise.
13 Et on va regarder avec d'autres établissements voir
14 s'il y a pas moyen... Il y a une nouvelle détention
15 à Amos qui se sont bien équipés de visioconférence.
16 On va essayer de voir qu'est-ce qui est possible de
17 faire.

18 **LE COMMISSAIRE :**

19 Il va y avoir certains changements là, peut-être
20 que ça va aider. Puis vous me parliez de cinquante
21 pour cent (50 %) de remise en liberté, imaginez si
22 on sauve cinquante pour cent (50 %) des voyages.
23 Puis parfois, le voyage a peut-être lieu plus
24 qu'une fois.

25 **L'HONORABLE DANIELLE CÔTÉ :**

1 Voilà.

2 **LE COMMISSAIRE :**

3 En trouble. J'essaie d'imaginer l'être humain qui
4 vit ça.

5 **L'HONORABLE LUCILLE CHABOT :**

6 Parce qu'on parle d'une fouille à nu à chaque fois,
7 à chaque fois qu'on est transféré.

8 **LE COMMISSAIRE :**

9 Fouille à nu, insécurité, il y a pas de contact
10 avec l'avocat.

11 **L'HONORABLE DANIELLE CÔTÉ :**

12 Pas de contact.

13 **LE COMMISSAIRE :**

14 Problème de langue, parfois. C'est changé, il s'en
15 va où...? Écoutez, c'est insécurisant.

16 **L'HONORABLE DANIELLE CÔTÉ :**

17 Tout à fait.

18 **LE COMMISSAIRE :**

19 Je sais pas, moi, j'essaie de m'imaginer dans un
20 autre pays où je comprends pas la langue, qu'on me
21 fasse vivre ça pendant une dizaine de jours, pas
22 sûr que je me sentirais bien. Peut-être penser aux
23 autres, des fois. Bien, écoutez, je sais pas si
24 vous avez des choses à ajouter. Moi, je pense que
25 vous avez dit beaucoup de choses intéressantes qui

1 reflètent ce que j'entends. Puis, moi, je vais
2 faire un peu comme un perroquet, je vais le répéter
3 et j'espère qu'on va nous entendre. J'espère que
4 ça va bouger. Puis pourquoi ça commencerait pas à
5 bouger avant le rapport? Tsé, le rapport, il va
6 arriver dans huit (8), neuf (9) mois ou quelque
7 chose comme ça là. Il me semble que c'est
8 tellement évident, puis comme vous l'avez mentionné
9 tous les trois (3), ça fait longtemps que c'est
10 connu. C'est pas d'hier.

11 **L'HONORABLE DANIELLE CÔTÉ :**

12 Il y a rien de nouveau là.

13 **LE COMMISSAIRE :**

14 Oui. Puis quand je suis allé au Nunavik là, au
15 cours du dernier mois, j'ai été une semaine à
16 Kuuujjuarapik, une semaine à Kuuujjuaq. Puis, on a
17 encore entendu le mot « espoir », sur les sept (7)
18 enseignements qu'on a en arrière là, bien, il y a
19 des gens, Anthony Ittoshat me disait il faudrait
20 ajouter le mot "espoir", "hope". Pendant qu'il y a
21 encore encore le mot "hope" chez ces gens-là,
22 pourquoi pas faire quelque chose? Parce que le
23 nombre de suicides qu'il y a... on n'a pas abordé
24 ça, j'ai pas entendu le mot aujourd'hui. Pourquoi
25 ça arrive, ça? Certainement pas parce que c'est le

1 bonheur parfait là-bas, hein? Il faut faire
2 quelque chose, ça presse, puis des services sociaux
3 adaptés par des gens bien formés. Puis essayer de
4 prendre des mesures qui vont encourager les gens à
5 rester. On regarde au *KRKRPF*, il y a cinquante
6 pour cent (50 %) de gens qui ont pas un an
7 d'ancienneté dans le corps de police. Soixante-dix
8 (70) *turnovers* dans l'année pour une soixantaine de
9 postes. Les gens sont là en attendant d'avoir un
10 appel au SPVM ou à la SQ.

11 **L'HONORABLE DANIELLE CÔTÉ :**

12 Tout à fait.

13 **LE COMMISSAIRE :**

14 T'sé, je veux pas être méchant vis-à-vis eux, mais
15 est-ce qu'ils ont la motivation de se familiariser
16 avec la population, de...

17 **INTERVENANTE NON IDENTIFIÉE :**

18 Ils sont de passage.

19 **LE COMMISSAIRE :**

20 Et le chef, le directeur Larose me disait "bien,
21 regardez, j'aimerais bien leur donner une semaine
22 ou deux de formation, mais quand ils arrivent, là
23 j'ai un trou dans... j'ai des gens qui ont la
24 langue rendue à terre. Il faut que j'envoie un
25 support, j'ai pas le temps de leur donner une

1 formation, je l'envoie..." C'est ça que j'ai
2 entendu. Alors, ça c'est la police là, qui fait
3 quasiment le service de première ligne en fin de
4 compte là-bas. Puis là, on arrive à la Cour,
5 écoutez... je pense qu'on... à moins que vous ayez
6 quelque chose à ajouter, je pense qu'on a fait pas
7 mal le tout. C'est assez clair. Il reste à
8 bouger.

9 **L'HONORABLE DANIELLE CÔTÉ :**

10 Il reste à bouger, voilà.

11 **LE COMMISSAIRE :**

12 Alors merci beaucoup. Je remercie les juges en
13 chef qui vous ont accompagnés. Je vous remercie,
14 juge Chabot, juge Côté, dans vos secteurs, vos deux
15 Cours itinérantes. Bien, je vous souhaite
16 d'obtenir ce qu'il vous manque pour être capable de
17 rendre les services que vous souhaitez être en
18 mesure de rendre. Puis peut-être, comme je disais,
19 des fois, la meilleure façon d'améliorer les
20 relations entre les Autochtones et les services
21 publics visés par l'enquête, dont police, etc. ce
22 serait peut-être de trouver une façon de les
23 diminuer. Puis comment les diminuer? Bien, c'est
24 avec...

25 **L'HONORABLE DANIELLE CÔTÉ :**

1 Voilà.

2 **LE COMMISSAIRE :**

3 ... des services de première ligne, qui sont
4 adaptés. On va diminuer l'intervention de la
5 police, de la Cour et...

6 **L'HONORABLE DANIELLE CÔTÉ :**

7 Tout à fait.

8 **LE COMMISSAIRE :**

9 ... et tout le reste. Alors, c'est la grâce qu'on
10 va se souhaiter. Je vous remercie beaucoup, je
11 vous souhaite des bons voyages de retour.

12 **L'HONORABLE DANIELLE CÔTÉ :**

13 Merci beaucoup. Merci.

14 **L'HONORABLE RICHARD CÔTÉ :**

15 Merci, au revoir.

16 **LE COMMISSAIRE :**

17 Puis on va ajourner... Ah, il y a des documents à
18 déposer?

19 **INTERVENANTE NON IDENTIFIÉE :**

20 Non, c'est fait. À neuf heures trente (9 h 30)
21 demain, Monsieur le Commissaire .

22 **LE COMMISSAIRE :**

23 Neuf heures trente (9 h 30) demain matin? Très
24 bien.

25 **INTERVENANTE NON IDENTIFIÉE :**

1 Oui, merci.

2 **LE COMMISSAIRE :**

3 Bonne journée.

4 -----

5
6 Je, soussignée **ANN MONTPETIT**, sténographe officielle
7 bilingue, certifie que les pages qui précèdent sont
8 et contiennent la transcription exacte et fidèle des
9 notes recueillies au moyen de l'enregistrement
10 mécanique, le tout hors de mon contrôle et au
11 meilleur de la qualité dudit enregistrement, le tout
12 conformément à la Loi;

13
14 Et j'ai signé :
15



16
17 _____
18 Ann Montpetit, s.o.b.